

QUE CHOISIR

EXPERT · INDÉPENDANT
· SANS PUBLICITÉ

TESTS LABO QC

- **LAVE-LINGE**
FRONTAUX ET TOP
- **IMPRIMANTES**
JET D'ENCRE
- **MICRO-ONDES**
ENCASTRABLES



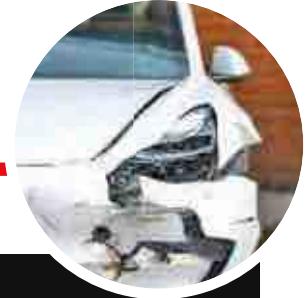
Plastiques
Alerte sur
notre santé

DROM-COM : 6,20 € / 740 XPF

L 12260 - 642 - F: 5,00 € - RD



Réparation auto
Des factures
qui gonflent



MACHINES À EXPRESSOS

CÔTÉ PRIX
*Ce n'est pas
la peine d'en
rajouter !*



28 MODÈLES TESTÉS DE 55 € À 1700 €



POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE ACCESSIBLE À TOUS

Nos combats sont d'abord les vôtres



L'Union fédérale des consommateurs-Que Choisir est la première association de consommateurs de France, **100 % indépendante** depuis sa création en 1951.

Nos missions : vous informer, vous conseiller et vous défendre.

À cette fin, nos experts – journalistes, économistes, ingénieurs – vous aident à choisir de façon éclairée. Nos juristes saisissent les autorités compétentes pour faire respecter vos droits, sanctionner les agissements illicites et obtenir l'indemnisation des consommateurs lésés. Nos lobbyistes exercent une pression au niveau national et européen pour **que la législation** et les fabricants évoluent.

Quant à nos **4 100 bénévoles**, ils sont à votre service dans les 135 associations locales UFC-Que Choisir, réparties dans tout le territoire, et s'engagent dans la **défense individuelle et collective des consommateurs**.



Votre financement est le garant de notre indépendance



Votre contribution financière est un soutien essentiel à notre association, qui **n'accepte aucune subvention du monde économique**. Cela nous permet de **financer librement nos combats, nos informations**, loin des lobbies et des pressions politiques. Vous pouvez contribuer en adhérant auprès de nos associations locales, en vous abonnant à nos médias ou en faisant un don sur [Consolidons.org](https://www.Consolidons.org) pour soutenir nos actions d'intérêt général.

Rejoignez notre mouvement de défense des consommateurs sur Quechoisir.org



UFC-QUE CHOISIR

233, boulevard Voltaire, 75555 Paris Cedex 11
01 43 48 55 48.

Yves Martin, Élisa Oudin, Anne-Sophie Stémane, Pierre Thieulin-Pardo, Fabrice Pouliquen, Audrey Vaugrante - **Conception graphique** : Agence MaGwen et Véronique Puvilland - **Direction artistique** : Ludovic Wyart - **Maquette** : Sandrine Barbier, Clotilde Gadesaude, Capucine Ragot (première rédactrice graphiste) - **Responsable photo** : Catherine Métayer - **Infographie/maquette web** : Carla Félix-Dejeufosse (première rédactrice graphiste), Laurent Lammens, Inès Schneider-Blanjard - **Documentation** : Frédérique Vidal (**responsable**), Audrey Berbach, Véronique Le Verge, Stéphanie Renaudin - **Ont collaboré à ce numéro** : Elisabeth Chesnais, Lise Gougis **QUE CHOISIR ÉDITION** - Laure Sassier **ESSAIS COMPARATIFS** - Éric Bonnefond (**directeur**), Karima Amziane, Laurent Baubeste, Ozkan Calisir, Éric Ébran, Vincent Erpelding, Aissam Haddad, Soraya Hamimi, Gaëlle Landry, Abygaelle Le Palabe, Lars Ly, Neil McPherson, Mélania Marchais, Mickaël Marques De Oliveira, François Palemon, Sélita Redjadj, Gabrielle Théry, Domitille Vey **OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION** - Grégory Caret (**directeur**), Noé Bauduin, Isabelle Bourcier, Ingrid Stiener, Juliette Vacant **ADMINISTRATION** - Florence Thomassin (**directrice administrative et financière**), Sandrine Flagel, Audrey Saint-Dizier - **Ressources humaines** : Véronique Couesnon (**directrice**), Aude Dauchy, Toutou Gassama, Anne Hamadou - **Gestion de projets** : Régis Ghozlan (**directeur**) - **Informatique** : Jean-Baptiste Goupille (**directeur technique**), Damien Bidault, Remy Ebbo, Andy Griffit, Gilles Jean, Willy Julian, Nicolas Lavergne, Christophe Marti, Zohra Sourta, Alexis Ulrich - **Logistique** : Philippe Ballon (**responsable**), Sarah Bouzella, Franck Delhomel **MARKETING/DIVERSIFICATION** - Laurence Rossilhöf (**directrice**), Delphine Blanc-Rouschosse, Justine Boduch, Jean-Louis Bourghol, Marie-Noëlle Decauville, Jean-Philippe Machanovitch, Francine Manguelle, Steven Phommarinh, Nicolas Schaller, Ibrahim Sissoko - **Courrier** : Brigitte Bouthier **DIRECTION DE L'INFORMATION JURIDIQUE** - Sophie Herbreteau (**directrice**), Murielle Baily, Christina Bamba, Magali Berthe, Lucas Bilton, Clémentine Chevkin, Emmanuel Eslin, Rachèle François, Rayane Karam, Ruth Kinouani, Julia Le Roux, Laure Littardi, Patricia Lorineau, Justine Marenda, Krystèle Mensah, Samir Victor - **Service abonnements** : Que Choisir, 45, avenue du Général-Leclerc, 60643 Chantilly Cedex. Tél. : 01 55 56 71 09 - **Inspection des ventes et réassorts diffuseurs** : MP Conseil - **Tarifs** : 1 an, soit 11 numéros: 49 € ; 1 an + 4 hors-séries: 67 € ; 1 an + 4 hors-séries + 4 pratiques: 94 € **UFC-QUE CHOISIR** - Association à but non lucratif - Bureau du conseil - **Présidente** : Marie-Amandine Stévenin - **Vice-présidents** : Daniel Bideau, Arnaud Lajugie - **Tresorier** : Jean-Pierre Jokiel - **Tresorier adjoint** : Marina Se-call-Bersinger - **Secrétaire** : Ludivine Payraud - **Conseil d'administration** : Anne-Marie Abinal-Longo, Christian Baily, Philippe Balbastre, Michel Debiasi, Xavier Kruger, Jean-Christophe Lampe, Jean-Pierre Lhermite, Anne Morin, Michel Namy ; et pour le personnel, Arnaud de Blaude, Patricia Lorineau **ACTION POLITIQUE** - Cédric Musso (**directeur**) - **Études et Lobby** : Antoine Autier (**responsable**), Olivier Andraut, Théau Brigand, Lucile Buisson, Mélyssia Chevillard, Frithjof Michaelsen, Benjamin Recher, Juliette Woods - **Juridique** : Magali Buttard (**responsable**), Brune Blanc-Durand, Gwenaëlle Le Jeune, Véronique Louis-Arcène, Candice Meric, Mélanie Saldaña - **Relations associatives** : Myriam Bos, Christine Chaton, Catherine Guillerm, Cloé Leyrat, Nadia Mamri, Karina Novelli, Jean-Philippe Randriambeloson **IMPRESSION** : RotoFrance, rue de la Maison-Rouge, 77185 Lognes. Distribué par MLP. Dépôt légal n°144. Commission paritaire n°0727 G 82318. Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés. Ce numéro comporte un encart « Carte d'information juridique » sur une partie du tirage et un encart sous enveloppe collé en 4^e de couverture sur une partie du tirage. Numéro imprimé avec des encres blanches sur papier certifié FSC PEFC Holmen XLNT. 1580 kg CO₂/T papier. Origine papier : Norrköping, Suède. Pas de fibres recyclées. CoC inspecta 2177. ISSN 0033-5932.

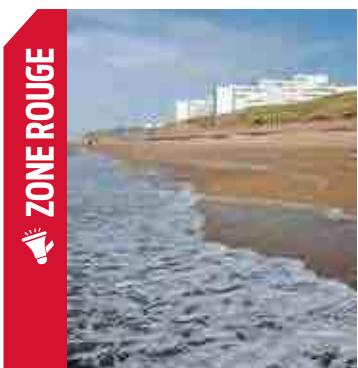


SOMMAIRE

N° 642 – JANVIER 2025

10
Érosion côtière
Crise immobilière
à l'horizon

ZONE ROUGE



ALERTE



18

Réparation
automobile
Voiture cassée,
facture salée

LABO QC



26
Machines
à expressos
La crème
de la crema

DÉCRYPTAGE



50
Déserts
médicaux
Séduire
les jeunes

Le numéro 641
de *Que Choisir* a été
tiré à 437 700
exemplaires.

CRÉDITS DE COUVERTURE
INSTUDIO68/ADOBESTOCK ; TRYGVE/ADOBESTOCK ; TRYGVE/ADOBESTOCK ; ESOLEX/ADOBESTOCK ; TOPNTP/ADOBESTOCK

INFO EXPRESS

Toute la consommation en bref

4

ZONE ROUGE

Érosion côtière • Crise immobilière à l'horizon

10

ÇA POURRAIT VOUS ARRIVER

Pompe à chaleur • Gâcheuse de vie

16

ALERTE

Réparation automobile • Voiture cassée, facture salée

18

Produits laitiers • Après le skyr, l'arnaque du kéfir ?

21

Investissement • Dartagnans : un pour tous,
tout pour lui !

22

Dentifrices • Sans fluor mais avec sucre

24

LABO QC

Machines à expressos • La crème de la crema

26

Lave-linge frontaux et top • Du XS au XXL !

31

Montres connectées

• Huawei et Xiaomi face aux géants

34

Micro-ondes encastrables • Équipement de niche

36

Imprimantes jet d'encre • Fiasco écolo

38

Liseuses

41

Matelas Ikea • Le roi suédois à la hauteur ?

42

Testé ailleurs

43

DÉCRYPTAGE

Pollution et santé • Le plastique,

44

c'est catastrophique...

45

Grandes surfaces • Au rayon de vos droits

47

Démarchage téléphonique • Le début de la fin ?

48

Déserts médicaux • Séduire les jeunes

50

Bien manger • La « sécu » alimentaire
fait des émules

53

FORUM

Vos courriers, vos questions et nos réponses

56

TOUT S'EXPLIQUE

Aliments véganes • Non réglementés mais encadrés

60

Assurance • En cas de fausse déclaration

61

Microplastiques • Les filtres pour lave-linge,
une bonne idée ?

61

AUSSI UNE ASSOCIATION

Le billet de Marie-Amandine Stévenin

62

et les actions nationales

64

Les associations locales et leurs actions

GRRR !

Que c'est agaçant...

66

Ne pas déranger, SVP !

Ce fléau empoisonne toujours la vie de nombreux Français: le démarchage téléphonique. Les sollicitations sont permanentes, comme l'illustre cette anecdote vécue lors de l'interview d'un particulier, il y a quelques semaines, pour une enquête de *Que Choisir*. Le cadre: une belle maison des environs d'Avignon (Gard). Durant les deux heures de conversation, son téléphone a sonné quatre fois. « Vous ne décrochez pas ? » « Non, sûrement pas. Comme chaque jour ou presque, je suis sûr que c'est un démarcheur. » Certes, ces dernières années, des mesures sont venues circonscrire cette pratique qui agace tant (lire notre enquête p. 48). Mais beaucoup de consommateurs n'ont pas vu la différence au quotidien. Il faut dire que le système repose sur une hypocrisie: les personnes prospectées sont censées avoir accepté d'être démarchées !

Depuis longtemps, l'UFC-Que Choisir milite pour que le principe soit inversé. Que seuls puissent être contactés ceux qui ont donné leur accord préalable. L'idée fait aujourd'hui son chemin. Le Sénat a adopté à l'unanimité, mi-novembre, une proposition de loi en ce sens. Une disposition que d'autres pays (Allemagne, Portugal, Royaume-Uni) ont déjà intégrée dans leur législation. Il faut maintenant que notre Assemblée nationale la

ratifie... et espérer que les entreprises ne trouvent pas ensuite les moyens de contourner cette restriction.

Et s'il n'y avait que le démarchage qui cause des tracas à nos concitoyens ! C'est aussi via le téléphone que des escrocs piègent leurs proies et leur extirpent leurs données bancaires pour vider leurs comptes.

Le phénomène ne cesse de se développer (QC n° 641) et les parades permettant de l'endiguer sont bien fragiles. Quant à la police et à la justice, elles ne se montrent pas très motivées à enquêter et à poursuivre les malfrats. Maudit smartphone ! Toute la rédaction de *Que Choisir* se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2025. ♦

ARNAUD DE BLAUWE
RÉDACTEUR EN CHEF



A. LECOMTE

TÉLÉVISEURS

Hisense, le grand bond en avant

Il y a peu, un téléviseur Hisense n'avait atteint le score de 14/20 dans nos comparatifs, régulièrement publiés dans *Que Choisir* et mis à jour sur Quechoisir.org. Pendant des années, la plupart des produits de la marque ont stagné en bas de notre classement, incapables d'obtenir la moyenne et loin, très loin derrière LG et Samsung.

Les dernières TV testées décrochent plus de 14/20

Il faut dire que le fabricant chinois ne joue pas dans la même cour que les deux mastodontes coréens, avec des prix bien plus agressifs. Et le vent semble tourner. Les cinq derniers modèles de la marque que nous avons testés, vendus entre 650 et 1000 €, affichent des résultats très honorables: une note globale comprise entre 14,2 et 14,9/20, impossible à décrocher sans fournir une très belle image et un son convenable. De fait, ces nouvelles références de 55 et 65 pouces (65U8NQ, 55U79NQ, 55U7NQ,

65U79NQ, 65U7NQ) offrent une image uniforme qui a séduit les experts de notre jury. Certes, certains de ces écrans LCD LED sont un peu plus directifs que les autres – un spectateur un peu décalé verra moins bien qu'un autre, pile en face. Du côté de la qualité sonore, le rendu est désormais correct et la restitution des graves, bonne, sans distorsion excessive. Les effets surround sont en outre audibles, ce qui n'est pas toujours le cas sur les téléviseurs. Notons que, contrairement à d'autres constructeurs, Hisense a laissé une prise jack sur ces appareils alors même qu'ils peuvent être connectés à un casque audio en Bluetooth. Un réel atout car une connexion filaire élimine tout problème de synchronisation de l'image par rapport au son. Et le volume du casque peut être réglé indépendamment de celui des haut-parleurs, un vrai plus quand plusieurs personnes regardent en même temps la télé. Hisense réalise par ailleurs de nets progrès sur la consommation électrique: tous ses modèles reçoivent la meilleure évaluation sur ce critère. ♦



Image, son, consommation...
Que de progrès !

FRUITS ET LÉGUMES

Ça remballe

Après avoir été bannis, réautorisés, de nouveau bannis, les emballages plastiques sont de retour au rayon des fruits et légumes... Le Conseil d'État a annulé, le 8 novembre 2024, un décret d'application de la loi antigaspillage pour une économie circulaire de 2020 (Agec). Ce texte prohibait la vente au détail de fruits et légumes frais sous emballage plastique (sauf une trentaine d'exceptions) depuis juillet 2023. Il s'agissait déjà d'une deuxième mouture. La première, entrée en application en janvier 2022, avait été retoquée par la haute juridiction administrative. Cette dernière avait exigé un renforcement des mesures, en particulier moins d'exemptions. Cette fois, elle reproche à l'exécutif de ne pas avoir tenu compte d'une demande de la Commission européenne « *de reporter la publication de ce décret [...] au moins jusqu'au 15 décembre 2023* », explique



Le Conseil d'État a annulé le décret interdisant la vente au détail sous plastique.

Matignon. En effet, un règlement communautaire destiné à restreindre l'utilisation de certains emballages inutiles, notamment ceux à usage unique, est en cours d'élaboration, et Bruxelles souhaite que des normes harmonisées soient mises en place par les États membres. Cette décision n'interdit pas au gouvernement d'adopter une troisième version du décret, à condition de respecter les procédures en vigueur dans l'Union européenne (UE). Espérons que le ministère

de l'Agriculture s'y pliera, et ne sera pas sensible aux arguments des opposants – industriels de la plasturgie et filière agricole. D'autant que le respect de cette mesure était très aléatoire, d'après nos enquêtes en grandes surfaces réalisées en avril 2024. Nous avions alors constaté la présence de plastique indésirable dans 8 magasins sur 10. Pourtant, il est urgent d'agir. Un rapport, publié le 14 novembre dernier par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, dresse un bilan alarmant de l'impact de la pollution plastique sur la santé humaine (sur ce sujet, lire également notre article p. 44). ♦

Le plastique de nouveau autorisé

COÛT DE LA SANTÉ

Les dépassements repartent à la hausse

Dans son « panorama » dédié aux dépenses de santé en 2023, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) estime que ces dernières s'élèvent, en moyenne, à 3 659 € par habitant et par an. Même après remboursement de la Sécu et de la complémentaire, un reste à charge de 274 € subsiste. La Drees note aussi que le cumul des honoraires des médecins spécialistes a augmenté de 20 % entre 2020 et 2023, et que la part des dépassements dans ce total est repartie à la hausse, passant à 17 % après plusieurs années à 15,5 %. Outre ces coûts, France Assos Santé, dont fait partie l'UFC-Que Choisir, a tenté une évaluation de ceux, « invisibles », n'apparaissant pas dans les bilans officiels. Médicaments prescrits non remboursables,



Les coûts invisibles pèsent lourd

séances de psy ou médecine complémentaire, petit matériel médical, aménagement du domicile : l'association a chiffré ces frais à 1 557 €, en moyenne, par an et par personne, que financent complètement les usagers. 10 % d'entre eux déclarent même débourser plus de 8 200 €. Les handicaps physiques et psychiques, ainsi que la prise en charge de la douleur, sont les plus coûteux. ♦

PRESSE

Heureuses coïncidences...

Les magazines féminins sont friands de ces pages où une célébrité prodigue ses conseils beauté (pardon : ses « crushs », avec son « make-up », son « must », ses « tips » et sa « skin prep »). Récemment, un hebdomadaire très connu se livrait à l'exercice avec l'actrice américaine Andie MacDowell. Ses coups de cœur : un rouge à lèvres Lancôme ; un crayon Yves Saint Laurent pour les sourcils et un gel fixateur L'Oréal Paris ; des soins capillaires de la même marque et une crème solaire La Roche-Posay. Que tous ces produits soient commercialisés par des maisons appartenant au groupe L'Oréal, alors que la comédienne est l'une des égéries de la multinationale, ne constitue, bien sûr, qu'une heureuse coïncidence... Si les « conseils » cosmétiques prodigués dans ces magazines émaillés de pubs sont rarement gratuits, la ficelle est parfois grosse.

ÉLECTRICITÉ

Linky, un bilan en demi-teinte

C'est peu de dire que Linky a fait couler beaucoup d'encre depuis l'annonce de son lancement, en 2015. Nombreux étaient les Français à s'opposer à l'installation chez eux de ce compteur électrique intelligent, accusé de produire des ondes nocives ou de collecter des données personnelles. Le petit boîtier vert est passé en force, plusieurs décisions judiciaires tranchant son caractère obligatoire. Neuf ans plus tard, la quasi-totalité des foyers hexagonaux sont équipés, et la Cour des comptes, dans un rapport publié le 29 novembre, dresse un bilan globalement positif de ce déploiement. Ne serait-ce que parce qu'il a été réalisé dans les délais impartis et à un coût inférieur à celui escompté. La facture s'élève à 4,6 milliards d'euros, soit 880 millions d'euros de moins que prévus. Il y a tout de même des « mais ». Cette nouvelle génération devait répondre à trois objectifs : perfectionner le fonctionnement du réseau tout en abaissant les coûts (notamment en rendant plus aisées les interventions à distance en cas de pannes) ; faciliter l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence ; permettre une meilleure maîtrise de la demande énergétique.

Le déploiement a été réalisé dans les temps

Or, si les Linky ont apporté un vrai plus sur le premier objectif, c'est nettement moins le cas sur les deux autres. Ces compteurs communicants étaient ainsi censés améliorer l'information des particuliers sur leurs consommations et les tarifs appliqués. Avec l'espoir de les inciter à faire des économies d'énergie (extinction des lumières, veille des appareils...) ou, du moins, à décaler au maximum leurs usages sur les plages horaires où l'électricité est la moins chère, ce qui correspond aux moments où le réseau est le moins tendu (la nuit, par exemple). Concernant cet objectif d'une meilleure maîtrise de la demande, « tous les gains



Linky devait permettre des économies d'énergie.

d'efficacité ne sont pas encore à la hauteur des prévisions initiales », estime la Cour des comptes.

Offres tarifaires décevantes

La juridiction est aussi peu satisfaite des fournisseurs d'électricité en matière d'innovations commerciales. Ils ont trop peu exploité les potentialités de ces appareils pour présenter à leurs clients des offres tarifaires plus attractives et plus élaborées que les formules heures pleines/ heures creuses (HP/HC) ou Tempo, que proposaient déjà les tarifs réglementés de l'électricité (TRV) encadrés par les pouvoirs publics. L'enjeu est double pourtant : alléger les factures des particuliers, mais aussi lisser la demande d'électricité afin de soulager le réseau aux heures de pointe. Les magistrats du palais Cambon tempèrent tout de même en rappelant que d'autres facteurs ont pu concourir à des résultats en deçà des attentes. À commencer par la récente crise de l'énergie, qui a poussé les consommateurs à privilégier les offres à prix fixe, plus rassurantes dans ce contexte d'instabilité.

Enfin, les Linky n'ont pas permis de réduire autant qu'espéré la fraude aux compteurs et les pertes économiques associées. En 2023, le préjudice était évalué à 275 millions d'euros. Néanmoins, le programme Linky facilite la détection des compteurs trafiqués, souligne l'instance. Grâce au système communicant, 150 000 boîtiers ayant fait l'objet d'une intervention frauduleuse ont été identifiés. ♦

MÉDICAMENTS

Délivrance prolongée

Un décret vient enfin d'autoriser les pharmaciens d'officine à accepter les ordonnances périmées, si le médecin y a bien porté la mention « renouvelable ». Il s'agit d'éviter les interruptions de traitement pour les patients atteints de maladies chroniques. La loi prévoyait cette possibilité depuis 2023, mais le décret d'application n'avait pas encore été pris. Concrètement, pour obtenir des médicaments, l'ordonnance doit être expirée depuis moins d'un mois, et la délivrance ne couvrira qu'un mois de traitement à la fois, à concurrence de trois mois au total.

Une mesure utile pour les malades confrontés à des délais de rendez-vous médicaux trop longs.



ARRÊT MALADIE

La Sécu en défaut

Sur le site de la Sécurité sociale, la consigne figure toujours : prendre son arrêt de travail en dehors de son département de résidence nécessite d'y avoir été autorisé au préalable par sa caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). En réalité, cette exigence est illégale. Le Conseil d'État vient de juger que l'alinéa du règlement intérieur invoqué par la Sécu pour imposer une demande d'autorisation en cas de changement de département n'était pas conforme à la loi. La haute juridiction statuait sur la requête d'un assuré à temps partiel thérapeutique qui avait vu ses indemnités suspendues par la CPAM des Deux-Sèvres à la suite d'un déplacement professionnel hors de son département d'habitation. La décision a été rendue le 28 novembre 2024. Or l'Assurance maladie applique cette disposition, illégale donc, depuis... 1947.

Si vous tombez sur des situations choquantes, des messages mensongers ou amusants, adressez-nous vos photos (en précisant le lieu et la date) et un bref commentaire par e-mail à redaction@quechoisir.org.

Colis bien éventré

« Dans cette rubrique "Vu", il est fréquent que vos abonnés vous envoient des photos d'emballage disproportionné par rapport au contenu ou de suremballage inutile. Mais, parfois, ce dernier peut servir », écrit Jean-Pierre S., un fidèle lecteur de *Que Choisir*. Pour appuyer ses propos, il nous a adressé

cette photo d'une cafetiére achetée chez E.Leclerc, acheminée jusqu'à son domicile par Chronopost. « Déjà, le livreur a mis deux jours à trouver mon adresse. En plus, le colis est arrivé dans un sale état. D'où l'importance qu'il y ait parfois un double emballage !

C'est fort de café



SCIENCES PARTICIPATIVES

Faites un don... odorant !

On a besoin de vous... ou plutôt de la production finale de votre tube digestif ! Afin de mieux connaître le microbiote intestinal (l'ensemble des micro-organismes vivant dans le tube digestif), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) lance un appel à dons un peu particulier auprès du grand public. L'objectif est de « collecter des échantillons de selles auprès de 100 000 participants d'ici à 2027 afin d'analyser la diversité du microbiote intestinal », dans le cadre du projet Le French Gut, explique l'Inrae. Les chercheurs espèrent ainsi mieux cerner le lien entre alimentation et santé, dans le but de déterminer de meilleures mesures de prévention, mais aussi d'« ouvrir la voie au développement de nouvelles thérapies contre les maladies chroniques (diabète, obésité, cancer, syndrome de l'intestin irritable,

parkinson, dépression...) ». Pour participer, rien de plus simple, il suffit de laisser votre corps évacuer, puis d'envoyer l'échantillon grâce à un kit qui vous sera fourni après inscription à cette opération. Toutes les informations sont disponibles sur Lefrenchgut.fr. Ce don est ouvert aux personnes en bonne santé ou malades, et la prise de médicaments n'est pas un frein. Si cela vous rebute, vous pouvez également procéder à un don financier. ◆



L'objectif: connaître le microbiote

Appel à témoignages

#CARS MACRON Vous voyagez souvent en autocar (FlixBus, BlaBlaCar Bus...) ? Si vous avez eu des soucis lors de vos trajets, votre témoignage nous intéresse pour une enquête à paraître dans *Que Choisir*. **Adressez-le à Boris Cassel, par courrier (rédaction de *Que Choisir*, 233 bd Voltaire, 75011 Paris) ou par courriel (bcassel@quechoisir.org) en précisant en objet « Cars Macron ».**

VISITES MÉDICALES

Du changement pour les enfants

Le calendrier des examens médicaux obligatoires pour les enfants connaîtra deux changements dès le 1^{er} janvier. Une visite a été supprimée entre la deuxième semaine de vie et les deux mois du nourrisson, ce qui portera à 13 le nombre de contrôles prévus jusqu'à l'âge de 6 ans. À l'inverse, un examen supplémentaire sera fait au cours de la septième année. Il y en aura donc désormais 4 entre 6 et 16 ans.

Les Stats

Transports en commun

L'UFC-Que Choisir a élaboré une méthodologie inédite pour évaluer l'accessibilité aux transports publics en France métropolitaine (lire aussi p. 62). Mélant plusieurs données (pistes cyclables, voies pédestres, arrêt de bus ou de train...), elle a permis de calculer la part de la population qui, depuis son domicile, accède à un arrêt de transports collectifs en moins de 10 minutes, à pied ou à vélo. À l'arrivée, près de 2 Français sur 10 (environ 10 millions de personnes) se trouvent au-dessus de ce seuil.

17,4% de la population habite à plus de 10 minutes à pied d'un arrêt de transport en commun.

85,3% résident à plus de 10 minutes de marche d'un arrêt de train, tramway, métro.

52,7% des Français sont à plus de 10 minutes à vélo d'une station de transports ferrés.



En mode piéton, cette proportion s'élève à plus de 8 sur 10 (53 millions) pour les gares ferroviaires. Certains départements, tels le Gard, la Lozère et la Dordogne, sont particulièrement mal lotis : plus de 60 % des habitants ne disposent d'aucune offre de transport en commun à moins de 10 minutes de chez eux.

L. VIDAL/BELPRESS-ANDIA/H. RONNE/REA



VOITURE ÉLECTRIQUE

Des arnaques aux stations

La hausse du nombre de voitures électriques donne des opportunités aux escrocs. Les bons réflexes pour ne pas tomber dans leurs pièges.

Afin d'améliorer l'expérience des propriétaires de véhicules électriques, toutes les nouvelles bornes de recharge devront dorénavant être équipées d'un terminal de paiement. Jusqu'alors, cette option était marginale. Il fallait soit télécharger l'application du fournisseur et fournir son numéro de carte bancaire, soit posséder un pass de recharge du constructeur ou de type Chargemap. Cela a évidemment inspiré les escrocs en tout genre. Leur but ? Collecter des données personnelles pour les utiliser frauduleusement.

ARNAQUE au QR code falsifié

Sur le point de recharge, les malfrats placent un autocollant avec un QR code imitant celui du fournisseur d'énergie. Quand vous le scannez, vous êtes dirigé vers un site web frauduleux qui vous réclame moult informations, dont vos nom, adresse, numéro de carte de crédit... et même des identifiants de connexion du service de recharge légitime.

LE BON RÉFLEXE Si vous avez le moindre doute, passez par l'application de la station de recharge pour payer et lancer la session. Dans tous les cas, avant de scanner le QR code, vérifiez qu'il ne s'agit pas d'un sticker posé sur un autre.

ARNAQUE au faux abonnement

Cette arnaque n'est pas spécifique à l'univers de la voiture électrique. Sur les réseaux sociaux ou par courriel, vous pouvez recevoir une offre d'abonnement à un tarif particulièrement alléchant.

Lors de la souscription, on vous réclame vos données personnelles et coordonnées bancaires. Si vous les fournissez, hop, le tour est joué pour les aigrefins.

LE BON RÉFLEXE En général, ce type d'escroqueries est vite démasqué. Vérifiez toujours sur Internet si l'offre est sérieuse ou signalée comme malveillante.

ARNAQUE à la fausse station

Les cas sont encore rares. L'idée est d'indiquer des aires de recharge qui n'existent pas sur les applications de localisation. Y figurent de fausses informations, comme un tarif avantageux et la possibilité de réserver sa place. La suite est identique aux méthodes précédentes, avec pour objectif de récupérer les données de paiement. Attention, cette entourloupe risque aussi d'être utilisée afin de vous attirer dans une zone peu fréquentée et de vous soutirer directement de l'argent.

LE BON RÉFLEXE Si la station semble isolée, vérifiez son existence sur plusieurs sources avant de vous y rendre.

ARNAQUE par hameçonnage

Vous recevez un SMS ou un e-mail vous intimant de mettre à jour votre carte bancaire pour pouvoir continuer à recharger votre voiture électrique. Mais il vous renvoie vers un site frauduleux ou une application mobile contrefaite, qui demanderont vos données personnelles.

LE BON RÉFLEXE Accédez au site web ou à l'appli officielle du fournisseur de service en tapant l'URL dans votre navigateur, et allez sur votre compte. ♦



Voiture du mois

Chaque mois, **Que Choisir** braque les projecteurs sur un modèle récent, pris en main par un de nos journalistes. Ses premières impressions.

Le nouveau Ford Capri

Ford ne fait pas revivre la légende des années 1970 avec le Capri. Car si le nom perdure, la voiture change radicalement et devient un SUV électrique dont la majeure partie (châssis, moteur, batterie...) est empruntée à Volkswagen et retravaillée par Ford. Le résultat, assez convaincant, offre de bonnes performances routières et une excellente autonomie. Avec le duo moteur de 286 ch et batterie de 77 kWh, nous avons consommé 16,7 kW aux 100 km sur un parcours de 200 km varié (autoroutes, routes de campagne...). Dans ces conditions, l'autonomie est de 461 km. Le Capri a des suspensions assez fermes, qui fournissent un comportement routier dynamique, mais parfois inconfortable sur les mauvais revêtements. À l'intérieur, malgré la

présence de matériaux durs, la qualité de fabrication est au rendez-vous, tout comme l'habitabilité et le volume de coffre (572 l). On regrette toutefois l'ergonomie perfectible (commandes tactiles). Vendu à partir de 46 400 € (version prévue au printemps), le Capri reste dans la moyenne. Il est moins cher qu'une VW ID.5 (50 500 €), mais plus onéreux qu'un Peugeot e-3008 (dès 44 990 €).



Les plus

- # Comportement routier
- # Volume de coffre
- # Niveau d'équipement



Les moins

- # Ergonomie perfectible
- # Visibilité vers l'arrière
- # Suspensions sèches



Ses atouts Habitabilité et autonomie

ALLAITEMENT

Rien ne vaut le lait maternel

Près d'un quart des nourrissons français sont nourris uniquement avec du lait infantile. Or, un rapport récent de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) confirme la supériorité du lait maternel. Les auteurs ont analysé la littérature scientifique disponible sur le sujet, et concluent que les enfants nourris au sein ont un risque moins élevé de surpoids, à tous les âges, tout en présentant, en moyenne, un meilleur développement cognitif. De moindres risques d'otites durant les premières années de vie, ainsi que de diabète de type 1 et de leucémies, ont également été identifiés, mais avec

un niveau de preuves moins élevé. Faudrait-il exclusivement allaiter son bébé pour obtenir de tels bénéfices ? Ou du lait infantile peut-il être donné en alternance ? À ce stade, « *les études publiées ne nous permettent pas de répondre à cette question* », souligne Perrine Nadaud, de l'Anses. ♦



Précision POUVOIR D'ACHAT EN BERNE Dans notre rubrique « Les stats », publiée dans le n° 641 de **Que Choisir** (décembre), nous indiquions que 69 % des retraités interrogés limitaient leurs achats à cause des prix trop élevés. En réalité, c'est 59 %. Il reste que c'est bien la catégorie socioprofessionnelle qui affirme réduire le moins ses dépenses.

CONTREFAÇONS

Même la lessive...

En matière de contrefaçons, plus rien ne nous étonne ! Quoique... Car, comme le notait Le Parisien.fr, mi-novembre, « *la contrebande n'est pas toujours là où on l'attend* ». Et le site internet du quotidien de livrer cette information : « *Quand certains se spécialisent dans les contrefaçons de téléphones ou de sacs de luxe, d'autres misent sur la... lessive.* » En Lettonie, deux ressortissants lituaniens ont été inculpés pour avoir contrefait des lessives Ariel, qui ont été ensuite distribuées dans toute l'Europe. Le trafic a été démantelé par la douane lettone lors d'un contrôle de camion contenant 20,5 tonnes de fausses lessives de la marque. L'enquête qui a suivi a permis de remonter jusqu'à un entrepôt de Riga, la capitale du pays, où étaient stockées 20 tonnes supplémentaires. Pour Ariel (Procter & Gamble), le préjudice financier est évalué à environ 740 000 €. ♦



ÉROSION CÔTIÈRE

Crise immobilière à l'horizon

La montée des eaux et l'érosion menacent des pans entiers du littoral français.

Plus de 5 000 logements deviendront inhabitables au cours des 25 prochaines années.

Pourtant, dans ces communes, les résidences secondaires s'achètent toujours à prix d'or.

— Par **BORIS CASSEL** Photo reportage: **BERNARD MARTINEAU**

«**N**ous sommes les premiers réfugiés climatiques français!» La formule est osée, mais Jean-José Guichet l'assume: c'est ce que l'octogénaire et les 74 autres copropriétaires de l'immeuble Le Signal, à Soulac-sur-Mer (Gironde), ont ressenti le jour où les autorités leur ont intimé l'ordre d'abandonner les lieux. «*Lorsque j'ai acheté mon appartement, en 1978, le rivage était à plus de 200 mètres, se souvient Jean-José, ancien président du conseil syndical. Chaque automne, la mer se rapprochait de quelques mètres. Les autorités avaient planté des pieux dans le sol pour surveiller cette avancée. Ils nous avaient prévenus: quand le dernier témoin, installé à 25 mètres, serait franchi, il faudrait partir.*» Tout s'est accéléré au début de l'année 2014.

Après «un mois de tempêtes terribles», l'arrêté de péril tant redouté par les copropriétaires est signé. Finie la douce vie balnéaire, place à un «marathon administratif et juridique sans nom» en vue d'obtenir une indemnisation.

Chaque professionnel de l'immobilier et élu local connaît cette histoire par cœur.

Car le phénomène physique qui a sonné le glas de la résidence – le déplacement de la limite terre-mer, également appelé recul du trait de côte – affecte une très grande partie du littoral français. Plus précisément, selon le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), 20% des côtes françaises (soit 900 km) sont en train de reculer. Bretagne,

Corse, Hauts-de-France, Martinique, Mayotte, Normandie, Pays de la Loire... Ce grignotage touche toutes les régions et départements maritimes.

Un phénomène qui s'aggrave

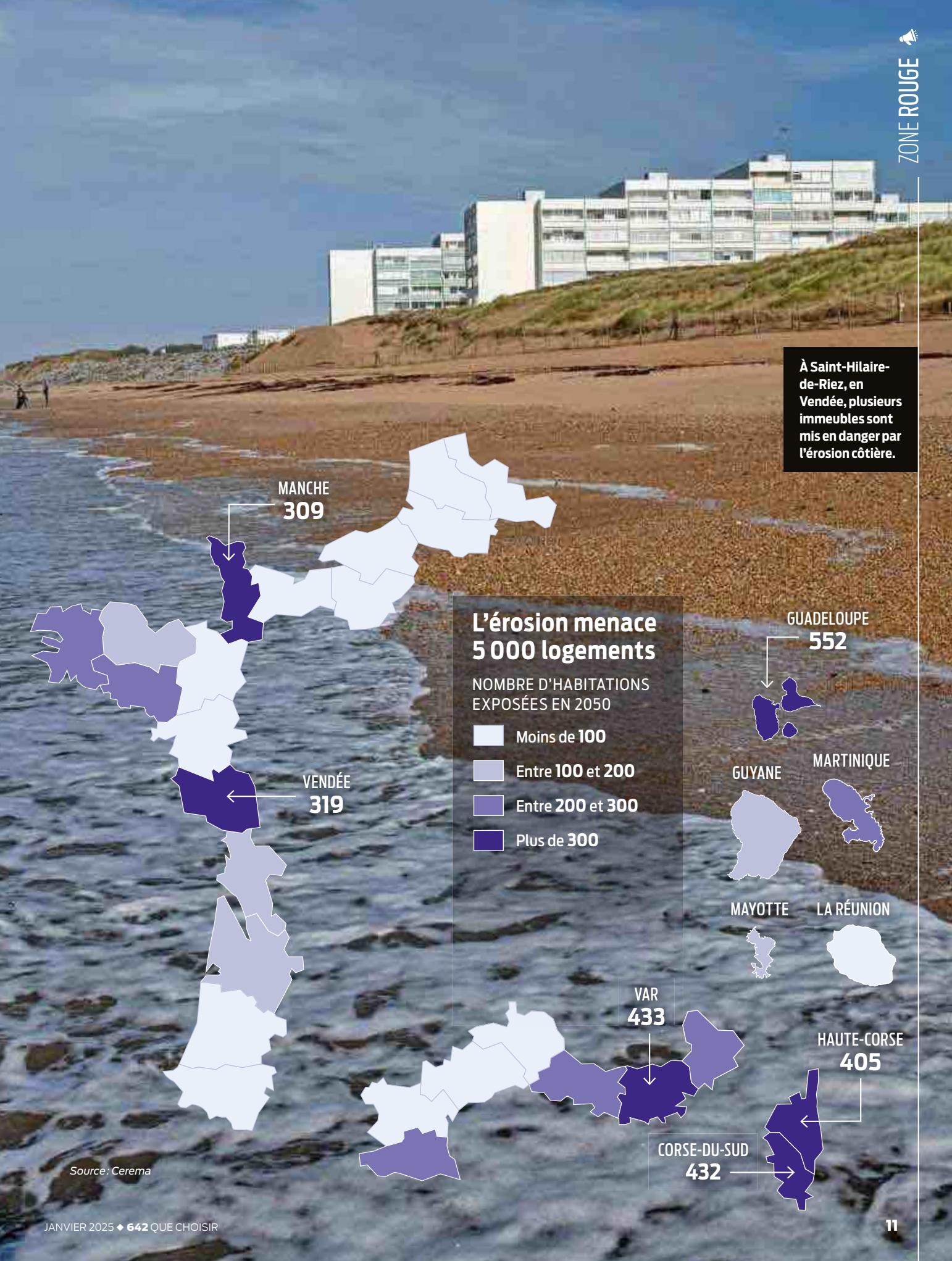
Comment expliquer cette poussée des eaux salées? Sous l'effet conjugué des courants, des vents et des variations du niveau de la mer, le rivage perd des sédiments. Les dunes fondent, voire s'effacent, et les falaises s'effritent. «*L'équivalent d'un terrain de football disparaît chaque semaine dans notre pays sous l'effet de la progression des océans*», résumait au printemps dernier, sur TF1, Christophe Béchu, alors ministre de la Transition écologique. Cette érosion est séculaire, mais «*le phénomène s'accélère*».

Cette intensification est directement liée au dérèglement climatique. En provoquant la fonte des glaces terrestres (ce qui représente un volume d'eau supplémentaire) et en dilatant les mers (l'eau chaude prend plus de place que la froide), l'augmentation globale des températures favorise la montée des eaux. Selon les scientifiques du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution

du climat (Giec), le niveau marin devrait s'élever de 15 à 29 cm d'ici à 2050 et de 28 cm à 1,1 m d'ici à 2100. Par ailleurs, les tempêtes sont plus violentes. Résultat, les côtes s'érodent de plus en plus vite. Tous ces bouleversements favorisent aussi la «submersion marine», c'est-à-dire des inondations d'eaux salées (mer passant par-dessus les ouvrages de protection, rupture de digues, etc.).

>>>

**Le niveau de la mer
devrait s'élever
de 15 à 29 cm
d'ici à 2050**



>>> Une telle montée en puissance des risques côtiers fait peser une menace vitale sur l'habitat du littoral. À en croire le Cerema, le recul du trait de côte rendra inhabitables 5 208 logements d'ici à 2050. Ces maisons et appartements en péril se situent aussi bien en métropole (4 018) qu'en outre-mer (1 190). Leur valeur totale dépasse le milliard d'euros (Md€). À l'horizon 2100, si rien n'est fait, le Cerema dépeint un scénario apocalyptique de 450 000 habitations concernées, pour une facture de plus de 86 Md€! Et encore, on ne parle ici que des effets de l'érosion sur les constructions, c'est-à-dire de pavillons et d'immeubles devenus invivables en raison de leur proximité avec le rivage. Par ailleurs, 1,5 million de personnes sont aussi exposées à la submersion marine.

Les stations balnéaires ont toujours la cote

Aussi spectaculaires soient-elles, ces annonces n'effraient visiblement pas les futurs acquéreurs de logements en bord de mer. Selon une étude de la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim) portant sur 513 villes balnéaires, les coûts de l'immobilier ont progressé de 38% entre 2014 et 2024 dans les communes du littoral, contre 22% en moyenne dans l'Hexagone. Et qu'en est-il des plus dangereuses? «*Lorsque l'on compare les prix dans les stations balnéaires soumises au risque de submersion (157 communes) avec ceux des stations non soumises à ce risque (363), on observe que les [premiers] ont davantage augmenté que les [seconds] sur la période 2014-2023*», écrit la Fnaim. Un comble. Depuis 2023, dans un contexte de retournement du marché, cette dernière note tout de même que «*l'écart s'est réduit, les tarifs dans les stations à risque diminuant davantage que ceux des autres stations.*» Quant au recul du trait de côte, là encore, il ne provoque aucun effet détecté sur le marché. «*Les biens affectés par [celui-ci] continuent souvent d'être achetés à des prix très élevés, qui sont déconnectés du risque*», constate ainsi la Cour des comptes.

Pourquoi investir ses économies dans des logements qui ne pourront être, demain, ni vendus ni même habités? Pourquoi prendre le risque de se retrouver avec de l'eau salée dans le salon? Pour comprendre, direction Saint-Hilaire-de-Riez. Située en Vendée, juste en face de l'île d'Yeu, cette cité balnéaire compte 13 kilomètres de côtes magnifiques. Si, au sud, la vieille ville est bordée d'une impressionnante façade rocheuse, une succession de grandes plages de sable rythme la partie nord de la commune. «*Lorsque j'étais gamin, il y a une quarantaine d'années, nous jouions au foot, à marée haute, sur les plages. Aujourd'hui, à certains endroits, ce n'est plus possible, même à marée basse*», assure Laurent Boudelier, maire de la localité de 2014 à 2020. Ce repli met en danger, à terme, deux imposants quartiers sortis de terre dans les années 1960 et 1970. Dénommés les Becs et les Mouettes, ces deux «villages» rassemblent plusieurs milliers de logements dans un style architectural



typique de l'époque: de grands immeubles en béton se dressent face à la mer et bouchent la vue de lotissements érigés en léger contrebas. «*Jusqu'au milieu des années 2010, la côte reculait au niveau des Becs et des Mouettes à un rythme infernal, d'environ un mètre par an*», relève Laurent Boudelier.

Déplacer le problème

Cette progression aurait été stoppée par la construction, en 2016 et 2017, de longues digues rocheuses devant ces bâtiments. Une décision qu'il assume, alors que l'efficacité de ce type d'ouvrage dit de «défense contre la mer» fait débat

chez les spécialistes, qui leur reprochent de déplacer les problèmes d'érosion. «*Il n'y avait pas d'autre solution que l'enrochement accompagné d'un réalignement du trait de côte. Sinon, il aurait fallu racheter les appartements un par un et démolir les tours*», justifie l'ancien édile. Il poursuit: «*Ça a permis de ralentir l'érosion aux Becs et aux Mouettes et, probablement, aussi, de rassurer la population de propriétaires dans ces zones-là.*» L'ex-élu ne se voile pas la face. «*Le maire a le devoir de protéger les biens et les personnes. Les quartiers ont été sécurisés, mais on sait bien que dans 50 ou 60 ans, ça ne passera plus*», glisse-t-il.

La chambre régionale des comptes des Pays de la Loire était, elle, un peu plus pessimiste, au début de l'année dernière, lorsqu'elle tirait la sonnette d'alarme au sujet de ces deux

Dans les communes menacées, les prix des logements ne faiblissent guère



LAURENT BOUDELIER *Ancien maire de Saint-Hilaire-de-Riez*

« L'enrochement a permis de ralentir l'érosion aux Becs et aux Mouettes et, probablement, de rassurer les propriétaires »

villages, où « 595 logements sont menacés à horizon 2050 ». Pour ces magistrats, il s'agit d'une situation « similaire à celle de l'immeuble *Le Signal en Gironde* », qui « impose d'engager dès maintenant une réflexion » sur l'avenir de ces habitations, évoquant une « *relocalisation* », voire une « *disparition* » des immeubles des Becs et des Mouettes, avec « *la difficulté que le prix des biens est déconnecté de la réalité du risque* ».

Reprise dans la presse locale, cette alerte officielle a été accueillie fraîchement par les propriétaires de logements. « *Cela a créé une psychose inutile. On vit tranquille ici* », affirme Jean-Baptiste Javel, ancien vice-président du conseil syndical du village des Becs. Et, pour prouver « *qu'il n'y a pas de danger* », ce pimpant retraité nous laisse grimper sur le toit de son immeuble. « *Cette vue est quand même sympa !* », sourit-il, cheveux au vent. Une vue grandiose, voire, si l'on osait le jeu de mots, imprenable. Pointant du doigt l'enrochement qui, en contrebas, protège la résidence de la puissance de l'océan, Jean-Baptiste Javel déroule un argumentaire technique : « *Depuis les travaux, rien ne bouge ! L'alignement du trait de côte a été très positif.* » Un optimisme partagé par Jean-François Toineau, autre responsable du conseil syndical, qui assiste à la visite. « *L'avantage de ces bâtiments, c'est que l'on est haut par rapport au niveau de la mer. Il se passera pas mal de temps avant que les gens puissent pécher depuis leur balcon !* », souligne, non sans humour, ce Parisien, qui s'il « *avait su comment allaient évoluer les prix dans le quartier* », aurait, lors de sa construction, « *acheté plusieurs appartements* ». >>>

3 questions à...

STÉPHANIE DOYEN *Maire (Horizons) de Saint-Pierre-Quiberon (56)*

« Arrêtons de construire sur la côte ! »

Q.C. **Quel est l'impact de l'érosion sur la vie des habitants de votre commune ?**

STÉPHANIE DOYEN La commune de Saint-Pierre-Quiberon est située sur une presqu'île, et la mer la grignote des deux côtés. Pourtant, les prix des logements explosent depuis la fin du covid. Il n'y a pas, aujourd'hui, de véritable prise de conscience de la gravité de la situation de la part de nombreux habitants et des professionnels de l'immobilier. Le déni est collectif. Comme les propriétés se vendent plusieurs centaines de milliers d'euros, personne n'a intérêt à ce que les acheteurs s'inquiètent. Alors, lorsque certains sollicitent mon avis, je suis transparente sur les endroits très sensibles. J'essaie également de bloquer des projets de promoteurs, comme la construction de maisons à 650 000 €, inaccessibles aux locaux.

Q.C. **En clair, vous ne voulez plus que l'on construise de résidences secondaires dans votre ville...**

S.D. Je ne dis pas cela, car nos résidents secondaires participent activement à la vie de notre territoire. Mais il est urgent de faire connaître la vérité aux Français : venir s'installer en bord de mer, notamment dans la bande des 100 mètres, n'est plus anodin et sans risque. Stoppons l'anthropomorphisation du littoral, arrêtons de bétonner ces espaces dont on sait pertinemment qu'ils seront extrêmement vulnérables dans très peu de temps. Plus l'on bâtit aujourd'hui, plus nous aurons de biens à indemniser ou à déplacer demain. Arrêtons de construire sur la côte !

Q.C. **Avez-vous commencé à envisager la délocalisation loin de la mer d'une partie des logements ?**

S.D. Je regarde les parcelles disponibles dans le but de constituer des réserves foncières et d'anticiper ce besoin de « *recul* » des biens. Toutefois, c'est trop cher. Et je ne peux pas préempter maintenant des terrains afin de constituer des zones de repli pour les futurs élus. Nous ne disposons pas, à ce jour, d'outils urbanistiques adaptés, et nous sommes assez seuls sur ce sujet. Alors, j'agis sur les propriétés communales. Nous avons ainsi déplacé l'un de nos campings municipaux.



>>> Ces histoires de montée des eaux et de destruction, dans quelques décennies, du quartier, agissent-elles comme un repoussoir? Installée depuis peu aux Bécs, Caroline* se gausse de cette question. «*Habiter au bord de la mer, c'était vital pour mon mari et moi. Nous savons très bien que le quartier sera, un jour, immergé. Mais nous sommes retraités, âgés, nous ne serons plus de ce monde lorsque cela arrivera!*», lâche-t-elle, avant de s'engouffrer dans le hall de son immeuble. Après moi, le déluge... Un cas typique.

L'appel de la mer reste le plus fort

«Le «désir de rivage» des acquéreurs participe au maintien très haut des prix pratiqués sur le littoral», résume Eugénie Cazaux, chercheuse associée à l'unité mixte Littoral-Environnement-Télédétection-Géomatique (LETG), qui a rédigé une thèse sur le sujet. Avant de préciser que «si un acheteur ne souhaite pas se positionner sur un bien résidentiel à cause de son exposition aux aléas côtiers, il y en a souvent 10 autres derrière prêts à faire une offre au prix». C'est, d'ailleurs, peu ou prou ce que nous raconte Jean-Baptiste Javel. «Je viens de vendre mon appartement. Vingt personnes étaient intéressées. Un prof d'économie a tenté une offre à moins de 80 000 €», indique-t-il, en éclatant de rire. Le retraité poursuit: «Le logement est parti à 105 500 €, un prix très correct pour un 23 m² bien aménagé et sa terrasse de 7,8 m².»

Une exception? Pour connaître l'état du marché local, poussons la porte de l'agence immobilière Square Habitat, à quelques pas de là. «Les prix ont beaucoup augmenté en sortie de covid. Toutefois, aujourd'hui, nous sommes revenus à des niveaux plus raisonnables, ceux d'avant la pandémie avec, par exemple, des T2 de 35 m² qui se vendent aux alentours de 85 000 €», expose Marine Piffault, la directrice. Un léger tassemement des prix dû, en grande partie, à la hausse des taux d'intérêt. Mais pas uniquement. La professionnelle a constaté un afflux inhabituel de biens proposés à la vente ces dernières semaines. Nouvelles réglementations limitant les possibilités de louer les habitations les plus énergivores, articles de presse traitant de l'éventuelle destruction du quartier,



MARINE PIFFAULT *Directrice d'agence immobilière*

«Très rapidement, nous parlons des risques aux clients ; dès la première visite»

rumeurs d'indemnisation au rabais... une partie des propriétaires paniquerait. «Certains nous disent: je mets en vente mon appartement maintenant, tant qu'il est encore possible de trouver des acquéreurs», témoigne-t-elle.

On le voit, les acheteurs ont besoin d'une information claire et fiable. Et ce dès la lecture des annonces. Jetons un œil à celles des appartements de Saint-Hilaire-de-Riez. Il y a, bien entendu, ces photos d'incroyables vues sur mer, accompagnées du lyrisme de circonstance: «Accès direct à la plage à pied (à 50 m)»; «Profitez d'une magnifique vue sur l'océan»; «La plage sans route à traverser»... En dessous, écrit en tout petits caractères, figure un avertissement légal. «Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Georisques.gouv.fr.»

Bientôt impossible de s'assurer ?

Ceux qui vivent sur le littoral trouveront-ils encore, demain, des assureurs prêts à couvrir leur maison ou leur appartement? Face à la montée en puissance des risques d'inondation par submersion marine, ils pourraient être tentés de déserter les communes

côtières. Cela ne semble pas encore le cas. Mais, «en Floride, les primes atteignent désormais des dizaines de milliers d'euros à certains endroits. Il faut éviter ça en France», confie un dirigeant d'assurance français. Les pouvoirs publics voient, eux aussi, le problème venir. Présenté

fin octobre 2024, le plan national d'adaptation au changement climatique prévoit la création d'un «dispositif» afin «d'inciter les assureurs à maintenir une offre assurantielle abordable et disponible sur tout le territoire, et à ne pas délaisser les zones les plus à risques». Le dossier

de presse du ministère de la Transition écologique donne un exemple: «Concrètement, Marie B., habitante du Grau-du-Roi (Gard), continuera à avoir accès à une offre assurantielle abordable, même si elle habite dans une zone soumise au risque de submersion.»



JEAN-BAPTISTE JAVEL *Ancien membre du conseil syndical des Becs*
« Mon logement est parti à 105 500 €, un prix très correct »

Comprenez qui pourra ! « Nous parlons très rapidement des risques aux clients, dès la première visite, certifie Marine Piffault. Et on leur remet un état des risques, c'est la loi. » Les futurs acquéreurs ont ensuite à leur disposition une somme de documents (plan local d'urbanisme, plan de prévention des risques littoraux, etc.), dont une partie est annexée à la promesse et à l'acte de vente. Cette littérature administrative est, cependant, à la fois peu lisible et parcellaire.

Des cartes en cours d'élaboration

Tout pourrait bientôt changer. En effet, depuis avril 2022, 317 communes se sont inscrites sur la liste nationale des collectivités confrontées à l'érosion côtière. Leur objectif ? Bénéficier d'outils spécifiques afin de s'adapter au recul du trait de côte (droits de préemption particuliers, possibilité de déroger à certaines règles de la loi Littoral, etc.). Cette inscription implique, en outre, d'être beaucoup plus transparent, avec la réalisation, dans les trois ans, de deux cartes locales délimitant clairement des terrains soumis au recul des terres à un horizon de 30 ans et de 100 ans. « Cette cartographie devra identifier des zones rouges où il ne sera plus possible de construire », explique Sophie Panonacle, députée (Renaissance) de Gironde et présidente du Comité national du trait de côte (CNTC). « Si vous achetez une maison dans ce secteur, vous le ferez en toute connaissance de cause, en sachant qu'elle peut disparaître », ajoute-t-elle. Ces cartes sont en cours d'élaboration. « Leur publication aura un

La délimitation des zones rouges va avoir un impact sur la valeur des biens

impact sur les prix », prévient un notaire. Le sujet est sensible, comme le confie ce maire de l'Ouest, qui en « a une » en sa possession mais préfère, pour l'instant, la garder dans le tiroir de son bureau : « Une cinquantaine de maisons seront touchées, dans ma commune, par l'érosion. J'attends que d'autres mairies communiquent elles aussi pour tout rendre public... »

Une fois les cartes d'exposition au risque d'érosion connues, des discussions s'engageront sur l'avenir des quartiers concernés. Avec, en toile de fond, une question forte : faut-il relocaliser des habitations et, si oui, dédommager leurs propriétaires ? Dans ce débat, on pense immédiatement à l'immeuble Le Signal, à Soulac-sur-Mer, dont le montant de l'indemnisation s'est élevé à 70 % de la valeur vénale des lots, sans la prise en compte du risque d'effondrement. « Ça n'a rien à voir, il s'agissait d'une expulsion. L'État ne va pas indemniser tous ceux qui possèdent des biens en bord de mer, ça coûterait des milliards », avertit Sophie Panonacle. Elle précise : « Il pourra y avoir une négociation entre les élus locaux et les propriétaires. Si ces derniers acceptent la valorisation, avec décote, la commune préemptera. Sinon, quand le logement ne sera plus habitable, le propriétaire partira. » Pas certain que tous les acquéreurs aient bien cela en tête au moment de signer chez le notaire pour la petite maison en bord de mer... Comme le confie un professionnel du droit réclamant l'anonymat : « L'illusion est collective. Le réveil va être difficile. » ♦

*Le prénom a été changé.

**ÉRIC FÈVRE**

a fait poser une pompe à chaleur air-eau chez lui. L'affaire a rapidement viré au cauchemar...



Tomber sur un installateur qui pense à son chiffre d'affaires sans se soucier du bien-être des clients peut provoquer bien des déboires...

— Par **ÉLISABETH CHESNAIS**

POMPE À CHALEUR**Gâcheuse de vie**

Propriétaires d'une maison de ville avec jardin à Nantes (Loire-Atlantique), Éric Fèvre et sa femme, Claudine, entendent parler d'une forte hausse du prix du gaz.

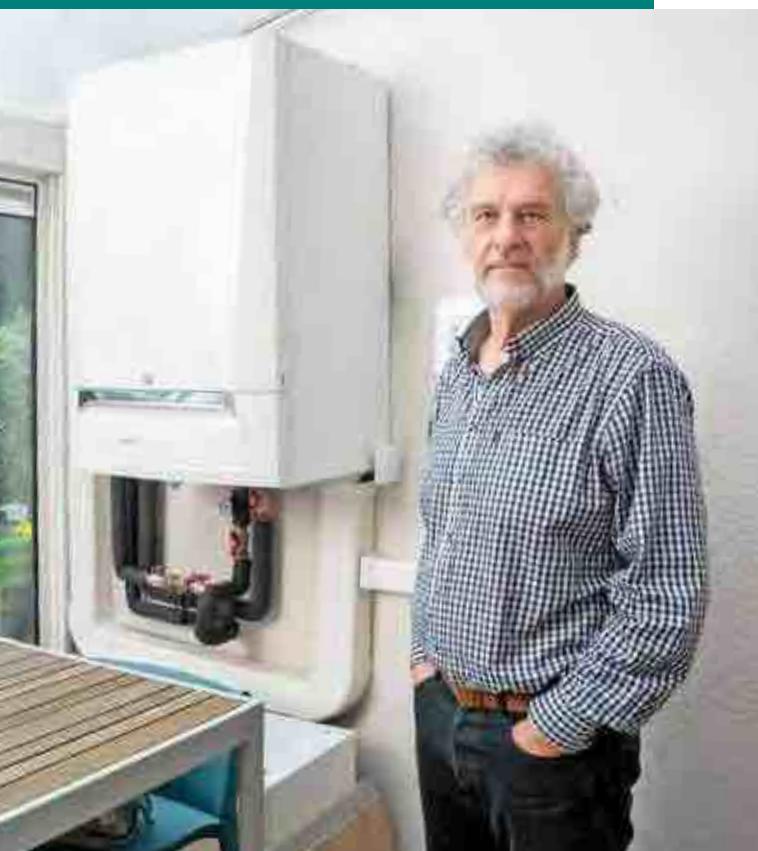
En pleins travaux de rénovation, ils s'interrogent sur le meilleur mode de chauffage. Le père d'Éric leur parle d'un ami très satisfait de sa pompe à chaleur (PAC) achetée il y a 10 ans. Peu après, Éric tombe sur une publicité de la société X., certifiée QualiPAC et Partenaire économies d'énergie d'EDF. Rassuré par ces deux signes de qualité, il la contacte.

Un technicien conseil volubile se présente au domicile. Il vante tous les bienfaits de la pompe à chaleur et propose un modèle monobloc silencieux à poser dans le jardin, sur la terrasse, car peu encombrant. Il promet de grosses économies et annonce même, avec un aplomb désarmant, une facture de chauffage mensuelle dérisoire de 17 €. Il recommande au couple de souscrire un crédit Domofinance sur 10 ans afin de financer l'opération, assurant que c'est à coût zéro puisque les mensualités seront couvertes par les gains réalisés. Son discours semble tellement tenir la route que les époux signent un devis de 19 900 € pour une PAC air-eau et un chauffe-eau thermodynamique de 200 litres, avec une offre de prêt associée dont les échéances s'élèvent à 276,67 € par mois – montant qui, sur le coup, ne les fait pas tiquer.

Camionnette banalisée

Les ennuis débutent lorsque deux hommes débarquent en camionnette banalisée et en tenue sans aucun logo d'entreprise. Dès les premiers mots échangés, Claudine comprend qu'elle a affaire à des étrangers maîtrisant mal le français. Ils se disent moldaves. Ils regardent, avec un air perplexe, où placer la pompe à chaleur monobloc, puis appellent la société X. et la remballent. Le lendemain, ils reviennent, cette fois avec une PAC bi-bloc, «*haut de gamme et plus chère, mais livrée sans supplément de prix*», nous précise l'entreprise. Une fois Éric parti en déplacement et Claudine sortie, ils positionnent le module interne dans la véranda et l'unité extérieure, dans le jardin, juste à côté de la terrasse. Quand Éric rentre le soir, peu avant leur départ, il est atterré et conteste: le bloc intérieur, énorme, a été fixé en hauteur, devant la fenêtre. Les ouvriers expliquent tant bien que mal que c'était la bonne solution avant de quitter les lieux.

Le client proteste auprès du commercial, mais celui-ci fait preuve d'une mauvaise foi sidérante, arguant que les techniciens ont suivi les consignes de Claudine Fèvre. Il vient tout de même



Le module interne de la PAC a été installé dans la véranda malgré l'opposition des propriétaires, ce qui a rendu la pièce inutilisable. Seule la tortue d'Éric en profite encore !

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Communiquez-nous vos expériences de vie quotidienne, heureuses ou malheureuses

Adressez vos courriers au 233, bd Voltaire,
75555 Paris cedex 11

Par e-mail courrierdeslecteurs@quechoisir.org

@UFCquechoisir

B. MARTINEAU

Éric a saisi l'UFC-Que Choisir de Nantes pour résoudre son litige



L'unité extérieure a beau être cachée dans la végétation, son niveau sonore élevé empêche de profiter de la terrasse et dérange les voisins.

vérifier l'installation, ne comprend pas pourquoi le module interne n'a pas été mis dans la cuisine. Il aurait pu aussi être casé dans la cave, près du chauffe-eau. Rendez-vous est donc pris pour le déplacer. Le jour J, le vendeur arrive pourtant seul. Prétendant que l'unité intérieure a été correctement posée, il présente le procès-verbal de réception des travaux, indispensable pour que Domofinance débloque les fonds. Éric refuse de le signer et envoie ensuite un courrier recommandé à l'entreprise X., qui reste sans réponse. Il saisit alors l'UFC-Que Choisir de Nantes.

Prélèvement « pirate »

À l'usage, la pompe à chaleur se révèle extrêmement bruyante. Pièce agréable s'il en est, la véranda n'est plus utilisable. Quant au jardin, il perd de son attrait en raison des nuisances sonores générées par le bloc externe. Elles dérangent à la fois les occupants et le voisinage. C'est un désastre. Toutefois, Éric n'est pas du genre à se laisser abattre. L'UFC-Que Choisir de Nantes récupère son dossier et analyse toutes les pièces du contrat. Bonne nouvelle, les documents ne sont pas conformes à la réglementation, le couple va pouvoir engager une action en justice afin d'obtenir l'annulation de la vente et celle du crédit associé.

C'est alors que les époux Fèvre découvrent que Domofinance a effectué un prélèvement sur leur compte bancaire. N'ayant pas signé le PV de réception, ils tombent des nues. L'UFC-Que Choisir de Nantes contacte aussitôt l'organisme financier. Dans la foulée, Éric reçoit un coup de fil de la société X. «*Nous sommes prêts à reprendre tout le matériel que nous vous avons installé et à vous rembourser*», déclare l'interlocuteur. Éric donne son accord, sous réserve qu'on lui remette sa chaudière gaz en place. Sauf que l'entreprise l'a jetée et ne propose qu'un dédommagement de 40%. La proposition écrite parvient à M. et M^{me} Fèvre plusieurs mois plus tard. Elle ne leur convient évidemment pas.

Cerise sur le gâteau, le vendeur avait raconté aux époux des sorrentes sur les économies qu'ils réaliseraient grâce à leur pompe à chaleur et à leur chauffe-eau thermodynamique. Alors que la facture mensuelle devait tomber à 17 € selon ses dires, elle s'élève à 155 €, pour un remboursement du prêt contracté à l'achat qui se monte à 276,67 € par mois. Éric compte sur l'efficacité de l'UFC-Que Choisir de Nantes ou sur une procédure judiciaire pour que tout rentre dans l'ordre. Quant à son projet de chauffage, il se porte désormais sur une chaudière gaz à condensation. ♦

Du côté des experts

L'UFC-Que Choisir a fait expertiser l'installation des époux Fèvre en participant à une étude européenne sur les pompes à chaleur. Instructif!

Leur mission

Membre du Bureau européen des unions de consommateurs (Beuc), l'UFC-Que Choisir a participé à l'étude européenne qu'il a lancée sur les pompes à chaleur (PAC). Elle consiste à recueillir le témoignage de propriétaires et vise notamment à faire évoluer la législation au profit des consommateurs. Dans ce cadre, l'UFC-Que Choisir a missionné deux experts: l'un est spécialiste des PAC, l'autre travaille dans un bureau d'études thermiques.

Leurs leçons

Calculs à l'appui, depuis la pose de la PAC et du chauffe-eau thermodynamique chez Éric et Claudine Fèvre, la facture de chauffage et d'eau chaude a augmenté de... 27% ! L'autre problème, c'est le niveau sonore élevé de la PAC. Les experts parlent aussi d'un potentiel déclenchement de l'appoint électrique trop important. «*Il est probable que la performance soit améliorable, ce qui nécessite une visite de l'installateur*», notent-ils. Par ailleurs, aucun conseil n'a été donné lors de la vente afin d'améliorer l'isolation de la maison, alors qu'elle aurait permis de réduire la note énergétique ou d'opter pour une PAC moins puissante, moins bruyante et moins chère. Quant au chauffe-eau de 200 litres, son volume est surdimensionné, ce qui dégrade ses performances. De plus, il «*puise les calories dans l'air ambiant de la cave. Il l'aspire par une bouche puis le refoule par une autre. Le fabricant définit des règles pour éviter que l'air refoulé ne soit réaspiré par le chauffe-eau. Ici, disent les experts, sa mise en œuvre ne respecte pas les préconisations courantes des constructeurs*».

Leurs suggestions pour réduire le bruit

- **Installer** des panneaux acoustiques sur trois des faces de l'unité extérieure.
- **Placer** le module interne dans un placard acoustique.
- **Effectuer** un réglage de la pompe de circulation pour réduire le bruit notable dans les tuyaux du réseau de distribution de l'eau vers les radiateurs.



RÉPARATION AUTOMOBILE

Voiture cassée, facture salée

L'achat d'un véhicule n'est que le début d'une longue histoire d'argent entre l'automobiliste et son concessionnaire. Car lorsqu'il doit être réparé, la note s'alourdit d'année en année. Explications.

— Par **YVES MARTIN**

Le Mondial de l'auto nous donne à voir les nouveaux modèles et les projets des constructeurs. C'est aussi l'occasion, pour leurs fournisseurs, de montrer leur savoir-faire et leurs dernières innovations. Et ce n'est pas toujours de bon augure... Valeo y exposait, cette année, sa face avant Zeekr, censée offrir aux utilisateurs «une expérience d'éclairage unique, personnalisée et interactive, qui redéfinit les règles de conception des véhicules électriques». Ce panneau lumineux se comporte en effet comme un véritable écran: il sert à l'éclairage évidemment, mais permet aussi la diffusion de messages, l'affichage d'informations (le niveau de charge de la batterie, par exemple) et même de dessins. Si la performance technique de ce dispositif, composé de 1 700 LED (diodes électroluminescentes), est indéniable, on peut se poser la question de son coût de réparation. Et l'équipementier n'ayant pas répondu à nos sollicitations, il est certain que cela se payera au prix fort.

COÛTEUSES INNOVATIONS

Fin octobre 2024, l'association Sécurité & réparation automobiles (SRA) dressait un bilan peu réjouissant. Sur les

12 derniers mois, les réparations de véhicules se sont renchérries de 7,9% – une hausse qui s'établit à 7,5% en comparant les 9 premiers mois de 2023 et 2024. Sur ces mêmes périodes, le tarif des pièces détachées a augmenté respectivement de 9,3 et 9,2%. En cause? Le niveau technologique, qui s'élève de génération en génération, ainsi que la prolifération des LED, qui occupent désormais une place importante. De fait, pour se payer un éclairage arrière sur une voiture moderne, il faut à présent débourser 2 000 €, contre seulement 80 € pour un feu classique il y a quelques années. Et c'est pire à l'avant, avec les feux matriciels à LED, dits Matrix LED. Un seul projecteur de ce système intelligent, qui sait s'adapter à la situation, avoisine les 5 000 €... Jusque-là réservée aux véhicules premium, cette technologie se retrouve maintenant sur certaines versions du Renault Austral ou de la Peugeot 308, et devrait arriver sur de plus petits modèles, y compris ceux dits à bas prix. Les premières images du Dacia Sandero Stepway et du Peugeot 2008, qui seront commercialisés d'ici à 2027, montrent des bandeaux lumineux imposants à l'arrière comme à l'avant. Or, en plus d'être chers à l'achat, ceux-ci sont quasi impossibles à réparer. Ils ne rentreront donc probablement pas dans

le circuit de l'économie circulaire. Certes (et on le regrette), les réparateurs ont du mal à passer par ce canal d'approvisionnement alors qu'ils y sont obligés depuis 2018 (les pièces d'occasion n'ont représenté que 4,9% des éléments remplacés en 2023), mais ce n'est pas une raison pour ne pas l'alimenter.

Une loi trop peu respectée

Un garagiste nous confiait récemment qu'à chaque fois il prenait un risque en proposant des pièces de seconde main, parce que des travaux supplémentaires, non facturables à ses clients, pouvaient être nécessaires. De plus, ces derniers n'étaient pas forcément enclins à accepter ce type d'intervention, en particulier lorsque leur voiture était récente. De façon générale, beaucoup de professionnels cherchent des excuses pour ne pas se plier à la loi sur les pièces d'occasion, car c'est moins rentable, tout comme la réparation d'une pièce. Ils préfèrent en poser de nouvelles. Benjamin Labonne, cogérant de Labonne Carrosserie (cinq établissements sur le territoire auvergnat) et spécialisé dans la gestion des sinistres auto (Réflexe Accident), déplore que la pression des compagnies d'assurances sur les taux





Le remplacement d'une pièce à neuf est souvent plus rentable pour le garagiste que sa réparation...

horaires des réparateurs ait un effet pervers. Il prend l'exemple de la remise en état d'un pare-chocs assez contraignante, se déroulant sur deux heures et qui rapporterait 100 € HT. Le remplacement à neuf de la pièce lui ferait gagner la même somme, en moins de temps et sans difficulté... mais engendrerait une double peine: un bilan écologique catastrophique et une facture finale cinq fois plus élevée, fréquemment à la charge de l'assureur.

FABRICATION COMPLEXE

La conception d'une voiture constitue un véritable défi, tant elle doit répondre à de multiples contraintes ainsi qu'à des normes extrêmement sévères en matière de confort, de respect de l'environnement et, surtout, de sécurité. Objectifs principaux: la résistance aux chocs et la protection des occupants. Pour ce faire, les constructeurs agissent sur deux leviers. Le premier concerne la sécurité active, qui consiste à éviter >>>



DES TARIFS QUI DÉRAPENT



PIÈCES AUTOS	PEUGEOT 206 1.1 i 60 ch (de 1998 à 2009)	PEUGEOT 208 1.2 PureTech 75 ch (depuis 2023)	RENAULT CLIO I 5 portes phase 1&2 1.2 60 ch (de 1990 à 1996)	RENAULT CLIO V 5 portes phase 2 1.0 SCe 12V S&S 67 ch (depuis 2023)
2 amortisseurs avant	250 €	320 €	120 €	150 €
4 plaquettes de frein avant	90 €	135 €	75 €	130 €
Catalyseur	400 €	700 €	250 €	550 €
Rétroviseur gauche	115 €	500 €	75 €	170 €
Pare-chocs avant	450 €	650 €	150 €	200 €
Pare-chocs arrière	500 €	660 €	300 €	500 €
Bloc optique avant	80 €	670 €	80 €	580 €
Feu arrière	80 €	300 €	90 €	290 €



Les voitures bourrées d'électronique nécessitent des peintures spécifiques, plus fines et séchant vite.

>>> un accident grâce à des systèmes interactifs tels que l'antiblocage des roues (ABS), le correcteur de trajectoire (ESP) ou le système de maintien dans la file. Le second relève de la sécurité dite passive, destinée à limiter les conséquences d'une collision. Ici, c'est la structure qui se retrouve en jeu.

Afin d'absorber au mieux l'énergie d'un impact, le châssis est construit avec des aciers ultraperformants, capables de se déformer sans casser – principalement ceux à haute limite élastique (HLE) ou à très haute limite élastique (THLE). Cependant, ce choix engendre un surpoids qu'il faut compenser en substituant de l'aluminium ou des matières plastiques à la tôle de la carrosserie. La tâche des garagistes devient alors plus compliquée, car ils doivent identifier tous les matériaux avant d'intervenir, chacun requérant une technique spécifique de réparation, et donc des compétences adaptées.

Un seul gros élément moulé

Cette tendance n'est pas près de s'arranger avec l'arrivée du «gigacasting». Inaugurée par Tesla pour la fabrication de son Model Y, et bientôt chez d'autres fabricants comme Peugeot, Toyota ou Volvo, cette pratique industrielle vise à remplacer plusieurs composants de châssis ou de carrosserie, assemblés par soudage, par un unique gros élément moulé. Un procédé que critique vivement la Fédération de la distribution

automobile (Feda). «*Sous couvert d'innovation, de simplification du montage et de gains de compétitivité, [cela] comporte d'importants effets pervers, tant sur le plan environnemental qu'envers les consommateurs*», avertit-elle. Et pour cause... D'abord, mettre une énorme pièce au rebut plutôt qu'une petite n'est pas du tout écologique. Ensuite, le budget des ménages risque d'en prendre un sacré coup, car les réparations deviennent plus onéreuses d'environ 30%. Cela pourrait même rendre une voiture bonne pour la casse si les frais de remise en état dépassaient sa valeur.

→ NOUVELLES CONTRAINTES TECHNIQUES

Depuis le 7 juillet 2024, la Commission européenne impose une nouvelle norme en matière de sécurité routière. Cette *Global Safety Regulation 2*, ou GSR2, contraint tous les véhicules neufs à disposer de divers *advanced driver assistance systems* (Adas), ces aides à la conduite comme l'alerte somnolence, la correction du franchissement de voie, le freinage d'urgence automatique en cas d'obstacle... Toutes ces fonctionnalités obligent les constructeurs à installer des caméras et/ou des radars. Ainsi, dans un modèle Tesla, il est possible de trouver jusqu'à 9 caméras dédiées au dispositif Tesla Vision, qui gère aujourd'hui pas moins de 14 assistances: lecture des panneaux, aide au maintien dans la

voie, avertissement de collision, navigation avec l'Autopilot... Or, les Adas exigent des réparateurs des méthodes de travail différentes.

Des procédures minutieuses et rigoureuses

Chez Tesla encore, des capteurs ultrasoniques réclament une attention particulière lors de leur remplacement, car ils doivent être peints au moment de leur remise en état. «*L'épaisseur totale des matériaux sur leur membrane ne dépassera pas 115 micromètres*», indique le constructeur. Cet impératif, censé empêcher un dysfonctionnement, exige une procédure minutieuse lors de leur changement. Carole Palfray, responsable technique France chez BASF, qui propose entre autres les marques de peinture Glasurit et R-M, précise que «*la façon de travailler d'un peintre demande à être de plus en plus rigoureuse en raison des Adas. L'interaction n'est pas la même, parce que l'onde du radar peut être modifiée par la couche de base [la couleur], surtout s'il s'agit d'une peinture métallisée*».

La prolifération des mécaniques électrifiées (autos hybrides ou 100 % électriques) a, en outre, posé des problèmes, car elles ne sont pas capables de supporter les températures élevées jusque-là indispensables pour faire sécher la peinture. Les fabricants ont donc développé des gammes particulières, souvent plus chères, répondant à ces nouveaux critères. D'autres dispositifs ne facilitent pas non plus la vie des réparateurs. Christophe Bazin, secrétaire général de la FFC Mobilité réparation et services, explique que «*les nouveaux systèmes ont une influence non négligeable sur la durée des réparations, et requièrent des investissements de la part des carrossiers, tant sur le plan financier qu'humain (formation)*». Et d'illustrer son propos en soulignant que «*le simple réglage de la caméra sur le pare-brise astreint à utiliser un appareil qui coûte plus de 20 000 €*». In fine, changer le pare-brise entier prend 15 % de temps en plus et coûte 200 € supplémentaires. La sécurité comme les réparations qui en découlent ont un prix qui n'est pas près de diminuer. ♦

PRODUITS LAITIERS

Après le skyr, l'arnaque du kéfir ?

Dernier superaliment à la mode, vendu à prix d'or, le « kéfir » industriel s'avère bien difficile à distinguer d'un simple lait ribot. Et pour cause : il n'a souvent de kéfir que le nom !

Le mois dernier, *Que Choisir* décryptait la mode des boissons fermentées (kombuchas, kéfirs de lait et de fruits) et s'intéressait à la présence inévitable d'alcool dans ces produits, due à la présence de levures (QC n° 641). Depuis, cette enquête a permis de révéler un deuxième secret bien gardé des industriels : la production de leurs « kéfirs » de lait. De fait, elle s'avère souvent très éloignée de la recette traditionnelle, au point que ces breuvages ressemblent à s'y méprendre à de simples laits ribot – vendus, en moyenne, deux à trois fois moins cher...

En théorie, contrairement aux laits fermentés classiques comme le ribot ou le leben (son cousin maghrébin) qui ne contiennent que des bactéries lactiques, le kéfir de lait se fabrique à l'aide de perles gélatinées appelées « grains de kéfir » et constituées d'un assemblage de bactéries lactiques et d'autres dites acétiques (productrices de vinaigre), ainsi que de levures à fermentation alcoolique. Une spécificité qui, à défaut d'avoir démontré un bénéfice pour la santé, est censée offrir une saveur et une texture bien particulières au produit.

Dégustation à l'aveugle

La réalité est tout autre. Les marques Beautiful Immunity, Naturalia et Carrefour Sensation, notamment, nous ont confirmé que leurs produits n'ont jamais touché de grains de kéfir, et comportent uniquement des bactéries lactiques. Chez Kerguillet, entreprise bretonne spécialisée en bio, pas de grains de kéfir non plus, mais un mix contenant « très peu de levures ». Plusieurs autres fabricants ayant refusé de nous répondre sont probablement dans le même cas, puisqu'ils mentionnent

— Par **ELSA ABDOUN**

seulement des « fermentes lactiques » sur leur liste d'ingrédients. Quant au kéfir Activia de Danone, s'il est bien, lui, concocté à l'aide de grains, « la fermentation ne dure que quelques heures, à une température optimale pour favoriser la fermentation lactique », précise la multinationale. Les ingrédients sont donc les bons, mais pas les conditions de fermentation.

Aucun testeur n'a su différencier les prétendus kéfirs des laits ribot

Rien d'étonnant, dans un tel contexte, qu'il soit si difficile de distinguer un kéfir industriel d'un lait ribot. Une dégustation à l'aveugle de 20 références, organisée dans les locaux de *Que Choisir* avec trois groupes de quatre volontaires préalablement initiés à ces produits, a montré qu'aucun des testeurs n'était capable de différencier les prétendus kéfirs des autres laits fermentés !

Diverses explications sont avancées par les marques refusant de suivre la recette traditionnelle. « Travailler avec des souches bien précises permet d'obtenir un résultat plus stable, plus facile à gérer sur le plan du risque microbiologique », justifie Kerguillet. De son côté, Danone évoque l'intérêt d'éviter la fabrication d'alcool. Et pour Beautiful Immunity, les levures « génèrent du gaz, qui est une contrainte pour la production à l'usine. Et cela donne un effet pétillant au kéfir que les consommateurs préfèrent éviter dans leurs produits laitiers ».

Une appellation non encadrée

Les raisons de ne pas confectionner du vrai kéfir sont donc nombreuses, mais est-ce légal d'apposer ce nom sur l'emballage ? « En France, aucun règlement n'encadre l'appellation « kéfir » », se plaignent à répéter les industriels. Reste le Code de la consommation, qui dispose que le professionnel ne doit pas induire en erreur le client sur la composition et le mode de fabrication d'un produit... La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, contactée, n'a pas souhaité commenter. ♦



INVESTISSEMENT

Dartagnans: un pour tous, tout pour lui !

Le groupe Dartagnans, qui proposait au grand public de devenir copropriétaire de châteaux abandonnés, accumule les mauvaises nouvelles: suspension de son fonds de dotation, faillite de sa filiale principale, dettes abyssales...

— Par **ÉLISA OUDIN**

En 2021, nous avions déconseillé d'investir dans les opérations de financement en ligne (*crowdfunding*) lancées par la SA Dartagnans. Et ce après avoir été alertés d'irrégularités concernant cette start-up par une gestionnaire de patrimoine. Créeé en 2014 par deux ex-étudiants en école de commerce, Romain Delaume et Bastien Goulland, elle a récolté quelque 8 millions d'euros de dons et d'épargne pour retaper quatre châteaux à l'abandon et transformer les milliers de donateurs et les investisseurs en «co-châtelains». Las, il semble qu'une grande partie de ces millions soit partie en fumée. D'abord, Dartagnans Développement, la filiale chargée du suivi des chantiers de rénovation des châteaux, a été placée en liquidation judiciaire en juillet dernier. Ensuite, la préfecture de Paris a suspendu les activités du fonds de dotation (qui héberge les sommes reçues). Enfin, les copropriétaires ont appris, courant 2024, que deux des ruines acquises avec leur argent étaient mises en vente... Ça commence à faire beaucoup !

La rénovation des châteaux au point mort

Au château de La Mothe-Chandeniers (Vienne) comme à ceux de l'Ébaupinay (Deux-Sèvres) et de Vibrac (Charente), la plupart des bénévoles, au début débordants d'enthousiasme à l'idée de contribuer à la restauration de ces ouvrages, ont quitté le navire depuis longtemps. Beaucoup, découragés; d'autres, totalement dégoûtés. «*Les comptes sont complètement opaques. On n'a jamais de réponse aux questions que l'on pose. Et, en attendant, les chantiers sont suspendus*», déplore Philippe, qui a participé au rachat de deux châteaux. C'est presque avec résignation qu'un autre donateur, volontaire des premiers jours, a parcouru, début janvier 2024, l'e-mail signé du président de Dartagnans annonçant la mise en vente de Vibrac et de l'Ébaupinay. «*Quand j'ai lu ce qu'ils ont osé écrire, "Nous avons tout tenté, avec panache et détermination", j'ai quand même failli m'étrangler*», avoue-t-il.

Tout l'argent récolté a été versé sur un fonds de dotation détenu par la maison mère

Tous les chantiers ont cessé en juillet 2024, avec la mise en liquidation judiciaire de la filiale Dartagnans Développement, assure Christel Bourgeois, «co-châtelaine» depuis 2019 de l'Ébaupinay. Elle s'était inquiétée de dysfonctionnements dans l'entreprise dès 2020, après avoir passé plusieurs mois comme bénévole au chevet du château en ruine. Elle a, depuis, patiemment compilé les documents sur – ou émis par – la société. Et, selon elle, il n'y aurait plus d'activité depuis au moins un an au château de Vibrac, et depuis 18 mois à celui de l'Ébaupinay, dont l'accès serait fermé.

Où sont passés les millions ?

Au regard de la faillite de Dartagnans Développement et des lourdes pertes affichées par les SAS des quatre châteaux (qui regroupent chacune la communauté des particuliers ayant versé de l'argent pour leur rachat ou leur rénovation), les donateurs se posent une question de taille: que sont devenus les 8 millions d'euros collectés par la «maison mère», la SA Dartagnans? De fait, début 2024, ses dirigeants ont indiqué que les SAS accusaient toutes des déficits de plusieurs centaines de milliers d'euros sur la période 2020-2023... Le parcours d'une partie des fonds peut être identifié. Dans la constellation des sociétés fondées par les deux gérants de Dartagnans, Romain Delaume et Bastien Goulland, l'une s'en tire particulièrement bien: la SA Dartagnans, entre leurs mains. Cette dernière perçoit en effet, en tant qu'intermédiaire en financement participatif, 8% de commission sur toutes les sommes levées pour les quatre châteaux. Soit, depuis 2019, un montant global d'environ 650 000 €. Surtout, des conventions d'animation et d'assistance, signées avec chacune des quatre SAS de co-châtelains, lui octroient une rémunération de 7% pour des prestations diverses et





Par un tour de passe-passe juridique, Romain Delaume et Bastien Goullard, cocréateurs de Dartagnans, ont pu lancer une autre campagne de levée de fonds avec la plateforme Tudigo. À fuir !



variées. Cela va du «développement stratégique et commercial» à l'élaboration des programmes de travaux, en passant par la communication et le marketing, «l'assistance comptable et financière (sic), les ressources humaines...». Une liste sans fin, ou presque. Si l'on reprend les montants affichés par la SA Dartagnans en travaux, salaires et études (entre 4 et 5 millions d'euros), la commission perçue pourrait ne pas être très éloignée du demi-million ! Enfin, la société réalise directement une partie de ces activités; il est toutefois difficile de se faire une idée précise des sommes encaissées par ce biais, car elle n'a jamais publié ses comptes sociaux.

Copropriétés surendettées

Une chose est certaine: les SAS des châteaux sont beaucoup moins bien loties que la maison mère. Elles ne se trouvent pas, en effet, directement destinataires des dons et sommes collectés auprès des co-chatelains, comme on aurait pu logiquement le penser (et comme un grand nombre de donateurs le croyaient). En réalité, l'argent est versé à un fonds de dotation détenu par la SA Dartagnans qui, ensuite, le prête aux SAS. Aujourd'hui, celle de La Mothe-Chandeniers devrait quelque 1,5 million d'euros au fonds de dotation, celle de L'Ébaupinay, plus de 800 000 €, et celle de Vibrac, autour de 450 000 €... Alors même que ce sont les particuliers, détenteurs de ces SAS, qui ont financé toute l'aventure ! Un tour de passe-passe juridique qui pourrait se résumer de cette façon: des gains pour Dartagnans, des pertes pour la communauté des donateurs et des épargnants. ♦

Des infractions à la pelle

Les sociétés de la galaxie Dartagnans relèvent des tribunaux de commerce de Paris, Niort et Poitiers en raison de leurs adresses différentes. Ces derniers (et les mandataires

judiciaires des sociétés en liquidation) devraient tenter de se coordonner pour obtenir une vision complète du dossier. Jusqu'ici, les décisions semblaient limitées à leur périmètre respectif.

Fonds de dotation Dartagnans

- # Absence de financement d'actions d'intérêt général
- # Violation des règles de gestion financière prévues par décret relatif aux fonds de dotation

- # Absence de transmission aux autorités des documents requis dans le cadre de leur pouvoir d'investigation prévu par la loi

SA Dartagnans

- # Licenciement abusif
- # Non-publication des comptes sociaux
- # Non-tenue des AG aux dates réglementaires
- # Démission, le 1^{er} octobre 2024,

- de l'un des deux dirigeants, Bastien Goullard, de sa fonction de directeur général (un départ annoncé à l'AG extraordinaire de janvier 2024), sans modification des statuts

SAS Château de Vibrac

- # Capital social non modifié malgré une campagne d'entrée au capital

- # Non-publication des comptes sociaux depuis 2022
- # AG 2022 et 2023 non réalisées

SAS Château de l'Ébaupinay

- # Capital social non modifié malgré deux campagnes d'entrées au capital

- # Non-publication des comptes sociaux depuis 2022
- # AG 2022 et 2023 non réalisées

SAS Château de La Mothe-Chandeniers

- # Capital social non mis à jour
- # Non-publication des comptes

- sociaux depuis 2022
- # AG 2022 et 2023 non réalisées

SAS Château de Boulogne-la-Grasse

- # Capital social non mis à jour malgré une entrée au capital

- # Non-publication des comptes sociaux depuis 2022
- # AG 2022 et 2023 non réalisées

DENTIFRICES

Sans fluor mais avec sucre

Plusieurs dentifrices présents sur le marché, majoritairement bios, contiennent du glucose. Un choix très contestable qui nous amène à les déconseiller.

— Par **FABIENNE MALEYSSON**

C'est le courriel d'une lectrice de *Que Choisir* qui nous a mis la puce à l'oreille. «*Ma fille se lave les dents trois fois par jour depuis ses deux ans. Nous limitons sa consommation de sucre et n'achetons pas de bonbons sauf pour les anniversaires*, raconte Claire L. Aujourd'hui, elle a six ans et huit caries. Pourquoi ? Nous utilisons depuis trois ans le dentifrice Centifolia Kids au goût fruits rouges. J'ai été surprise de constater qu'il y avait du glucose dans la composition. Du sucre dans un dentifrice ? Un non-sens !»

De fait, si l'on ne peut pas confirmer le lien de causalité avec certitude, la consommation de sucres, dont le glucose ou le saccharose, demeure le premier facteur d'apparition de caries. Quelle idée saugrenue d'en intégrer dans un dentifrice !

Interrogé sur ce drôle de choix, le fabricant, Body Nature, affirme: «À l'ouverture du projet Dentifrice pour enfants Body Nature, en mars 2020, le seul gélifiant d'origine naturelle disponible et accepté par Ecocert contenait du glucose.» Ce que

dément l'organisme certificateur de produits biologiques: non seulement Ecocert autorisait et autorise encore une panoplie d'ingrédients jouant le rôle de gélifiant, mais celui utilisé dans le dentifrice Centifolia Kids ne comporte pas naturellement de glucose. On en a donc introduit volontairement, afin de stabiliser le gélifiant et d'obtenir de la sorte une texture moins liquide.

Une teneur faible n'est pas forcément anodine

Pour Body Nature, cette présence n'est nullement problématique. La marque fait valoir que les formules sont validées par un laboratoire externe et que, de toute façon, la quantité de glucose présente dans le produit final est infime: 0,05 %. Sans compter que le dentifrice est recraché et rincé. En réalité, si la teneur peut paraître



faible, rien ne dit qu'elle n'est pas suffisante pour provoquer l'apparition de caries. Le fabricant n'a pas été en mesure de nous fournir des données sur ce point. Par ailleurs, les tout-petits ont beaucoup de mal à se rincer correctement la bouche. Enfin, le processus de formation des caries, très long, est difficilement reproductible en laboratoire.

Neuf des dentifrices pour enfants présents dans la base de données de notre application *Quelproduit* renferment du glucose. Ils sont tous bios et majoritairement de marque Body Nature ou Centifolia, mais on trouve également deux références Douce nature et une Phytonorm. C'est aussi le cas de 24 produits pour adultes (dont plusieurs de la marque Curaprox); nous les signa-

lons dans l'appli. Si ces références doivent être évitées, surtout celles pour enfants, le meilleur moyen d'empêcher l'apparition de caries reste de choisir un dentifrice au fluor – cela a été maintes fois confirmé. Malheureusement, de nombreux fabricants de cosmétiques bios croient bon d'exclure cet ingrédient, alors que si des effets délétères sur la santé et l'environnement ont été constatés, ce n'est qu'à des doses massives, sans rapport avec celles généralement retrouvées dans les formulations.

C'est seulement pour les moins de six ans que les teneurs doivent être fortement limitées (50 mg/100 g tout au plus), ce qui est en principe le cas pour les références «spécial enfants». Pour son dentifrice Centifolia Kids acheté par notre lectrice pour sa fille, Body Nature a choisi l'option sans fluor et avec sucre, on aurait de loin préféré l'inverse ! ♦





Les **tests** du mois

26 MACHINES À EXPRESSOS

À broyeur de grains ou à capsules, pour réaliser de simples cafés ou des boissons lactées... Notre évaluation de 28 appareils.

31 | **LAVE-LINGE**
FRONTAUX ET TOP

34 | **MONTRES CONNECTÉES**

36 | **MICRO-ONDES**
ENCASTRABLES

38 | **IMPRIMANTES**
JET D'ENCRE

41 | **LISEUSES**

42 | **MATELAS IKEA**

43 | **TESTÉ AILLEURS**

107 produits
achetés,
7 laboratoires
sollicités,

188 166 €
investis pour guider
vos choix vers
une consommation
responsable.

NOTRE EXPERTISE

LES PRODUITS CHOISIS

Tous les articles que nous analysons sont achetés anonymement dans le commerce, en plusieurs exemplaires selon les besoins. Nous les payons comme vous le feriez vous-même.

NOS ESSAIS COMPARATIFS

Nous testons tous les produits à partir d'un protocole établi par les ingénieurs de notre service essais comparatifs, dans des laboratoires indépendants et qualifiés, en partenariat avec nos homologues européens. Les références sont évaluées selon leur aptitude à la fonction, leur ergonomie et leur sécurité.

AUCUNE PUBLICITÉ N'EST ACCEPTÉE

Les résultats de nos tests et les informations que nous publions ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire, à l'exception de « La Note Que Choisir », délivrée et contrôlée par le Bureau Veritas Certification.

LES DISTINCTIONS

Les produits accompagnés de ces logos se distinguent des autres.



LE MIEUX NOTÉ

C'est le meilleur article de la sélection, tous critères confondus, sauf le prix qui n'est pas pris en considération dans la note globale.



BON CHOIX Sans être le meilleur de la sélection, c'est un bon produit qui mérite votre attention.



QUALITÉ / PRIX La référence présente le meilleur compromis entre qualité et prix.



MOINS IMPACTANT Aucun produit n'est irréprochable, mais celui-ci s'avère plus écoresponsable que les autres, tout en affichant de bonnes performances.



À ÉVITER Disqualifié ! Les résultats de nos tests nous amènent à déconseiller l'achat du produit.

MACHINES À EXPRESSOS

La crème de la crema

Les modèles avec broyeur sont performants, mais sans grains de qualité, mouture ajustée et entretien régulier, pas de bons cafés... Ceux à capsules sont moins exigeants, avec une tasse plus chère !

— Par **CAMILLE GRUHIER** avec **AISSAM HADDAD**

Vous l'aimez long le matin, court le midi, avec une larme de lait... Peut-être préférez-vous les lattes, ces cafés nappés de mousse de lait, ou les cappuccinos ? Bonne nouvelle : en pleine ébullition, le secteur des machines à café compte forcément celle faite pour vous. «*Le bol de café a moins la cote qu'avant. Les consommateurs se tournent vers des cafetières évoluées, qui permettent de déguster des expressos et des boissons lactées chez soi*», constate Olivia Lille, directrice du marketing de Melitta. Partis de rien il y a une dizaine d'années, les modèles avec broyeur totalisent à présent plus de 14 % de parts de marché. Ceux à café filtre ont, sur la même période, reculé de 43 %. Quant aux machines à dosettes et à capsules, elles maintiennent leur domination, avec plus de la moitié des ventes (chiffres NielsenIQ/Gfk, septembre 2024). Pour vous aider à choisir, nous avons testé 15 références automatiques, qui délivrent un café à partir des grains versés, sans autre manipulation. Ces engins haut de gamme (vendus entre 400 et 1 700 € dans notre sélection) attirent un public d'amateurs. Ils portent une attention particulière aux grains et n'ont pas peur de bichonner leur machine, qui exige un entretien régulier. C'est tout l'inverse avec les cafetières à capsules, également évaluées (13 modèles). Moins chères, elles se contentent d'un détartrage de temps à autre. Toutefois, le buveur n'a d'autre choix que d'y insérer les capsules qu'on lui propose – des assemblages de cafés d'origines diverses, dont la nature n'est, souvent, même pas précisée sur la boîte. ♦



CHOIX D'UNE MACHINE

Automatique ou à capsules ? Les cafetières à capsules sont compactes, simples d'entretien et, à quelques exceptions près, abordables. En revanche, avec elles, le choix du café est limité, car dicté par les fabricants de dosettes – il existe bien des versions écologiques réutilisables, à remplir soi-même de café moulu, mais c'est moins pratique. De leur côté, les machines avec broyeur élargissent le champ des possibles : vous n'êtes pas prisonnier d'un système de capsules (Nespresso, Vertuo, Dolce Gusto...) et pouvez acheter un bon café en grains chez un artisan torréfacteur ou au supermarché. Grâce à la buse vapeur, lattes et cappuccinos sont à votre portée – et si ces boissons sont vos préférées, certains modèles disposent d'une carafe à lait pour les préparer automatiquement.

Des références en pagaille Avec écran ou non, pourvue d'une buse simple ou améliorée, en version grise, noire ou blanche : chaque déclinaison a sa propre référence, alors que les machines, elles, se ressemblent beaucoup, voire sont identiques. Ainsi, chez DeLonghi, la Magnifica EVO est commercialisée sous une dénomination débutant tantôt par ECAM (*Espresso Coffee Automatic Machine*), tantôt par FEB (*Front Easy Brewing*). Allez vous y retrouver... ♦



83%

des Français boivent
du café tous les jours

(Harris Interactive, 2019)

7,2 kg

de café sont consommés
par buveur et par an

(NielsenIQ/Gfk, 2024)

400 mg

de caféine (cinq expressos),
c'est la dose maximale
par jour pour un adulte
en bonne santé (Efsa, 2015)

PRÉPARATION DES BOISSONS

Quels grains choisir ? Les cafés en grains sont désormais courants en grandes surfaces, et leurs ventes ont bondi de 379% de 2015 à 2023 ! Certes, ces grains torréfiés industriellement n'ont pas bénéficié de la patte d'un torréfacteur artisanal, mais ils ne sont pas vendus au même tarif non plus, et certaines références s'avèrent satisfaisantes. En outre, même si la torréfaction est cruciale, l'origine des grains renseigne sur les notes aromatiques attendues (le café d'Éthiopie est floral, celui du Brésil, plus chocolaté, etc.). En broyant à la demande, une machine automatique répond déjà à un critère déterminant pour la qualité du café: la fraîcheur de la mouture.

Les cafés de spécialité, un must La Specialty Coffee Association (SCA), créée en 1982, promeut une production de café durable et équitable. Elle a développé un système de notation à partir de différents critères (arômes, corps, équilibre, douceur, etc.) et délivre des «cafés de spécialité»: comprenez, les meilleurs cafés au monde ! Évidemment, leurs prix sont à la hauteur, entre 30 et 50 €/kg, contre 15 €/kg en moyenne en supermarché.

Beaucoup de bruit... pas pour rien Broyer des grains de café génère du bruit, il faut l'accepter. Notre sonomètre est cependant formel, certains modèles se montrent plus discrets

que d'autres. Ceux de Jura (C8, E8, S8) se distinguent sur ce critère (mais ils coûtent aussi très cher, entre 900 et 1 700 €). Et les moins bruyants ne sont pas ceux qui le clament: le moulin «aussi silencieux qu'un chuchotement» de la Melitta Latte-Select ne fait pas mieux que les autres.

Secret de conservation Oubliez la légende urbaine: non, le café ne se conserve pas au frigo ! «Son pire ennemi, c'est l'oxygène, explique Laurent, torréfacteur des cafés Lauca, à Marseille (13). Un café qui prend trop l'air rendra moins de crema, sera moins onctueux. Conservez-le dans une boîte hermétique ou, mieux, dans un sachet avec zip, en chassant l'air qui s'y trouve.»

L'importance de la mouture La plupart des machines automatiques sont équipées d'une molette ou d'un sélecteur permettant de choisir le degré de broyage (la mouture) des grains introduits dans le réservoir. S'ils sont moulus trop fin, le café peut révéler un excès d'amertume; moulus trop épais, de l'acidité. Quelques tasses d'essai sont parfois nécessaires pour trouver le réglage parfait. Conseils de notre torréfacteur, Laurent: n'ajustez la mouture que lorsque le moulin est en marche, pas à l'arrêt. Et quand vous changez de café, remettez la molette au milieu (les graduations varient d'un modèle à l'autre), puis faites couler un café avec la dose maximale. Diminuez ensuite celle-ci >>>

>>> jusqu'à ce que la puissance de la boisson vous convienne. Si, à la dose minimale, c'est encore trop fort, augmentez un peu l'épaisseur de la mouture. La qualité de l'extraction dépend, quant à elle, de la machine.

Rien que de l'eau De qualité, sinon, pas de bon café ! Certains fabricants de machines automatiques haut de gamme prévoient, dans le réservoir à eau, un emplacement pour un filtre. Évidemment, il faut remplacer ce dernier régulièrement afin qu'il reste efficace.

ENTRETIEN DE L'APPAREIL

Détartrage obligatoire Détartrer fréquemment sa cafetiére est capital pour sa longévité. Sur certains modèles, l'opération est quasiment dissuasive tant elle est longue et fastidieuse. Elle exige ainsi 15 étapes sur la Jura E8, c'est beaucoup trop ! Notez que toutes les références à broyeur testées préviennent quand le détartrage est nécessaire (voyant lumineux ou message sur l'écran). C'est moins systématique s'agissant des appareils à capsules; il faut alors se référer au mode d'emploi, qui conseille en général de procéder à ce nettoyage tous les deux à trois mois. Ne pas le faire est une cause d'exclusion de garantie.

L'infuseur arrosé Sur les machines automatiques, l'infuseur est accessible. Il est important de le rincer, de le sécher et de graisser régulièrement ses parties mécaniques (avec de la graisse alimentaire!). Cette pièce essentielle extrait les arômes des grains fraîchement moulus et permet au café de couler dans la tasse. À entretenir tous les mois.

La garantie, en années ou en cafés ? La plupart des marques de machines à expressos limitent la garantie légale de conformité à une durée ou à un nombre maximal de cafés. C'est deux ans ou 5 000 cycles chez DeLonghi et 15 000 cycles chez Melitta; 25 mois ou de 6000 à 10000 cycles selon les modèles chez Jura. Cette restriction assure aux fabricants que leur produit a été utilisé dans un cadre domestique. À savoir: 10000 cycles équivalent à cinq cafés par jour pendant cinq ans et demi.

BUDGET À PRÉVOIR

Selon le modèle Moins chères à l'achat que les machines avec broyeur, celles à capsules présentent toutefois un coût par tasse bien supérieur. En effet, le café en grains se vend en moyenne à 15 €/kg, quand celui des capsules Nespresso est commercialisé 90 €/kg, celui des Vertuo, 70 €/kg, celui des dosettes compatibles, 60 €/kg, et celui des Dolce Gusto, 40 €/kg. Ainsi, une tasse de café revient à 15 centimes avec une automatique et coûte entre 32 et 52 centimes avec une capsule... En comptant l'achat de l'appareil (disons 650 € pour un modèle avec broyeur et 100 € pour un à capsules) et en buvant quatre cafés par jour, le coût de revient global est le même au bout d'un an et demi (975 € environ). ♦

MACHINES AVEC BROYEUR (AUTOMATIQUES)



CASARSAGURU/ISTOCK

COMMENT NOUS TESTONS

Nos experts évaluent les machines automatiques et à capsules sur de nombreux critères. La facilité d'utilisation (remplissage de l'eau, du café, réglages, ergonomie des touches, qualité de la notice, etc.) est importante. Le bruit de l'appareil et ses vibrations sont évalués. Plusieurs recettes sont lancées (expresso, cappuccino...), les cafés, observés (couleur, intensité, mousse) et goûts. Nous vérifions également que leur température et leur volume sont stables. La simplicité d'entretien entre bien sûr dans la note (nettoyage des réservoirs, de l'infuseur, du bac récupérateur de marc ou de capsules), comme la procédure de détartrage. Enfin, nous mesurons la consommation électrique des machines lorsqu'elles fonctionnent et en veille.

Les plus chères ne méritent pas leur prix

Les appareils avec broyeur permettent de varier les cafés et sont simples à utiliser. Mais les écarts tarifaires, faramineux, ne sont pas justifiés.

15 MACHINES AUTOMATIQUES	DÉGUSTATION			FACILITÉ D'UTILISATION			BRUIT ET VIBRATIONS			RÉGLAGES AVANÇÉS			APPÉCIATION GLOBALE			PRIX	Hauteur	Largeur	Profondeur	Capacité du réservoir d'eau	Capacité du réservoir à grains	Hauteur max. des tasses	Poids d'origine
	Café intense	Café classique	Cappuccino	Remplissage, manipulation	Nettoyage	Détartrage	Notice	Appréciation	BRUIT ET VIBRATIONS	ENVIRONNEMENT (Censo, élec.)	REGLAGES AVANÇÉS	APPÉCIATION GLOBALE	Note sur 20	€	cm	cm	cm	l	g	cm			
1 DE'LONGHI MAGNIFICA START (ECAM220.60.B)	★★★	★★	★★	★★	★★	★	★★★	★★	★	★★	★★	14,4 ★★	400	35	24	44	1,8	250	14	Roumanie			
2 JURA ENA 5	★★	★★	n.a.	★★	★★	★	★	★★	★	★★	★★	14,1 ★★	990	33	28	41	1,1	125	10	Portugal			
3 DE'LONGHI RIVELIA (EXAM440.55.BG)	★★	★★	★	★★★	★★	★	■■	★★	★	★★	★★	14 ★★	854	38	25	44	1,4	n. s.	14	Roumanie			
4 JURA C8 PIANO BLACK	★★	★★★	★	★★	★★	★	★	★★	★★	★★	★★	13,8 ★★	900	33	26	44	1,6	200	12	Portugal			
5 JURA E8 PIANO BLACK	★	★★	★★	★★★	★	■	★★★	★★	★★	★★	★★	13,7 ★★	1199	35	28	45	2	280	11	Portugal			
6 MELITTA LATTESELECT (F630-211)	★★	★★	★	★★	★	★	★★	★★	★	★	★★	13,7 ★★	850	35	26	48	1,8	270	14	Portugal			
7 DE'LONGHI MAGNIFICA EVO NEXT (ECAM310.80SB)	★★	★★	★	★★	★★	★	★	★★	★	★★	★★	13,6 ★★	670	31	20	40	1,9	250	14	Roumanie			
8 BEKO CEG7304X	★★	★★	★★	★★	★★	★★	■	★★	★	★★	★	13,5 ★★	450	36	28	41	2	250	14	Chine			
9 PHILIPS SÉRIES 2200 (EP2230/10)	★	★★	★★	★★	★★	★★	★	★★	★	★	★★	13,4 ★★	369	38	25	43	1,8	275	15	Roumanie			
10 JURA S8 PIANO BLACK	★★	★★	★★	★★	★★	■	★	★	★★	★★	★★	13,2 ★★	1699	35	28	45	2	200	11	Suisse			
11 MELITTA LATTICIA (OT F300-100)	★★	★	★★	★★★	★★	★★	★	★★	★	★★	★★	13,1 ★★	400	35	20	46	1,5	250	13	Portugal			
12 KRUPS EVIDENCE ECO EA897B	★★	★	★★	★★	★	■	★	★	★	★	★★	12,9 ★★	650	36	24	37	2,3	260	14	France			
13 KRUPS INTUITION PREFERENCE QUATTRO FORCE	★	★★	★★	★★	★	★	★★	★★	★	★	★★	12,8 ★★	900	36	24	41	3	250	14	France			
14 PHILIPS SÉRIE 4400 (EP4446/70)	★	★	★★	★★	★★	★	■	★★	★★	★★	★★	12,8 ★★	650	37	26	46	1,8	275	14	Roumanie			
15 SMEG BCC13BLMEU	★	★★	■	★★	★★★	★★	■	★★	★★	★★	★★	11,6 ★	800	34	18	43	1,4	150	16	Chine			

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais n. a.: non applicable n. s.: non spécifié

De'Longhi MAGNIFICA START 400 € 14,4/20 | ★★

Panneau de contrôle intuitif, bacs allant au lave-vaisselle, chambre d'infusion accessible: la Magnifica est pratique. Les réservoirs offrent une bonne autonomie. Et avec 13 réglages de mouture et des cafés réussis, le modèle est performant! Sa fonction LatteCrema (boissons lactées) nous a convaincus.



Philips SÉRIES 2200 369 € 13,4/20 | ★★

Une minute de préchauffage, 45 secondes pour faire couler un café: elle ne démarre pas au quart de tour! Mais c'est son seul défaut. Car non seulement c'est la moins chère de ce test, mais elle délivre de très bons cafés (expressos, classiques, cappuccinos) et offre des réglages avancés – dans un menu, il est vrai, un peu confus. Bon point, des niveaux d'eau et de café visibles en un coup d'œil.



L'AVIS DE L'EXPERT

AISSAM HADDAD

Notre spécialiste électroménager

“Avec ou sans carafe ?”

« Les machines avec carafe à lait délivrent une mousse onctueuse et automatisent les boissons lactées. Pratique et souvent hermétique, la carafe est amovible et permet le stockage du lait au frais. Cependant, son entretien peut être contraignant. Les modèles équipés de cette pièce restent un bon choix pour les amateurs réguliers, à condition de bien les nettoyer. »

MACHINES À CAPSULES



Pour des cafés sans contraintes

Difficile de trouver plus simple au quotidien qu'un appareil à capsules...

Seul bémol, certains ne sont compatibles qu'avec les « officielles » de Nespresso.

13 MACHINES À CAPSULES	DÉGUSTATION			FACILITÉ D'UTILISATION			BRUIT ET VIBRATIONS	ENVIRONNEMENT (CONSO. ÉLECT.)	APPRECIATION GLOBALE	PRIX	Hauteur max. des tasses	Capacité du réservoir d'eau	Hauteur	Largeur	Profondeur	Pays d'origine		
	Café intense	Café classique	Cappuccino	Rémpissage, manipulation	Nettoyage	Détartrage												
1 DE'LONGHI LATTISSIMA ONE (EN510.B)	★★★	★	★★	★★★	★★★	★★	■	★★	★★★	★★★	14,5 ★★	170	26	15	32	1	14	Italie
2 KRUPS VERTUO POP	★★★	★★★	n.a.	★★	★★	★	■■	★★	★	★★★	14,2 ★★	99	25	13	37	0,6	13	Hongrie
3 DE'LONGHI VERTUO PLUS (ENV150.B)	★★	★★	n.a.	★★	★★	★	■	★★	★★	★★★	14,1 ★★	192	33	14	42	1,7	17	Ukraine
4 SAGE VERTUO CREATISTA	★★	★★	★★	★★	★★	★	■	★★	■	★★	13,7 ★★	649	33	25	42	2	16	Hongrie
5 DELTA Q QUICK ANTRACITE	★	★★★	n.a.	★	★★	★	★★	★	★	★★★	13,4 ★★	55	26	12	35	0,8	8	Chine
6 DE'LONGHI VERTUO LATISSIMA (ENV300.W)	★★	★★	★★	★★	★★	★	■	★★	■	★★★	13,1 ★★	319	32	19	41	1,6	16	Hongrie
7 LAVAZZA JOLIE EVO	★★	★★	n.a.	★	★★	★★	■■	★	★★★	★★★	13,1 ★★	119	22	12	33	0,6	8	Europe
8 SAGE CREATISTA PLUS (BNE800BS)	★★	★★	★	★	★★	★★	★★	★★	★	★★★	13,1 ★★	530	31	17	41	1,5	15	Chine
9 DE'LONGHI VERTUO NEXT (ENV120.GY)	★★	★★	n.a.	★★	★★	★	■■	★★	★	★★★	12,8 ★★	119	32	14	44	1,1	16	Hongrie
10 KRUPS PIXIE TITAN (XN306T)	★	★★	n.a.	★	★	■	■	★	★★	★★★	12,5 ★★	170	23	11	33	0,9	9	Suisse
11 DE'LONGHI ESSENZA MINI D30 (EN85.B)	★★	★	n.a.	★	★	■	■■	★	★★	★★★	11,5 ★	90	21	11	32	0,6	13	Ukraine
12 KRUPS INFINISSIMA TOUCH (KP270810)	★★	■	★	★	■	★	■	★	★★★	★★★	11,3 ★	139	37	15	29	1,2	17	Chine
13 DE'LONGHI INISSIA (EN80.B)	★★	★	n.a.	★	★	■	■■	★	■	★★★	10,6 ★	90	23	12	30	0,7	9	Ukraine

TIERO/ADOBESTOCK ; T. FREDERIC 3310

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais n.a.: non applicable

DeLonghi LATTISSIMA ONE 170 € 14,5/20 | ★★

Compatible avec les capsules Nespresso, elle démarre en 20 secondes et travaille en silence. Les touches tactiles donnent le choix entre un expresso, un allongé et une boisson lactée, tous les trois très réussis. La carafe à lait amovible passe au lave-vaisselle. Le réservoir à eau peut être rempli sans être délogé.



Krups VERTUO POP 99 € 14,2/20 | ★★

Cinq longueurs de café, du ristretto au mug, sont disponibles (par contre, pas de boissons lactées). Le préchauffage est un peu long mais l'utilisation, très simple. La quantité d'eau s'ajuste d'elle-même et la température est stable d'une tasse à l'autre. Attention, cette Krups ne fonctionne qu'avec des capsules Vertuo de Nespresso.



Sage VERTUO CREATISTA 649 € 13,7/20 | ★★

Une machine à capsules plus onéreuse que certaines références à broyeur intégré ? Sage a osé ! Le fabricant australien est connu pour ses cafetières haut de gamme au design élégant. Niveau esthétique, ce modèle déménage, c'est sûr. Et la qualité du café est au rendez-vous. Nous avons aussi apprécié la buse vapeur, efficace pour créer la mousse de lait.



LAVE-LINGE FRONTAUX ET TOP

Des grands, des petits, des gros ou des étroits, à charger par le haut ou de face... il y en a pour tous les goûts.

— Par **ELSA CASALEGNO**
avec **LAURENT BAUBESTE**



Du XS au XXL !

T aille, options... l'offre de lave-linge se diversifie. L'ouverture frontale demeure la norme, car elle permet de placer l'appareil sous un plan de travail ou de lui superposer un sèche-linge. Vérifiez bien toutefois les dimensions avant l'achat, car elles ont tendance à enfler: certaines références s'avèrent plus profondes, tout en affichant une hauteur et une largeur standards, d'autres plus hautes, et la plupart des capots ne sont plus amovibles.

« Big size » ou « slim »

Nous avions déjà testé des machines de grande capacité lors de précédents bancs d'essai, mais ce sont désormais des modèles «big size» qui déboulement en magasin, d'environ 70 cm de large par 1 m de haut, avec une profondeur oscillant entre 71,5 (Haier) et 85,7 cm (Samsung). La charge totale en programme coton grimpe à 15 kg pour Haier, à 18 kg chez Samsung, et même à 20 kg s'agissant de LG (contre seulement 3 kg en mode synthétiques). Un choix qui peut se justifier dans le cas où vous devez laver d'importantes quantités de linge (famille nombreuse, allergie aux acariens nécessitant le nettoyage fréquent des couettes et des coussins, par exemple). En revanche, si vous

fractionnez les cycles selon les matières et les couleurs, ou si le foyer compte peu de personnes, alors voyez plus petit, voire très petit: il existe des lave-linge «slim» (minces). Si leur taille de façade reste classique, ils sont de faible profondeur (moins de 50 cm), avec une moindre capacité du tambour.

Des performances inégales

Quelles que soient leurs dimensions, les performances des lave-linge sont inégales. Parmi les 23 modèles frontaux que nous avons évalués (lire le tableau p. 32), aucun ne sort du lot. Le rinçage laisse toujours à désirer, la

consommation électrique se révèle un peu élevée pour la moitié d'entre eux, et tous font du bruit pendant l'essorage. En bas de classement, on retrouve les «slim», ces appareils d'entrée de gamme sous marque de distributeur. Ils ne lavent pas bien, rincent très mal et n'essorent pas assez. Enfin, alors que les «hublots» composent le gros du marché, les tops se vendent encore. Nous en avons comparé cinq, et leurs résultats sont plutôt moyens. S'ils lavent convenablement et que leur prix est modéré, ils ne rincent pas correctement et sont bruyants. ♦

Drôle de tour chez LG

Voici la WashTower de LG, qui cumule deux appareils en un: en bas, le lave-linge, en haut, le sèche-linge. Ils ne peuvent pas être dissociés, bien qu'ils soient constitués de deux tambours distincts. Cette tour nécessite d'ailleurs deux prises électriques et deux tuyaux de vidange.

Les performances ne sont pas à la hauteur du prix (2 599 € à date): si le lavage et le rinçage conviennent, le séchage s'avère médiocre. Et des options importantes manquent, comme le départ différé. Notez aussi que si l'un tombe en panne, les deux partiront en réparation.

Fausse
bonne idée



De 195 €
à 1399 €

28 LAVE-LINGE

23 LAVE-LINGE FRONTAUX

	EFFICACITÉ DE LAVAGE	DURÉE	ESSORAGE	COTON	SYNTÉTIQUES	CONSOMMATION ÉLECTRIQUE	CONSOMMATION D'EAU	NIVEAU SONORE	FACILITÉ D'EMPLOI	APPRECIATION GLOBALE	CAPACITÉ MAX.	Note sur 20			Prix	Coton	Synthétiques	Profondeur	Pays d'origine
1 MIELE WWD164	★★	■	★★★	2h40	2h01	★	★★★	★	★★	14,2	★★	1349	9	4	63,8	Allemagne			
2 AEG LFR95A116S	★★★	■	★★	3h50	2h23	★	★★	★	★★	14,1	★★	999	10	4	66	Italie			
3 LG F14R50WHS	★★★	■	★★	3h54	2h25	■	★★★	★	★	14	★★	899	11	4	61,7	Pologne			
4 BOSCH WUU28T69FR	★★★	★	★★	3h33	2h29	★	★★	★	★★	13,9	★★	879	9	4	63,5	Espagne			
5 BOSCH WGG244FSFR	★★★	★	★★	3h33	2h29	★	★★	★	★★	13,9	★★	799	9	4	64,1	Espagne			
6 LG F94R50WHS	★★★	■	★★	4h02	2h20	■	★★	★	★	13,8	★★	799	9	4	62	Chine			
7 SIEMENS WMI4N248FR	★★★	★	★★	3h18	2h28	★	★★	★	★★	13,7	★★	759	8	4	64	Pologne			
8 BOSCH WAN2825SFR	★★★	★	★★	3h18	2h28	★	★★	★	★★	13,6	★★	599	8	4	63,6	Pologne			
9 MIELE WCB100	★★	■	★★★	2h42	1h59	★	★★	★	★★	13,5	★★	1099	8	3,5	63,8	Pologne			
10 AEG LFR73H169Q	★★★	★	★★★	3h41	2h10	★	★★	★	★★	13,5	★★	899	9	4	65,8	Italie			
11 SIEMENS WM12N228FR	★★★	★	★★	3h17	2h31	★	★★	■	★★	13,5	★★	719	8	4	63,8	Pologne			
12 HAIER HW150-BP14986E-FR ●	★★	★	★★	4h01	2h26	★★	★★	★	★	13,5	★★	1059	15	7,5	71,5	Chine			
13 SAMSUNG WW80CGC04DTH	★★	■	★★★	3h18	2h49	★★	★★	★	★★	13,4	★★	669	8	4	62,5	Pologne			
14 SAMSUNG WW90CGC04DAE	★★	■	★★★	3h23	2h29	★★	★★	★	★★	13,2	★★	649	9	4	62,7	Pologne			
15 LG F20P12WST ●	★★	■	★	5h59	1h53	★	★	★	★★	13,2	★★	1199	20	3	83	Vietnam			
16 WHIRLPOOL FFBD11469BVFR	★★	■	★★	3h38	2h54	★★	★★	★	★	12,9	★★	699	11	5,5	65	Italie			
17 BEKO BM34WFL484T1A ENERGYSPIN	★★	★	★★	3h24	2h20	★	★★	★	★	12,4	★★	449	8	3	54,8	Roumanie			
18 SAMSUNG WF18T8000GV/EF ●	★	■■	★★	2h31	1h53	★★	★★★	★	★★	12	★	1399	18	7	85,7	Vietnam			
19 WHIRLPOOL FFBB9489BVFR	★	★	★★	3h35	2h18	★★	★★	★	★	11,9	★	549	9	4,5	63,3	Slovaquie			
20 THOMSON (DARTY) TW147AWH ●	★★	■	★★★	3h50	2h51	★★	★	★	★	11	★	449	7	3,5	47,1	Chine			
21 PROLINE (DARTY) FP6120DWH ●	■	■■	★	2h33	2h11	★★★	★★	■	★	9,1	★	249	6	3	46,6	Chine			
22 HIGH ONE (ÉLECTRO DÉPÔT) WF510DW566C ●	★	■	■	2h31	2h12	★★	★	■	■	8,9	★	195	5	2,5	48,5	Chine			
23 VALBERG (ÉLECTRO DÉPÔT) WF612DW566C ●	■	■■	■	2h31	0h42	★★	★★	■	■	8,3	★	220	6	2,5	48,3	Chine			

5 LAVE-LINGE TOP

1 ELECTROLUX EW6T4613HA	★★	★	★★	3h16	1h54	★★	★	★	★★	12,4	★★	599	6	3	65,5	Pologne
2 ELECTROLUX EW6T5136DA	★★	★	★★	3h19	1h55	★★	★	★	★★	11,9	★	499	6	3	65,5	Pologne
3 WHIRLPOOL TDLR6253BFR	★	■	★★	2h26	1h40	★★	★★	■	★	11,1	★	599	6	3	65,5	Slovaquie
4 THOMSON (DARTY) TOP813IA	★	■	■	2h29	1h55	★★★	★★	★	★	10,8	★	549	8	4	66,8	Chine
5 CANDY CSTG26TMVE/1-47	★★	■■	★	3h17	2h07	★	★	■	★	10,7	★	479	6	3	61,3	Chine

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais

● Big size ● Slim

Miele WWD164
1349 € 14,2/20 | ★★

D'un usage simple, malgré un hublot un peu étroit, et disposant d'un mode d'emploi de qualité, ce modèle lave et essore bien (mais en faisant du bruit), que ce soit en programme coton ou synthétiques, sans que la durée des cycles soit excessive. De plus, sa consommation électrique reste honorable et il utilise peu d'eau. Le corollaire ? Un rinçage insuffisant en coton. Enfin, l'entretien du filtre de vidange et du bac à produits s'avère aisée.



Bosch WGG244FSFR
799 € 13,9/20 | ★★

Vendu uniquement chez Darty, le WGG244FSFR lave et essore bien sans trop prendre de temps. Le rinçage se révèle aussi plutôt correct, meilleur que pour bon nombre de références. La consommation d'eau demeure limitée, celle en électricité est maîtrisée. Hélas, l'ouverture de la porte manque d'amplitude et le nettoyage du filtre de vidange s'avère un peu laborieux. À noter que ce Bosch possède un système de dosage automatique de lessive et d'adoucissant.



Haier HW150-BP14986E-FR
1059 € 13,5/20 | ★★

Ce modèle de grande capacité (15 kg en programme coton) donne satisfaction, même s'il ne lave ni n'essore pas aussi bien que les meilleurs lave-linge standards. Pour autant, la durée des cycles est rapide, ramenée à la quantité de linge chargée, et les consommations d'eau et d'électricité restent sous contrôle. À l'usage, ce Haier inclut de nombreux programmes, mais la poignée de porte n'est pas ergonomique.



BIG SIZE



AEG LFR95A116S
999 € 14,1/20 | ★★

Si cette machine obtient d'excellents résultats de lavage et d'essorage, elle rince mal en mode coton (rinçage additionnel possible). Elle s'en sort mieux en ce qui concerne les synthétiques. La durée des cycles reste acceptable et la consommation d'eau, modeste, mais elle se montre trop énergivore pour les synthétiques. Signalons la présence d'un adoucisseur d'eau intégré (l'un des seuls modèles du marché) et l'éclairage du tambour (rare sur les lave-linge).



Bosch WAN2825SFR
599 € 13,6/20 | ★★

Que ce soit en lavage ou en essorage, ce lave-linge, seulement disponible chez Darty, remplit bien sa mission. Quant au rinçage, traditionnel point faible de ces appareils, il est ici acceptable. Sans être excessive, la consommation électrique gagnerait à être plus sobre et la durée des cycles, plus courte. En revanche, celle en eau est maîtrisée. Dommage que l'utilisation du bandeau de commande ne soit pas très fluide et que l'entretien s'avère fastidieux.



Electrolux EW6T4613HA
599 € 12,4/20 | ★★

Avec cette machine à chargement par le haut, qui propose 14 programmes différents, le linge en coton ressort propre, pas trop mal rincé et bien essoré... au prix d'une durée de cycle excessive. Elle ne se montre toutefois pas trop gourmande en eau et en électricité. En mode synthétiques, les performances de lavage et de rinçage se révèlent moins bonnes, mais les consommations sont basses. L'entretien du filtre de vidange peut par contre en rebuter certains.



MONTRES CONNECTÉES

Huawei et Xiaomi face aux géants

Qui veut s'équiper s'orientera vers une Apple Watch ou vers une Galaxy Watch, selon qu'il possède un iPhone ou un Samsung. C'est ignorer que d'autres marques proposent de bons modèles.

— Par **CAMILLE GRUHIER**
avec **VINCENT ERPELDING**

LApple Watch a 10 ans ! Et le marché de la montre connectée... aussi. Car même si plusieurs fabricants avaient déjà tenté leur chance avant, c'est bien l'arrivée du petit bijou d'Apple, en 2015, qui a donné le la. Aujourd'hui, l'Apple Watch est un peu plus fine qu'à ses débuts, elle s'est enrichie de quelques fonctions et se décline en plusieurs versions: la Watch SE (249 €), la Watch Series 10 (449 €), la Watch Ultra (889 €). En bon challenger, Samsung a également multiplié les modèles: la Galaxy Watch FE (229 €), la Galaxy Watch7 (349 €) et la Galaxy Watch Ultra (699 €).

Performantes et moins chères

Les détenteurs d'iPhone souhaitant s'équiper se tourneront naturellement vers les Apple Watch (les montres d'Apple ne sont pas compatibles avec les smartphones des autres marques), et ceux possédant un téléphone Samsung, vers les Galaxy Watch (qui ne fonctionnent que sous Android). C'est d'ailleurs le scénario rêvé pour les deux géants du secteur, qui maintiennent ainsi leurs clients dans leur giron.

Il serait dommage de ne pas regarder du côté des autres constructeurs. Huawei et Xiaomi, notamment, sont bien représentés dans nos tests. Et force est de constater que leurs montres sont performantes et compatibles avec n'importe quel mobile. Proposées entre 100 et 300 €, elles coûtent bien moins cher que celles d'Apple et de Samsung ! Reste à voir si elles tiennent la comparaison. ♦



**Apple WATCH
SERIES 10**
449 € 16,1/20 | ★★★

AUTONOMIE

La claque !

Huawei et Xiaomi ont un gros atout: l'autonomie de leurs montres est gigantesque comparée à celle des modèles d'Apple ou de Samsung. L'écart est frappant sur les références présentées ici, qui ont toutes subi le même cycle d'utilisation alternant des temps d'usage et des temps de veille. La Xiaomi Watch S3 tient 18 jours et la Huawei Watch Fit 3, 11 jours ! À côté, Apple et Samsung font pâle figure, avec une autonomie de 57 et 56 heures respectivement.



**Xiaomi
WATCH S3**
150 € 14,6/20 | ★★

QUALITÉ DE FABRICATION

Clinquantes, ces toquantes

Rondes ou rectangulaires, mais toutes étanches, les montres d'Apple, Samsung, Huawei et Xiaomi affichent une très belle fabrication. Les matériaux et les finitions sont soignés. Les écrans, de qualité, résistent même aux rayures. Les deux premiers constructeurs proposent souvent deux dimensions pour un même modèle.



★★★ très bon
★★ bon
★ moyen
■ médiocre



Samsung GALAXY WATCH7
349 € 15,4/20 | ★★



Le match



Huawei WATCH FIT 3
160 € 14,3/20 | ★★



FITNESS ET SANTÉ



Des mesures précises et fiables

Les montres connectées disposent d'un cardiofréquencemètre, qui permet de contrôler votre rythme cardiaque. Souvent, elles savent même mesurer l'oxygène dans le sang. Et, bien sûr, elles enregistrent vos performances sportives dans de nombreuses disciplines (marche, course à pied, vélo, ski,

yoga...). Quand elles intègrent une puce GPS, elles affichent votre parcours sur une carte. Lors de nos tests, nous vérifions que toutes ces mesures sont précises et cohérentes. Et c'est un carton plein chez Apple et Samsung, mais aussi chez Huawei et Xiaomi. La Watch S3 se classe juste un peu en dessous des autres.

APPLICATIONS

Présentations soignées

Toutes les montres fonctionnent en binôme avec une ou plusieurs applications installées sur le téléphone. Ces dernières s'appellent Mi Fitness chez Xiaomi et Huawei Health chez Huawei. Elles sont disponibles dans l'App Store d'Apple (iOS)

et le Google Play (Android), puisque les montres des deux fabricants chinois sont compatibles avec tous les smartphones (à quelques exceptions près). Apple, lui, sépare les données entre trois applis : Watch pour les réglages de la montre (mises à jour,

fond d'écran, etc.), Activité pour les activités sportives et Santé pour les pas quotidiens, le rythme cardiaque... Une fois vos marques prises, jongler entre les trois ne pose aucun problème. Idem chez Samsung, dont l'appli Galaxy Wearable gère les réglages

et les notifications, aux côtés de Health, destinée aux données de santé. Globalement, même si les applis de Huawei et Xiaomi mériteraient de gagner un peu en lisibilité, c'est un match nul : l'utilisateur s'y retrouve bien dans tous les cas.

A. LECOMTE

MICRO-ONDES ENCASTRABLES

Simples, avec gril ou combinés, ces appareils sont incontournables dans les cuisines équipées. Notre test pour faire le bon choix.

— Par ANNE-SOPHIE STAMANE avec LAURENT BAUBESTE

Équipement de niche

Llagonie du marché de l'immobilier retentit automatiquement sur les ventes d'équipements de cuisine: en valeur, le gros électroménager affiche un net recul. Mais comme les plaques de cuisson, les micro-ondes tirent leur épingle du jeu, alors même qu'ils subissent la concurrence féroce des air fryers. Les modèles en pose libre se placent sans plus d'aménagement sur le plan de travail, sur un meuble ou dans une niche, et l'on peut les bouger à l'envi. Les encastrables (testés ici), eux, coûtent plus cher et font souvent partie d'une cuisine équipée. Choisis en accord avec le reste des éléments, ils s'installent dans une niche spécialement destinée à les recevoir, de 38 ou 45 cm de hauteur selon les dimensions de la référence sélectionnée.

Des qualités insoupçonnées

Dans sa version simple ou gril, le micro-ondes encastrable joue souvent la «doublure» d'un four traditionnel. Combiné, il est capable, en plus, d'assurer des cuissons en chaleur tournante, et peut ainsi suffire aux besoins d'une famille de quatre personnes sans devoir investir davantage. Avec,

en bonus, une moindre consommation d'électricité qu'un four classique, puisque sa cavité est plus petite. Revers de la médaille, vous ne serez pas en mesure de préparer plusieurs recettes en même temps.

Aujourd'hui un peu délaissée, la fonction micro-ondes gagne pourtant à

Les combinés combinent les besoins d'une famille de quatre

être connue. Utilisée habituellement afin de réchauffer très vite des plats individuels ou des restes dans une assiette sans salir de casserole, ou encore de décongeler en accéléré, elle sait aussi cuire en quelques minutes toutes sortes d'aliments. Une option intéressante qui permet de gagner du temps, mais pas seulement. La cuisson étant moins longue et moins agressive, le micro-ondes préserve mieux la plupart des nutriments. C'est idéal s'agissant des légumes et des pommes de terre, à condition de prévoir un fond d'eau pour ceux qui en contiennent le moins, comme les carottes. ♦



Siemens BF634LGS1

799 €

14,3/20 | ★★

Que ce soit en réchauffage, en décongélation simple ou suivie d'une cuisson, cet appareil affiche des performances satisfaisantes. L'absence de plateau tournant, au bénéfice d'une sole lisse en verre, facilite l'utilisation et l'entretien.

Attention, le volume n'est que de 21 litres, et les signaux sonores peuvent agacer. Le modèle avec gril (BE634LGS1), 150 € plus cher, se montre tout aussi fiable: le poulet rôti et la pizza étaient réussis.



Samsung MS22M8274AT

399 €

12,7/20 | ★★

Ce modèle réchauffe vite et uniformément. Cependant, il ne démerite pas sur la décongélation et la cuisson d'un plat surgelé. La fonction « maintien au chaud », accessible directement sur le bandeau de commande, s'avère pratique. D'allure imposante, il est moins impressionnant une fois la porte ouverte, la hauteur de la cavité ne s'élevant qu'à 18,9 cm. La version avec gril (MG22M8274AT) obtient de bons résultats.



De Dietrich DKC4756B

1299 €

13,3/20 | ★★

Réchauffage rapide et homogène, décongélation satisfaisante, gril efficace, cuisson combinée à la hauteur: voilà un modèle cher, mais qui tient ses promesses.

Un bémol, le préchauffage en chaleur tournante est trop long. Le confort d'utilisation est un vrai plus: la cavité, de belle hauteur, peut accueillir un biberon, et le large écran en couleur donne accès facilement à toutes les fonctions, écrites en français.



De 349€
à 1899€



24 FOURS À MICRO-ONDES

12 SANS GRIL

	Modèle	Performances						Appréciation	Utilisation	Consommation en veille	Niveau sonore	Appréciation globale	Prix	Caractéristiques			
		Décongélation	Déréchauffage	Uniformité	Rapidité	Grill seul	Cuisson combinée (poulet)							Volume utile annoncé	Sens d'ouverture de la porte	Niche d'encastrement	Pays d'origine
								Note sur 20									
1	SIEMENS BF634LGS1	★★	★★	★★	n.a.	n.a.	n.a.	★★	★★	★★	★★	14,3 ★★	799	21	38	L	Royaume-Uni
2	BOSCH BFL634GS1	★★	★★	★★	n.a.	n.a.	n.a.	★★	★★	★★	★★	13,8 ★★	799	21	38	L	Royaume-Uni
3	BOSCH BFL7221BI	★	★★	★★★	n.a.	n.a.	n.a.	★★	★★	★★★	★★	13,7 ★★	949	21	38	L	Royaume-Uni
4	NEFF NL4WR21NI	★	★	★★	n.a.	n.a.	n.a.	★	★★	★★★	★★	13 ★★	949	21	38	L	Royaume-Uni
5	SIEMENS BF722L1BI	★	★	★	n.a.	n.a.	n.a.	★	★★	★★★	★★	12,8 ★★	949	21	38	L	Royaume-Uni
6	SAMSUNG MS22M8274AT	★★	★★	★★★	n.a.	n.a.	n.a.	★★	★	★★★	★★	12,7 ★★	399	22	38	L	Malaisie
7	SAMSUNG NQ5B4513GBS	★★	★★	★	n.a.	n.a.	n.a.	★★	★	★★★	★	12,4 ★★	719	50	45	A	Malaisie
8	DE DIETRICH DKE4535H	★★	★	★★	n.a.	n.a.	n.a.	★★	★	★★★	★	12,1 ★★	999	40	45	A	France
9	BRANDT BMS7120B	★	★	★	n.a.	n.a.	n.a.	★	★	★	★	11,5 ★	499	26	38	L	France
10	BRANDT BMS7112B	★★	★	■	n.a.	n.a.	n.a.	★	★	★★	★	11,4 ★	349	26	38	L	France
11	DE DIETRICH DME4310X	★	★	■	n.a.	n.a.	n.a.	★	★	★★	★	11 ★	499	26	38	L	France
12	WHIRLPOOL MBNA900X	★★	■	★★	n.a.	n.a.	n.a.	★	★	■	★★★	10,7 ★	479	22	38	L	Italie

7 AVEC GRIL

	Modèle	Décongélation	Déréchauffage	Uniformité	Rapidité	Grill seul	Cuisson combinée (poulet)	Cuisson chaleur (gâteaux)	Volume utile annoncé	Sens d'ouverture de la porte	Niche d'encastrement	Appréciation globale	Prix				
1	SIEMENS BE634LGS1	★★	★★	★★	★	★★	n.a.	★★	★★	★★	★	13,9 ★★	949	21	38	L	Royaume-Uni
2	ELECTROLUX EMSD253TMY	★★	★★★	★★★	★	★	n.a.	★★	★	★★	★	13 ★★	499	25	38	L	Chine
3	SAMSUNG MG22M8274AT	★★	★★★	★★★	★★★	★	n.a.	★★	★	★★★	★★	12,9 ★★	449	22	38	L	Malaisie
4	BOSCH BEL554MS0	★★	★★	★★	■	★	n.a.	★★	★	■	★★	12,9 ★★	549	25	38	L	Chine
5	SIEMENS BE555LMS0	★	★★	★	★	★	n.a.	★	★	★	★★	12,2 ★★	619	25	38	L	Chine
6	BOSCH BEL550MS0	★	★★	★	■	★	n.a.	★	★	■	★★★	11,1 ★	549	25	38	L	Chine
7	WHIRLPOOL MBNA920X	★★	■	★★	■■	★	n.a.	★★	★	■	★★	10,2 ★	499	22	38	L	Italie

5 COMBINÉS

	Modèle	Décongélation	Déréchauffage	Uniformité	Rapidité	Grill seul	Cuisson combinée (poulet)	Cuisson chaleur (gâteaux)	Volume utile annoncé	Sens d'ouverture de la porte	Niche d'encastrement	Appréciation globale	Prix				
1	DE DIETRICH DKC4756B	★★	★★	★★	★★	★★	★	★★	★★	★★	★★	13,3 ★★	1299	40	45	A	France
2	SIEMENS CM724GIB1	★	★	★★	★★	★★	★	★★	★★	★★	★★	13,2 ★★	1489	45	45	A	Allemagne
3	NEFF C24MR21NO	★★	★	★	★★	★★	★	★★	★★	★★	★★	13,1 ★★	1549	45	45	A	Allemagne
4	BOSCH CMG776IB1	★	★	★	★	★	★★	★	★★	★★	★★	13,1 ★★	1899	45	45	A	Allemagne
5	DE DIETRICH DKC4536B	★★	★	★★	■	★★	★	★★	★★	★★	★★	12,7 ★★	1049	40	45	A	France

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non n.a.: non applicable A: abattante L: latérale.

(1) Plusieurs modes de cuisson combinés, comme le micro-ondes et le gril.

IMPRIMANTES JET D'ENCRE

Malgré de beaux discours, les fabricants d'imprimantes traînent des pieds pour allonger la durée de vie de leurs appareils.

— Par **CYRIL BROSSET** avec **NEIL MCPHERSON**



Fiasco écolo

Si l'on devait décerner un bonnet d'âne aux industriels rechignant le plus à rendre leurs produits réparables, les fabricants d'imprimantes pourraient largement y prétendre. Alors qu'aujourd'hui, les consommateurs sont de plus en plus en demande de durabilité, HP, Epson et consorts font de la résistance. Ils tiennent à leur modèle économique historique, qui consiste à vendre des engins pas chers et à se rattraper ensuite sur la vente de cartouches d'encre à prix d'or. Le problème, avec cette stratégie, c'est qu'elle les pousse à produire des machines bas de gamme. Si notre laboratoire juge correcte leur qualité de fabrication, il pointe du doigt les accessoires en plastique (les guides papier et les bacs de sortie notamment) qui risquent de se révéler fragiles à l'usage. Sans parler des changements réguliers de design des réservoirs, et des messages anxiogènes qui s'affichent

dès qu'une recharge compatible est détectée, et qui n'ont d'autre but que d'inciter les consommateurs à s'approvisionner en consommables officiels.

UNE STRATÉGIE GÉNÉRATRICE DE DÉCHETS

Écologiquement parlant, vendre de l'encre dans des cartouches en plastique est une aberration. D'autant que la plupart d'entre elles sont munies de puces électroniques, voire de têtes d'impression qui compliquent le recyclage. Résultat: impossible de les jeter dans la poubelle jaune. Elles doivent impérativement être rapportées en centre de tri. Les constructeurs proposent bien à leurs clients de leur renvoyer sans frais leurs cartouches usagées, mais combien, parmi ces derniers, le font vraiment? Même si elles sont plus chères à l'achat, les imprimantes à réservoir, avec leur encre en bouteille, constituent une bonne alternative, aussi bien en matière de coût à l'usage que d'impact environnemental.

ET LES IMPRIMANTES LASER?

Le texte, rien que le texte

Moins polyvalentes que les modèles à jet d'encre testés ici, les imprimantes laser s'avèrent pratiques pour ceux qui impriment beaucoup de texte noir. Nos essais montrent qu'avec cette technologie, les contours des lettres sont particulièrement nets et sans bavure. C'est moins le cas, par contre, pour les graphiques et les photos. De plus, elles agissent vite, nécessitent peu

de manipulations et leur coût à l'usage reste faible, quelle que soit la fréquence d'utilisation. En contrepartie, elles sont plus chères à l'achat, plus encombrantes, plus bruyantes et plus énergivores que les références à jet d'encre.



RÉPARABILITÉ TRÈS ALÉATOIRE

L'autre souci? La réparabilité des appareils n'est clairement pas une priorité pour les fabricants. L'exemple du tampon absorbeur d'encre est frappant. Cet accessoire chargé de recueillir l'encre projetée pendant les cycles de nettoyage doit être changé régulièrement, sous peine de voir la machine s'arrêter subitement de fonctionner. Or, sur les 12 références de notre sélection, aucune ne permet à l'utilisateur de procéder lui-même à cette opération. Notre meilleur choix, l'Epson EcoTank ET-2876, dispose bien d'une boîte de maintenance démontable, mais à aucun moment son existence n'est évoquée, et les pièces de rechange sont introuvable sur le site de la marque. La plupart des constructeurs proposent d'effectuer cette maintenance, parfois même gratuitement, sauf que les consommateurs ne le savent pas. Du coup, trop nombreux sont ceux qui préfèrent mettre l'imprimante au rebut plutôt que de la faire réparer. ♦

CÔTÉ D'IMPRESSION

IMPRESSION

QUALITÉ

	10 pages de texte noir A4	Photo 10 x 15 cm occasionnel noir A4	Surcoût d'usage	Texte noir	Document couleur	Photo couleur	Vitesse	SCANNER	COPIEUR	FACILITÉ D'EMPLOI	ENVIRONNEMENT	ÉQUIPEMENTS	APPÉCIATION GLOBALE	PRIX
	cts €	cts €	%										Note sur 20	€

12 IMPRIMANTES JET D'ENCRE

1	EPSON ECOTANK ET-2876	2	2	0	★	★★★	★★★	★	★★	★★	★★	★★	■	14,1	★★	280	●	-	-/-	●/-	
2	HP OFFICEJET PRO 9730E	34	43	404	★★	★	★★	★★	★★	★★	★★★	★★★	★★	★★	14,1	★★	280	-	●	●/●	●/●
3	CANON PIXMA TS9550A	74	49	198	■	★★	★★★	★★	★★★	★	★★★	★★★	★	★★	13,7	★★	280	-	●	●/-	●/●
4	EPSON ECOTANK ET-2862	2	3	0	★	★★★	★★★	★	★★	★★	★★	★★	★★	■	13,7	★★	260	●	-	-/-	●/-
5	HP OFFICEJET PRO 9122E	32	41	414	★	★	★★★	★★	★★	★★	★★	★★	★	★★	13,7	★★	180	-	●	●/●	●/●
6	HP OFFICEJET PRO 9135E	35	43	429	★	★	★★★	★★	★★	★★	★★	★★	★	★★	13,7	★★	250	-	●	●/●	●/●
7	HP OFFICEJET PRO 8134E	85	60	230	★★	★	★★★	★★	★★★	★★	★★	★★	★★	★★	13,6	★★	170	-	●	●/-	●/●
8	CANON PIXMA TR7650	55	46	194	★	★★	★★★	★★	★★	★	★★	★★	★	★	13,3	★★	200	-	●	●/-	●/-
9	HP OFFICEJET PRO 8122E	85	60	230	★★	★	★★★	★★	★★	★★	★★	★★	★★	★	13,3	★★	150	-	●	●/-	●/●
10	HP DESKJET 2810E	110	55	24	★	★	★★	★	★★	★	★★	★★	★★	■■	11,7	★	50	-	-	-/-	●/-
11	HP DESKJET 4220E	117	52	17	★	★	★★	★	★★	★	★★	★★	★★	■■	11,7	★	70	-	-	●/-	●/-
12	CANON PIXMA MG2551S	132	11	87	■	★	★★	★★	★★★	★	★	★	★	■■	11	★	50	-	-	-/-	-/-

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● oui - non



Epson ECOTANK ET-2876
280 € **14,1/20 | ★★**

Certes, ce modèle à réservoirs coûte un peu cher à l'achat, mais il se révèle très bon marché à l'usage grâce à ses encres en bouteille. En plus, ses tirages sont très beaux, notamment ceux en couleur, même s'ils résistent mal aux UV. On regrette toutefois l'absence de recto verso automatique et l'écran trop petit. La série ET-2860 propose des performances similaires, mais sans Apple AirPrint ni écran LCD.



HP OFFICEJET PRO 9730E
280 € **14,1/20 | ★★**

Les gros atouts de cette référence à cartouches ? Son impression jusqu'au format A3, et ses deux bacs pouvant contenir jusqu'à 250 feuilles A4. Elle dispose également de tous les équipements utiles et offre des tirages de bonne qualité, notamment pour le texte et les clichés. Si ses coûts d'utilisation demeurent inférieurs à la moyenne des modèles à recharges, ils peuvent s'envoler en cas d'usage occasionnel.



HP OFFICEJET PRO 9122E
180 € **13,7/20 | ★★**

Son prix a beau être plus doux, cette machine ne rogne ni sur les équipements ni sur la connectivité. En plus, ses coûts d'impression restent bas pour une imprimante à cartouches, notamment en cas d'usage régulier, et ses performances sont très correctes, surtout quand il s'agit de photos. Avec un temps de seulement 17 secondes pour imprimer cinq pages de texte, c'est l'appareil le plus rapide de notre sélection.

Guide
d'achat

Comment choisir son imprimante

Outre la technologie (cartouche, réservoir ou laser), une imprimante se choisit en fonction de cinq critères principaux.

1 La qualité et la vitesse d'impression

On peut se faire une idée de la qualité des tirages en comptant le nombre de cartouches nécessaires (plus il est élevé, plus le rendu des couleurs a des chances d'être bon) et en vérifiant la résolution de la tête d'impression. Pour la vitesse, il est possible de s'en tenir aux promesses du fabricant. Ces indications restent toutefois à prendre avec des pincettes. Mieux vaut se fier à nos tests indépendants.

2 Les coûts à l'usage

Peut-être plus que du prix de vente de l'imprimante, c'est de son coût à l'usage dont il faut tenir compte au moment de l'achat. Avec certains modèles, il peut atteindre des sommets. Sur cet aspect également, le mieux est de se référer à nos calculs plutôt qu'aux informations fournies par les constructeurs, d'autant que ce montant dépend fortement de la fréquence d'utilisation. En effet, moins on se sert de son appareil, plus on devra lancer des cycles de nettoyage plus ou moins gourmands en encre, ce qui renchérit chaque page. Les machines à réservoirs sont celles qui reviennent le moins cher à l'emploi, grâce à leurs encres en bouteille, vendues à un tarif beaucoup plus bas qu'en cartouche.

3 Les équipements

Choisir un modèle doté d'un grand écran couleur, qui plus est tactile, s'avère très pratique pour prévisualiser les tirages avant de lancer l'impression et naviguer aisément dans les menus. On apprécie également le système de recto verso automatique, qui permet d'imprimer sur les deux côtés d'une feuille sans avoir à la retourner, et le chargeur de documents, utile pour scanner ou copier à tour de bras. Un lecteur de carte mémoire et un bac papier au format 10 x 15 peuvent, quant à eux, simplifier l'impression de photos. Sachez enfin que certaines références sont capables de numériser des documents directement vers une clé USB ou le cloud.

4 La connectivité

Présent désormais sur quasiment tous les modèles, le wifi offre la possibilité d'imprimer des documents depuis n'importe quel ordinateur ou smartphone sans câble. Avec le WPS (*Wi-fi Protected Setup*), c'est encore plus simple, car l'imprimante se connecte sans qu'il faille entrer le code wifi, à condition que la box en soit équipée aussi. La compatibilité avec certaines normes de connectivité facilite l'impression directe, à l'instar



Plus qu'au prix d'achat,
portez attention
au coût d'usage.

d'Apple AirPrint pour les téléphones iOS ou Mopria pour ceux sous Android. Les fabricants ont, en outre, développé leurs propres applications d'impression : Canon Print, Epson Connect, etc.

5 Les services annexes

Tous les constructeurs disposent d'un service d'envoi automatique des cartouches à domicile: Instant Ink chez HP, ReadyPrint chez Epson, Pixma Print Plan chez Canon et EcoPro chez Brother. Pour en bénéficier, il faut une machine compatible et connectée à Internet, de manière que le fabricant puisse surveiller les niveaux d'encre et déclencher les envois au bon moment. Les mensualités dépendant du nombre de pages tirées, mieux vaut avoir un usage assez régulier et imprimer des feuilles bien remplies afin que cela soit rentable. À noter qu'Epson propose une formule spéciale incluant le prêt d'une imprimante EcoTank (ReadyPrint EcoTank).



Les constructeurs proposent tous l'envoi automatique de cartouches d'encre, comme Instant Ink chez HP.

5 produits
à la loupe

C'est la tendance, de plus en plus de liseuses sont équipées d'un écran couleur. Mais les modèles noir et blanc dominent le classement.

LISEUSES

— Par **CAMILLE GRUHIER** avec **VINCENT ERPELDING**

Vivlio INKPAD 4

270 €

15,3/20 | ★★

Cette grande liseuse est un peu lourde (266 g), mais la lumière intégrée, la taille de texte ajustable et la qualité de l'affichage assurent un bon confort de lecture. Vivlio donne accès à une bibliothèque pour télécharger des livres, à stocker dans les 28,6 Go disponibles. Dommage que, lors du test d'immersion, de l'eau soit passée sous l'écran alors qu'elle est annoncée étanche.

7,7" (19,6 cm) ★★★ ★★★ ★★ ★★★



Kobo CLARA COLOUR

160 €

14,8/20 | ★★

La Clara Colour offre un excellent rapport qualité-prix. Ici, un seul bouton physique, celui qui sert à allumer ou éteindre la liseuse ; la navigation dans les menus et dans un livre est entièrement tactile. Qualité de fabrication, affichage, contraste, réactivité et autonomie sont au rendez-vous. Kobo propose aussi la Clara BW (Black & White) à 140 € (15,5/20, ★★).

6" (15,2 cm) ★★★ ★★ ★★ ★★★



Boox GO COLOR 7

280 €

11,9/20 | ★

D'un côté, la liseuse est dotée d'un port de carte mémoire pour étendre le stockage, d'une lumière intégrée et d'un capteur qui permet de basculer l'affichage automatiquement. Mais, de l'autre, elle ne donne accès ni à une bibliothèque ni à un dictionnaire ; elle n'est pas étanche et ne lit pas le plus fréquent des formats, l'ePub DRM. Des défauts qui ont pesé dans la note finale.

6,9" (17,5 cm) ★★ ★ ■ ★★★



PocketBook BASIC LUX 4

120 €

15,2/20 | ★★

Voici un modèle d'entrée de gamme qui n'a à rougir de rien ! Le texte, ajustable, est net, malgré la résolution standard de l'écran, et lisible en plein soleil comme dans la pénombre grâce à l'éclairage intégré. Une bibliothèque, un dictionnaire et un traducteur sont disponibles. Cette liseuse n'est pas officiellement vendue en France, mais se trouve facilement sur Internet.

6" (15,2 cm) ★★★ ★★★ ★★ ★★★



Kobo LIBRA COLOUR

230 €

14,6/20 | ★★

Plus avancée que la Clara Colour, la Libra Colour permet de prendre des notes, de marquer des pages ou de souligner des phrases avec le stylet Kobo 2 (70 €, en option). La prise en main est agréable et la lecture, confortable. On apprécie la luminosité uniforme, moins l'altération de la netteté quand, sous un fort éclairage, de fines taches de couleur apparaissent. Autre bémol : l'autonomie moyenne.

7" (17,8 cm) ★★ ★★ ★★ ★★



AMAZON Et la couleur fut !

À lors que Kobo ou Vivlio proposent déjà des liseuses en couleur depuis plusieurs mois, Amazon vient juste de lancer son propre modèle, la Kindle Colorsoft. La lecture des bandes dessinées, des guides touristiques ou des livres de cuisine gagne en confort ! Le géant renouvelle au passage toutes ses liseuses (Kindle, Paperwhite, Scribe). Pas trop d'inquiétude sur leurs résultats de test (à venir sur Quechoisir.org)...



MATELAS IKEA

Le roi suédois à la hauteur ?



Åbygda MOUSSE 249 € 14/20 | ★★

⊕ Bon soutien dorsal, excellente indépendance de couchage, housse amovible et lavable.
⊖ Soutien moyen en position latérale, faible épaisseur.

Åfjäll MOUSSE 119 € 13,4/20 | ★★

⊕ Excellent soutien en position dorsale, housse amovible et lavable.
⊖ Soutien insuffisant sur le côté, faible épaisseur, résiste mal à l'enfoncement.

Vatneström RESSORTS + LATEX 749 € 11,8/20 | ★★

⊕ Bon soutien dorsal, excellente indépendance de couchage, bien ventilé.
⊖ Soutien moyen sur le côté, housse non amovible, perte de fermeté au fil des ans.

Anneland RESSORTS + MOUSSE 549 € 13,6/20 | ★★

⊕ Soutien général satisfaisant, bonne indépendance, excellente résistance au vieillissement.
⊖ Absorbe moyennement les mouvements.

Valevåg RESSORTS + MOUSSE 299 € 12,3/20 | ★★

⊕ Bon dynamisme, bonne ventilation, bonne résistance au vieillissement.
⊖ Soutien moyen, résiste mal à l'enfoncement, housse non amovible.

Vågstranda RESSORTS + MOUSSE 399 € 11,7/20 | ★★

⊕ Bon soutien dorsal pour les petits gabarits, bonne indépendance de couchage, très bien ventilé.
⊖ Soutien latéral moyen, housse non lavable.

Entre les bibliothèques Billy et ses célèbres meubles en kit, Ikea propose une gamme de matelas à différents tarifs.

— Par FABRICE POULIQUEN avec NADÈGE MAZERY

On reconnaît les matelas Ikea à leurs noms aux accents qui fleurent bon la Scandinavie. C'est joli, ça favorise peut-être l'endormissement (répétez Valevåg 100 fois pour voir!), mais cela ne garantira pas la qualité de vos nuits. Alors, que valent les modèles du géant de l'ameublement – qui, soit dit en passant, sont fabriqués en Pologne ou en Roumanie? Nous en avons testé six. Deux sont en mousse: Åfjäll et Åbygda, vendus respectivement 119 € et 249 €. Ils offrent un bon soutien en position dorsale, mais s'en sortent moins bien en latérale. Ils sont aussi peu épais (13 et 15 cm, d'après nos mesures), donc moins confortables. L'achat d'un surmatelas pourrait être utile. Malgré tout, Åfjäll (13,4/20) et Åbygda (14/20) affichent un bon rapport qualité/prix. Ils se classent dans le premier quart de la centaine de literies que nous avons comparées, côtoyant des produits beaucoup plus onéreux.

Les quatre autres matelas, hybrides, allient soit ressorts ensachés et mousse (Valevåg, Vågstranda, Anneland) soit ressorts ensachés et latex (Vatneström). À l'exception du Valevåg, proposé à 299 €, ils coûtent beaucoup plus cher. Le prix du Vatneström atteint même 749 €: on doit certainement payer la couche supérieure de latex censée améliorer le confort. Mouais... Cela ne nous a pas sauté aux yeux. L'Anneland (549 €) obtient de meilleurs résultats (13,6/20), avec un soutien général satisfaisant, sur le dos comme sur le côté, pour petits et grands gabarits. Plutôt rare.

Pas toujours aussi fermes qu'annoncé

Une garantie de 10 ans

Globalement, les matelas Ikea restent des valeurs sûres. À part le Vatneström, qui peut perdre en fermeté au fil du temps, ils résistent très bien au vieillissement et sont garantis 10 ans. Comme la plupart des fabricants, la marque suédoise donne la possibilité d'échanger (mais ne rembourse pas) un produit qui ne conviendrait pas dans les 365 jours. Encore heureux! Car c'est assez fréquent, le soutien annoncé ne correspond pas toujours à la réalité, à l'instar du Valevåg. Le modèle qualifié de mi-ferme se classait plutôt en très souple, selon nos tests... Pas la même chose, tout de même. ♦



TESTÉ ailleurs

Pendant ce temps, nos homologues étrangers mènent leurs propres essais comparatifs.

Allemagne ON TOMBE DE HAUT

Du formaldéhyde, cancérogène, libéré du bois de la Stokke Nomi ; la Moji Yippy Plain qui s'effondre en plein essai de sécurité ; du DEHP, perturbateur endocrinien, dans la housse du Hauck Sit N Relax... Nos confrères de **Test** n'ont pas été déçus par leur comparatif de chaises hautes pour bébés ! Certaines, heureusement, relèvent le niveau... La meilleure ? La Cybex Lemo 4-en-1 (400 €).



Autriche BAIES BIOS, LE B.A.-BA



Envie d'un peu d'été dans vos yaourts ou vos céréales ? **Konsument** a évalué 18 références de framboises et de fruits rouges surgelés, à la recherche de germes et de pesticides. Résultat : tous les produits conventionnels contiennent des pesticides, mieux vaut donc choisir du bio.

Suisse POISON PANÉ

Les bâtonnets intègrent plus de poisson et moins de panure qu'en 2019, selon les observations de **Bon à savoir**. Le test de 2024 révèle des taux allant de 65 à 68,2 %, contre 55 à 62 % il y a cinq ans (seule exception, les Findus Crack-sticks, à moins de 60 %). Dommage qu'un cancérogène, le glycidol, ait été détecté dans 14 références sur 15 analysées...



Suède ALERTE ROUGE

L'agence suédoise des produits chimiques, la Kemikalieinspektionen, alerte sur la présence de biocides dans certaines culottes menstruelles estampillées Oeko-Tex. En théorie, ce label garantit pourtant que les tissus ne comportent aucune substance toxique... L'occasion, pour nos homologues de **Råd & Rön**, de rappeler que 200 biocides sont quand même autorisés.

Danemark RÉSULTATS GLISSANTS

À en croire le comparatif de **Tænk**, même se laver les mains est risqué ! Sur les 50 savons analysés, 16 renferment des parfums ou des substances nocives pour l'environnement, et 14, des allergènes nuisibles à l'organisme. Reste une vingtaine de références conseillées, parmi lesquelles celle de l'enseigne danoise Søstrene Grene, présente en France.



QUE CHOISIR Toujours disponible sur QUECHOISIR.ORG

AIR FRYERS

Des compacts et des plus grands, avec un seul ou deux tiroirs, pour des prix de 30 à 269 €... On ne parle que d'eux, mais que valent-ils, ces air fryers ?

26 appareils décortiqués

SIÈGES-AUTOS

On ne transige pas avec la sécurité ! Nos tests pointent près de 50 sièges-autos à éviter, car moins protecteurs en cas de choc frontal ou latéral. **Près de 280 références évaluées**

ASPIRATEURS ROBOTS

Ils aspirent (plus ou moins bien) et certains, désormais, lavent les sols. Quelques-uns sont redoutablement efficaces... **85 modèles décryptés**

TÉLÉVISEURS

Près de 50 nouveaux modèles testés, des LG et des Samsung, mais aussi 5 signés Hisense, en net progrès. Ce fabricant chinois enregistre ses meilleurs résultats ! **285 écrans au banc d'essai**

QUE CHOISIR Plus de 230 tests sur QUECHOISIR.ORG

Des mises à jour en continu

Et les caractéristiques des produits pour trouver celui adapté à vos besoins

Des guides d'achat

Et tous nos conseils et décryptages pour bien choisir

- ALIMENTATION ● HIGH-TECH
- ÉLECTROMÉNAGER ● ÉNERGIE
- AUTO ● MAISON ● TOURISME
- SANTÉ ● BIEN-ÊTRE

QUE CHOISIR

QUECHOISIR.ORG

Votre guide conso au quotidien



POLLUTION ET SANTÉ

Le plastique, c'est catastrophique...

Pour combattre la dissémination des plastiques dans l'environnement et leur impact sur la santé humaine, il faut des mesures à l'échelle internationale. Un traité mondial de lutte contre cette pollution est en cours de négociation.

— Par **ELSA CASALEGNO**



On sait que le plastique est omniprésent dans notre quotidien. On n'ignore pas non plus qu'il contamine les océans. Ce dont nous avons moins conscience, c'est qu'il se retrouve aussi dans nos organismes... Pour mesurer l'impact de cet élément sur notre santé, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST)⁽¹⁾ a mené une série d'auditions de chercheurs. Leurs conclusions, présentées par le député Philippe Bolo (Les Démocrates) dans un rapport remis mi-novembre 2024, sont alarmantes.

Quelles substances sont impliquées ?

Air, eau, sol, aliments... dans notre environnement pullulent de minuscules fragments de plastique, de l'ordre du micromètre, voire du nanomètre. Ils sont de forme et de taille très variables, d'où une difficulté méthodologique à les échantillonner. Leur composition est, en outre, complexe. En effet, pour conférer certaines propriétés aux plastiques, ces polymères obtenus par craquage⁽²⁾ d'hydrocarbures, les industriels leur ajoutent d'innombrables molécules chimiques destinées à les durcir, les assouplir, les stabiliser, les blanchir, les colorer, etc. Au total, «au moins 16 000 substances» sont comptabilisées, souligne Philippe Bolo, «telles que des additifs, des auxiliaires de fabrication, des impuretés ou des composés qui se forment lors des réactions chimiques». Un quart d'entre elles sont considérées comme dangereuses, qu'elles soient cancérogènes, reprotoxiques, mutagènes, perturbateurs endocriniens, etc. «Seules 161 n'ont pas été jugées ainsi par des réglementations nationales, mais ces évaluations manquent de rigueur scientifique», précise le politicien – un problème d'expertise d'ailleurs généralisé à l'ensemble des produits chimiques, comme l'a montré notre précédente enquête sur le sujet (QC n° 640).

Comment les absorbons-nous ?

Les trois portes d'entrée de ces microplastiques dans le corps humain sont les voies alimentaire, respiratoire et cutanée. Nous en mangeons et en buvons via nos aliments: des études ont notamment détecté des nanoplastiques dans le thé, le riz et l'eau en bouteille. Toutefois, compte tenu de la pollution généralisée de l'environnement, ils sont probablement présents dans toutes les denrées. Nous en inspirons également, puisque des fragments de pneus, de textiles et autres poussières diverses sont en suspension dans l'air. «L'inhaltation de microplastiques est au moins aussi importante que l'ingestion», signale Philippe Bolo. Dans la seule région parisienne, où 3 à 10 tonnes de plastiques flottent dans l'air, «nous respirons jusqu'à 30 millions de particules par an». Phénomène plus marginal, ils pénètrent aussi dans notre organisme via les produits appliqués sur la peau, volontairement ou non.

De quelles quantités parle-t-on ?

Les scientifiques se heurtent à des difficultés méthodologiques pour calculer la part de plastique dont notre corps est désormais composé. En 2019, une étude affirmant que l'on absorbait l'équivalent d'une carte de crédit par semaine avait fait grand bruit... Depuis, d'autres publications avancent des chiffres, qui varient de 2 fois à 10 milliards de fois moins. Bref, le consensus n'est pas encore établi.

Dans quels organes les retrouve-t-on ?

Ce qui est sûr, c'est que des microplastiques ont d'ores et déjà été décelés dans divers organes du corps – poumons, colon, reins, testicules, placenta... Ils circulent de



Fermée dans les années 2000, cette décharge au Havre (76) compte encore 400 000 tonnes de déchets accumulés, où les microplastiques se mêlent au sable.

l'un à l'autre via le sang, et remonteraient jusqu'au cerveau via les nerfs olfactifs. Même un foetus en contient ! De fait, les nouvelles générations baignent littéralement dans une « soupe de plastique » depuis leur vie in utero.

→ **Quelles conséquences cela a-t-il sur notre santé ?**

Les effets sont relatifs aux plastiques eux-mêmes, mais aussi aux additifs qu'ils renferment, comme le bisphénol A, les PFAS, les retardateurs de flamme (le PBDE, par exemple) ou les phtalates (tels que le DEHP). Ils peuvent induire divers troubles, confirmés ou soupçonnés, mais encore mal connus faute d'études. Notamment des risques accusés de retard de croissance du fœtus et du développement cognitif de l'enfant, de malformations génitales, d'endométriose (du fait d'action de perturbateur endocrinien), d'AVC ou d'infarctus, de diabète, d'obésité, de fausses couches, d'effets inflammatoires sur les appareils respiratoire et digestif, de perturbation du microbiote intestinal, de cancérogénicité... le tableau est sombre.

Le coût financier de ces maladies est monumental. Une étude publiée en 2024 a tenté de chiffrer l'impact cumulé de trois substances – le bisphénol A, le PBDE et le DEHP –, >>>

UNE MATIÈRE ENVAHISANTE



Anthropocène ou « plastocène » ? Indubitablement, nous sommes entrés dans l'ère du plastique, dont des quantités pharaoniques sont générées chaque année : 500 millions de tonnes en 2024, soit un doublement en 20 ans. Et ce n'est pas fini, puisque les prévisions tablent sur plus de 1 milliard de tonnes par an d'ici à 2050 (à titre de comparaison, l'humanité produit 10 milliards de tonnes d'aliments pour se nourrir par an). Le tiers de ce plastique est destiné aux emballages à usage unique, alimentaires principalement, et 10 % aux textiles synthétiques. Premier problème : les émissions considérables de gaz à effet

de serre lors de l'extraction du pétrole et la fabrication des objets. Les déchets constituent l'autre difficulté majeure posée par cette matière. Plus de 360 millions de tonnes de plastique sont jetées tous les ans dans le monde, dont une trop petite fraction, moins de 10 %, est recyclée. La France fait à peine mieux, puisqu'elle ne récupère que 17 % de ses 3,6 millions de tonnes de déchets plastiques. On est encore loin de l'économie circulaire... Le reste part en décharge (pour la moitié), est incinéré ou abandonné dans la nature, où il se dégrade en microplastiques contaminant les sols ou ruisselant jusque dans les mers (photo ci-dessus).



Tri et lavage des bouteilles à l'usine France Plastiques Recyclage de Limay (78).

>>> uniquement aux États-Unis et seulement sur une partie des pathologies associées (baisses de performances cognitives de la population, maladies cardiaques, AVC, accroissement de la mortalité). Résultat, l'addition s'élève à 675 milliards de dollars pour la seule année 2010...

Comment limiter leur impact ?

« Si les plastiques ne coûtent pas cher à fabriquer, ils ont aussi un coût sociétal en matière de santé, sans compter leur empreinte carbone et la contamination liée aux hydrocarbures », indique Philippe Bolo. Qui estime indispensable de s'affranchir, au moins partiellement, de ceux à usage unique et, en parallèle, de s'attaquer à la pollution de l'environnement. Adopter des bonnes pratiques individuelles

POLLUTION ET SANTÉ

est, certes, essentiel. Cependant, sans volonté des pouvoirs publics, l'action est limitée... Combattre ce fléau à grande échelle passera donc par des dispositions appliquées par l'ensemble des États de la planète.

Quelles décisions à l'échelle mondiale ?

Rappelons qu'un traité international de lutte contre la pollution plastique, sous l'égide de l'ONU, est en cours de négociation depuis 2022. La cinquième phase de discussion, réunissant plus de 170 pays, s'est tenue du 25 novembre au 1^{er} décembre 2024 à Pusan, en Corée du Sud. Il devait s'agir de la dernière étape pour aboutir à un texte juridiquement contraignant au niveau mondial... mais ce rendez-vous s'est soldé par un échec, achoppant sur le refus de quelques États pétroliers d'envisager une réduction de leur production plastique (Russie, Arabie saoudite et Iran en tête). Une attitude dénoncée par l'UE et de nombreux pays du Sud, confrontés à une pollution intenable. Les négociations devraient reprendre dans les prochains mois. ◆

(1) Cet organe commun à l'Assemblée nationale et au Sénat a pour mission « d'informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique », afin qu'il dispose d'une expertise pour éclairer des décisions politiques de long terme.

(2) Procédé de raffinage du pétrole qui « casse » les grosses molécules complexes en plus petites.



RÉDUIRE SON IMPACT PLASTIQUE

En attendant que des mesures soient prises par les États, ou que les entreprises changent, il est possible d'agir individuellement.

ALIMENTATION, HYGIÈNE ET COSMÉTIQUE

Bannir l'usage unique

Nombre de produits alimentaires, ménagers, d'hygiène et cosmétiques sont vendus dans des emballages en plastique qui finiront à la poubelle... mais aussi dans les sols et les mers. Mieux vaut opter pour ceux conditionnés dans du carton ou acheter du vrac.

HABILLEMENT

Limiter le synthétique

Les fibres artificielles sont partout dans les vêtements, les chaussures et les sacs. Certaines améliorent le confort, tandis que d'autres rendent

le tissu solide, infoisable et vite sec. Et en plus, elles ne coûtent pas cher. Autant dire que la *fast fashion* en raffole. Sauf qu'elles sont l'une des sources majeures de pollution des océans. Privilégiez autant que possible les matières naturelles comme le coton et lin.

TRANSPORT

Mettre un coup de frein

Qui dit voiture, dit pneus... Or, leur abrasion émet 6 millions de tonnes de particules plus ou moins fines chaque année. On les retrouve dans l'air, les sols et l'eau. C'est pire avec les véhicules électriques, car ils pèsent plus lourd. Ne parlons même pas de

l'avion, dont les pneumatiques sont soumis à des contraintes énormes à chaque décollage et atterrissage. Alors, quand c'est possible, marchez, faites du vélo ou prenez les transports en commun. Et dès que vous le pouvez, voyagez en train.

AUTRES SECTEURS

Préférer les matériaux

naturels Meubles, isolants, menuiseries du logement, décoration... beaucoup d'articles contiennent du plastique. S'ils génèrent peu, voire pas de particules au quotidien, leur fabrication et leur fin

de vie sont problématiques. Optez donc plutôt pour des jouets en bois, des stylos non jetables, etc.

BON À SAVOIR Vous trouverez des conseils auprès de structures comme l'Agence de la transition écologique. Des associations, telles que Zero Waste ou Surfrider, proposent également des pistes d'action.

GRANDES SURFACES

Au rayon de vos droits

Voici quelques-unes des questions récurrentes que les lecteurs se posent lorsqu'ils se rendent au supermarché.

— Par **MAGALI BERTHE**
et **EMMANUEL ESLIN**

→ Quand l'article est facturé plus cher en caisse qu'en rayon, quel prix payer ?

Le commerçant est tenu d'afficher le bon tarif de vente. En cas de différence, c'est le montant le plus bas qui doit être retenu. Toutefois, le vendeur peut rejeter la transaction au prix affiché si ce dernier est dérisoire par rapport au bien (exemple, un téléviseur d'une valeur de 450 € annoncé à 45 €).

→ A-t-on le droit de me refuser un paiement par chèque ou par carte bancaire ?

Seuls les billets et les pièces ont cours légal. Décliner les paiements par carte bancaire ou par chèque (ou limiter leur acceptation) est donc autorisé, à condition d'en informer les clients via un affichage à l'entrée du magasin et/ou à la caisse. Par contre, un commerçant n'a pas le droit de vous refuser un chèque en raison de votre lieu de résidence ou de votre domiciliation bancaire. Selon le Défenseur des droits, une telle pratique serait discriminatoire.

→ Puis-je désolidariser un pack de six bouteilles d'eau et n'en prendre qu'une, ou celui de huit yaourts pour n'en acheter qu'un ?

En principe, on peut dissocier un pack d'eau, sauf si les bouteilles sont également disponibles dans le magasin à l'unité ou en moindre quantité. Côté yaourts, cette règle ne vaut pas, car ils ne sont en général vendus que par lots. Selon la jurisprudence, leur réunion en un conditionnement unique « *dans l'intérêt du consommateur* » est permise, le lot ne constituant alors qu'un seul produit.

→ Que faire si une denrée alimentaire en rayon indique une date limite de consommation (DLC) ou une date de durabilité minimale (DDM) dépassée ?

Vous pouvez acheter, sans risque pour la santé, un produit à la DDM dépassée – son goût ou sa texture pouvant toutefois être altérés. Cependant, vous ne devriez pas trouver en grandes surfaces un aliment dont la DLC est caduque, car sa vente est interdite. Si c'est le cas, demandez à un employé du magasin de le retirer du rayon. Si ce manquement est habituel, signalez-le aux services de la répression des fraudes.

→ L'article annoncé en réclame est absent dès le premier jour des promotions. Que faire ?

À moins que le supermarché n'affiche clairement, sur ses portes d'entrée, qu'un produit mis en promotion dans le prospectus n'est pas disponible en magasin, son absence dès le premier jour peut être considérée comme une pratique commerciale trompeuse.

→ Un produit doit-il toujours être repris ou échangé ?

La réglementation n'oblige pas un magasin à reprendre ou échanger un article, sauf en cas de défaut de conformité ou de vice caché. Nombre de grandes surfaces acceptent toutefois de le faire à titre commercial, sous certaines conditions (présentation du ticket de caisse, non-ouverture du jeu vidéo, exclusion des produits surgelés ou de la lingerie...).

→ Dois-je rembourser un produit cassé par inadvertance ?

Il peut vous être demandé de payer un article endommagé par votre faute. En pratique, il semble que les commerçants le font rarement lorsque le montant de la casse n'est pas important.

→ Un vigile me demande d'ouvrir mon sac : en a-t-il le droit ?

Oui, mais seulement pour l'inspecter visuellement. La fouille à la main de votre sac ne peut être effectuée sans votre consentement exprès. Si vous la refusez, le vigile doit faire appel à un officier de police judiciaire (police ou gendarmerie), seul habilité à le faire. ♦



DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Le début de la fin ?

En novembre dernier, le Sénat votait à l'unanimité un texte interdisant le démarchage téléphonique sans consentement préalable. Un essai que les députés doivent désormais transformer.

— Par CYRIL BROSSET avec GRÉGORY CARET

C'est un carton plein: 340 voix pour, 0 contre. La proposition de loi visant à proscrire le démarchage téléphonique a remporté tous les suffrages, le 14 novembre dernier, lors de son examen au Sénat. Les locataires du palais du Luxembourg semblent avoir enfin pris conscience de l'exaspération des Français vis-à-vis de ce fléau. La mesure phare du texte porté par le sénateur de l'Aisne, Pierre-Jean Verzelen, cherche plus précisément à instaurer un système d'opt-in, à l'instar de ce qui se fait déjà pour l'envoi de propositions commerciales ou de publicités par e-mail ou par SMS. Concrètement, si cette disposition venait à être appliquée, les professionnels envisageant de proscrire des particuliers par téléphone devraient au préalable avoir obtenu leur consentement. Même s'il ne s'agit pas d'une interdiction pure et simple, dans les faits, une telle obligation porterait un gros coup au démarchage téléphonique.

De petites avancées

Certes, d'autres mesures ont été prises ces dernières années afin de circonscrire cette pratique. Ainsi, depuis mars 2023, celle-ci n'est autorisée que de 10 à 13 h et de 14 à 20 h, soit 9 h par jour, du lundi au vendredi et hors jours fériés. Une société n'a pas le droit de joindre un même prospect plus de 4 fois par mois, ni de rappeler dans les 60 jours suivants une personne qui aurait demandé à ne plus être contactée. Le démarchage a aussi été banni des domaines de la rénovation énergétique et du compte professionnel de formation. Quant aux vendeurs de produits d'assurance (complémentaires santé, contrats de prévoyance, protections juridiques et autres), ils doivent respecter un certain nombre de contraintes, comme laisser un temps de réflexion entre l'accord de principe et la signature du contrat, fournir une documentation précontractuelle, ou encore enregistrer les conversations téléphoniques. Ils ne peuvent plus,

non plus, faire «signer» un contrat par oral (par exemple, un simple «oui» prononcé ne suffit plus), ni reprendre contact avec une personne qui aurait décliné leur proposition. Les sanctions encourues en cas de violation de ces règles ont également été revues à la hausse, atteignant 75 000 € d'amende pour une personne physique et 375 000 € pour une personne morale. Et puis, il y a Bloctel. Depuis 2016, il suffit en théorie de s'inscrire gratuitement sur cette liste d'opposition pour ne plus être démarché. Les entreprises désirant lancer une campagne de prospection commerciale par téléphone sont tenues d'expurger de leurs bases de données les numéros y figurant. Sauf que les dispositions relatives à l'encadrement du démarchage téléphonique n'ont pas réussi à enrayer le phénomène, et que Bloctel a vite montré ses limites.

Les députés ont la main

Huit ans après sa création, seuls 9% des Français ont enregistré leur numéro sur cette liste, et de nombreuses exceptions font que beaucoup d'entre eux continuent à recevoir des appels. Qui plus est, même si un total de 4,4 millions d'euros d'amende a été infligé en 2023, les contrôles restent trop rares et beaucoup d'entreprises préfèrent passer outre l'obligation de tri qui leur coûte de l'argent. Un système d'opt-in pourrait changer la donne. Toutefois, pour qu'il ait une chance d'aboutir, encore faut-il que la proposition de loi du sénateur Verzelen soit adoptée par l'Assemblée nationale. À l'heure où nous écrivons ces lignes, aucune date d'examen n'a été fixée. Le texte a pourtant de bonnes chances d'être voté par une majorité de députés. Dans le contexte politique compliqué qui est actuellement le nôtre, les mesures faisant l'objet d'un consensus transpartisan sont peu fréquentes, et donc plutôt bienvenues⁽¹⁾.

Mais sous quelle forme? Car de la rédaction finale du texte dépendra l'efficacité de la loi. Une attention particulière doit être portée à la manière dont le fameux consentement

sera recueilli. Pour l'heure, cela reste assez flou. Résultat: les professionnels risquent d'en profiter et de détourner l'esprit de la loi, par exemple en insérant une autorisation de démarchage téléphonique dans leurs conditions générales de vente. L'UFC-Que Choisir milite, de son côté, pour que l'accord du consommateur soit expressément sollicité. Cela reviendrait à imposer aux entreprises d'émettre une

97%

des Français jugent le démarchage agaçant et 75%, très agaçant. Des taux inchangés depuis des années.



demande spécifique (avec un message de confirmation ou une case à cocher, notamment), comme c'est déjà le cas pour le démarchage par courriel ou SMS.

Les lobbys en embuscade

L'autre point de vigilance concerne les sociétés avec lesquelles on est déjà en relation. Pour l'heure, le statu quo est de mise. Un installateur de chauffe-eau a donc toujours la possibilité de proposer à ses clients un contrat d'entretien, et un opérateur mobile, de présenter sa nouvelle box internet à ses abonnés, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. L'UFC-Que Choisir souhaite, quant à elle, que seuls les appels en lien direct avec le contrat signé soient permis à l'avenir. Reste à savoir si les députés suivront le chemin tracé par les sénateurs, ou s'ils

succomberont, une fois de plus, au discours des lobbys des centres d'appels. Ceux-ci ne perdent jamais une occasion de prédire la destruction de dizaines de milliers d'emplois si une telle mesure était adoptée. En réalité, le risque est minime. Un rapport de 2019 du Conseil national de la consommation (CNC) évaluait à 55 000 postes en équivalent temps plein (ETP) ceux chargés de passer des appels vers l'extérieur en France, dont seulement une partie avait pour mission de démarcher de nouveaux prospects. En Allemagne, en Autriche ou en République tchèque, où des dispositions similaires sont en vigueur, le marché du travail n'a pas été déstabilisé. Et les consommateurs sont plus heureux. ◆

(1) Quelle que soit la date d'adoption, le dispositif n'entrera pas en vigueur avant la fin de la concession Bloctel, soit en août 2026.

FRÉQUENCE DES APPELS Encore trop de dérangement

Plus de doute, le téléphone mobile est devenu l'outil principal des démarcheurs: 48 % des Français que nous avons interrogés* disent recevoir au moins un appel par semaine sur leur smartphone, et 34 %, au moins un par jour. C'est un peu moins sur le fixe.

Si ces taux sont en baisse, ils sont loin d'être satisfaisants. Rester chez soi augmente inévitablement le risque d'être dérangé sur sa ligne fixe. Quant au démarchage par SMS, il perdure malgré la présence d'un opt-in (consentement préalable

du particulier). La faute à la fraude et à la possibilité offerte aux sociétés de prospecter leurs clients pour tout et n'importe quoi.

*Enquête réalisée en ligne entre le 4 et le 8 octobre dernier auprès d'un échantillon représentatif de 990 personnes.

PART DES FRANÇAIS DÉMARCHÉS PAR TÉLÉPHONE

	CHAQUE JOUR	CHAQUE SEMAINE
	34 %	48 %
	23 %	34 %
	10 %	18 %

Source: Observatoire de la consommation de l'UFC-Que Choisir.

DÉSERTS MÉDICAUX

Séduire les jeunes

Face au défi de la désertification médicale, des régions misent sur la vocation des lycéens habitant dans les zones où les professionnels de santé manquent.

— Par ANNE-SOPHIE STAMANE

Hier, nous avons fait sept heures de car sur la journée pour nous rendre à la faculté de médecine de Toulouse (Haute-Garonne). Le matin, après l'accueil du doyen, les élèves ont suivi un cours d'anatomie, eu un QCM et vu comment se passait le tutorat étudiant. L'après-midi, ils ont été présentés à des étudiants de toutes les filières de soins. » David Auffray, professeur de SVT au lycée Jean-Lurçat de Saint-Céré (Lot), anime une «cordée santé», qui prépare 23 élèves de première et 18 de terminale à de futures études de santé. L'établissement se situe entre les universités de Limoges (Haute-Vienne), Toulouse et Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Le petit hôpital de la ville ne rayonne pas assez pour attirer des professionnels, et l'ombre de la désertification médicale plane. «Malgré de gros besoins de santé, c'est très compliqué de trouver un médecin traitant ou un orthophoniste, et il n'y a plus du tout d'ophtalmologiste ni de gynécologue», énumère David Auffray. Comme de nombreux territoires, Saint-Céré subit les départs massifs en retraite des praticiens formés dans les années 1980, et ne séduit pas assez les nouvelles générations de soignants.

Miser sur la jeunesse locale

Face à l'aggravation de la situation, la communauté de communes Cauvaldor a décidé d'engager, entre autres, un effort pour faire naître des vocations chez les jeunes du secteur, en misant sur le lycée local. «Dans un territoire rural comme le nôtre, explique Fabienne Krupka, coordinatrice du contrat local de santé (CLS), les familles n'envisagent que rarement des études aussi longues et difficiles pour leurs enfants. L'idée est de leur faire prendre conscience que c'est à leur portée.» En somme, il s'agit de casser l'autocensure. Au programme, du renforcement hebdomadaire dans les

matières scientifiques, des heures de coaching pour apprendre à travailler efficacement et à gérer le stress des études supérieures, et des sorties – au Samu, dans un service d'IRM, etc. – afin d'appréhender le quotidien des soignants. Le retour sur investissement exigera de la patience: un cursus de médecine prend, au bas mot, 10 ans. «Mais on n'a jamais envoyé autant d'élèves en médecine», assure David Auffray. L'espoir étant qu'ils reviennent, d'ici à 15 ans, exercer autour de Saint-Céré. Le raisonnement se tient. Une récente étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) consacrée aux comportements des généralistes ayant fait leur internat entre 2004 et 2007 montre que leur origine géographique pèse lourd dans leur choix d'installation. La moitié des toubibs formés pendant cette période exerçait, en 2019, à moins de 85 km de leur lieu de naissance. Deuxième déterminant le plus important ? L'université d'internat. Sur cette base, les facultés de médecine desservant des zones sous-dotées, comme celles de Saint-Étienne (Loire), Clermont-Ferrand, Angers (Maine-et-Loire), Amiens (Somme), Dijon (Côte-d'Or) et Reims (Marne), sans oublier les Antilles-Guyane et l'océan Indien, se sont vu attribuer beaucoup plus de places d'internes de médecine générale. Un levier essentiel, qu'il faut compléter en agissant sur les vocations des jeunes alentours, afin d'espérer grossir les rangs des effectifs médicaux là où sont les besoins.

C'est l'objectif des «cordées de la réussite», un dispositif national qui se décline pour un tas de disciplines, dont la santé. L'établissement de Saint-Céré en fait partie, comme le lycée Durzy de Villemandeur (Loiret). Voilà 10 ans que

Dans les territoires ruraux, les familles n'envisagent que rarement des études aussi longues et difficiles pour leurs enfants





En haut, rentrée à la fac de médecine de Lille. Ci-contre, des élèves de terminale de la cordée santé passent une semaine en immersion à l'université de Picardie.

B. CHIBANE/VOIX DU NORD-MAXPPP; UNIVERSITÉ JULES VERNÉ PICARDIE; B. LEVY/CHALLENGES-REA

le chantier est ouvert pour convaincre les élèves de leurs capacités à réussir des études médicales. L'enjeu est de taille, car le Centre-Val de Loire est l'une des régions les plus démunies face à la désertification. Au fil du temps, la stratégie s'est affinée. «*En seconde, nous les sensibilisons sur l'orientation, afin qu'ils fassent les bons choix d'options de la cordée santé. Après une pause en première, qui est une année chargée, on les reprend en terminale, en mettant l'accent sur ce qui fait la réussite en santé: la motivation, la régularité du travail, la gestion des questionnaires à choix multiples (QCM), la prise de notes pendant un cours magistral*», détaille Philippe Marion, le proviseur. Des rencontres avec des soignants permettent de toucher du doigt les opportunités dans le secteur et de se projeter au-delà des études. «*J'insiste, nous ne faisons intervenir que des professionnels encore en activité, surtout pas des retraités. Ils parlent des réalités et des pratiques d'aujourd'hui. L'effet sur les jeunes est considérable*», >>>

3 questions à...

GUILLAUME GAROT

Député socialiste de la Mayenne

« Il faut une autorisation avant de s'installer »

Q.C. Vous avez déposé une proposition de loi pour limiter la liberté d'installation des médecins, ce que demande aussi l'UFC-Que Choisir. Pourquoi ?

GUILLAUME GAROT Nous assistons à un creusement des inégalités. Dans 61 départements, la densité médicale recule, alors qu'elle progresse dans les 39 autres. Les moins bien lotis il y a 10 ans ont encore perdu des médecins, les mieux nantis en ont gagné. Notre idée est qu'il faille une autorisation avant de s'installer, en fonction de l'offre médicale existante et des besoins de la population, afin de mieux répartir nos forces médicales. Les pharmaciens obéissent déjà à ce type de règles.

Q.C. Cette fois, vous prévoyez des mesures complémentaires, surtout autour de la formation.

G.G. Il est impératif de démocratiser l'accès aux études de médecine. Ceux qui s'y engagent sont plutôt des citadins familiers des professions de santé, qui ne s'installent guère dans les déserts médicaux. Nous voulons que les lycéens des zones rurales ou de milieu social modeste, qui renoncent en raison de la durée et du coût des études, puissent embrasser une formation médicale. D'autant que les données montrent que les diplômés ont tendance à revenir dans leur région d'origine. C'est pourquoi nous demandons une première

année de médecine dans chaque département, en lien avec la faculté de rattachement, avec les cours à distance ou en présentiel quand c'est possible. Nous proposons aussi qu'un quart d'une promotion puisse prétendre, dès la deuxième année d'études, au contrat d'engagement de service public (CESP). Actuellement réservé



aux deuxième et troisième cycles, il permet d'être rémunéré en échange d'un début de carrière en zone déficitaire.

Q.C. Comment expliquer la réticence à faire voter des dispositions législatives ?

G.G. Les parlementaires prennent tardivement conscience de la situation. Mais l'urgence est telle que nous avons fini par réussir à élaborer un texte transpartisan. Nous espérons pouvoir le défendre dans l'hémicycle au 1^{er} trimestre 2025. Il faut penser aux élus locaux qui, eux, sont confrontés quotidiennement aux difficultés de leurs administrés. Certains d'entre eux ont mis l'État en demeure d'agir !

>>> complète Philippe Marion. D'après ses calculs, « *la moitié du groupe de 20 terminales en "sup santé" réussit la première année de médecine, de pharmacie ou d'odontologie.* »

Les universités en cheffes de file

Les résultats commencent également à se faire sentir dans l'académie d'Amiens, où une « cordée de la réussite » dédiée à la santé, emmenée par l'université de Picardie Jules-Verne (UPJV), en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS) et le rectorat, s'est déployée depuis 2014 – sous un autre nom dans un premier temps. Hafida Khorsi-Cauet, enseignante-chercheuse à l'UFR de médecine, en est la responsable. « *Au départ, nous avons visé les lycéens, commente-t-elle. Avec des médecins et des étudiants engagés dans le tutorat, nous avons commencé à les rencontrer pour les préparer à la première année commune aux études médicales. J'ai ajouté des journées d'immersion à la faculté: des places en amphi leur sont réservées afin qu'ils puissent assister à des cours de médecine.* » Parmi les élèves de terminale, une trentaine bénéficiait d'un stage d'une semaine à la faculté pendant les vacances de printemps: « *Ils sont logés et suivent tous les cours comme s'ils étaient déjà inscrits en première année de médecine-maïeutique-odontologie-pharmacie-kinésithérapie (MMOPK)* », souligne Hafida Khorsi-Cauet. Rien de tel pour se mettre en conditions réelles, et se glisser

dans la peau de l'étudiant qu'ils seront peut-être dans quelques mois. « *C'est l'occasion pour eux de fréquenter le campus, de manger au resto U, de découvrir l'espace d'études* », précise David Dubar, chef du pôle orientation au rectorat. Parmi les 30 filles et garçons qui avaient pris part à ce stage en 2019, « *25 sont passés en deuxième année* », se félicite Hafida Khorsi-Cauet.

Depuis deux ans, le dispositif s'est élargi. « *Nous incluons maintenant des classes de 4^e et de 3^e de collèges ruraux ou classés en éducation prioritaire, en organisant des échanges sur les différents métiers de la santé, en mode speed dating le temps d'un forum* », poursuit l'enseignante. De trois lycées en 2014, la cordée est passée à 26, auxquels s'ajoutent 9 collèges. « *Chaque année, 700 élèves y participent*, compte Hafida Khorsi-Cauet. *Et, une fois en première année de fac, les étudiants ne sont pas abandonnés. Un tutorat spécifique et un programme régional "études longues" sont proposés aux arrivants. Il est basé sur un accompagnement personnalisé, avec un tuteur pour quatre élèves.* » C'est qu'il faut mettre le paquet pour passer le cap de la première année d'études de médecine, extrêmement exigeante, même si le nombre de places en deuxième année a bien augmenté depuis 2017. Reste que « *certains élèves sont recalés pour 0,4 point, alors qu'ils seraient d'excellents médecins. C'est très archaïque, et la sélection est acharnée* », conclut David Auffray. ♦



L'argent n'est pas le nerf de la guerre

Les incitations financières ont longtemps été l'alpha et l'oméga des mesures censées attirer les médecins dans les territoires qui en manquent. Sans succès.

En 2007, une « option conventionnelle » prévoyait de rémunérer 20 % plus cher les praticiens s'installant en exercice regroupé dans des zones très sous-dotées. Trois ans plus tard, selon les calculs de la Cour des comptes, la mesure n'avait attiré que 60 médecins, pour un coût de 25 millions d'euros par an. Et il n'est pas exclu que certains auraient fait ce choix même sans le bénéfice de l'option.

Depuis 2009, les étudiants en médecine peuvent être rémunérés à partir du deuxième cycle des études de médecine ou d'odontologie, après trois ans de cursus. L'allocation se monte à 1200 € par mois. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à exercer en début de carrière dans « une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins ». La durée minimale d'installation est de deux ans,



et correspond au total au temps pendant lequel l'allocation a été versée. Les 3 307 contrats signés entre 2010 et 2021 ont abouti concrètement à l'installation de 646 médecins seulement en zone sous-dotée.

À partir de 2017, un médecin qui s'installe en zone déficiente pendant

au moins cinq ans dans le cadre d'un exercice en groupe peut toucher 50 000 €. Une somme majorée si, en plus, une partie de son activité est effectuée à l'hôpital local. En 2022, après cinq ans d'application de cette disposition, seulement 2 085 contrats avaient été signés.

BIEN MANGER

La «sécu» alimentaire fait des émules

Et si l'on rendait l'alimentation saine – première des médecines – accessible à tous ? Associations et collectivités testent l'idée...

— Par **LISE GOUGIS**

Une belle botte de carottes, du fromage de chèvre, un rumsteak... «Et aujourd'hui, je m'autorise même un plat asiatique pour me faire un petit plaisir», sourit Mikaele Moine Cerame. Ce mercredi matin de novembre, cette retraitée fait le tour des producteurs sur le marché de Celleneuve, un quartier aux allures de village dans l'ouest de Montpellier (Hérault). Voilà près de deux ans qu'elle a ses habitudes ici et que tout le monde la connaît. Car elle ne règle pas ses achats avec un moyen de paiement conventionnel. «Je paye en MonA», annonce-t-elle, en tapant son nom et un code sur le téléphone des commerçants qui adhèrent au dispositif, afin d'accéder à cette monnaie numérique. Mikaele fait partie des 400 personnes participant à l'expérience de caisse alimentaire commencée en février 2023 dans la ville héraultaise. Le principe ? Chacun cotise tous les mois entre 1 et 150 € selon ses moyens pour recevoir 100 MonA à utiliser dans une cinquantaine de points de vente. M'hamed Saadaoui, un autre bénéficiaire de la caisse, les dépense au supermarché coopératif La Cagette, en centre-ville. «C'est ici que je viens acheter tout ce qui est bio», raconte ce retraité, dont le panier déborde de fruits et de légumes produits pour l'essentiel dans la région.



À Montreuil (93), 500 bénéficiaires de la caisse alimentaire reçoivent 50 € par mois sur une carte Vital'im pour régler leurs courses.

Tout comme eux, des milliers de Français expérimentent cette forme de sécurité sociale appliquée à l'alimentation, dans d'autres grandes villes comme Lyon (Rhône), Marseille (Bouches-du-Rhône), Toulouse (Haute-Garonne) ou encore Grenoble (Isère), mais aussi en territoire rural, à Cadenet par exemple, dans le Vaucluse. La Gironde teste même le dispositif à l'échelle du département.

Des prix différenciés

Ce n'est pas tout. «D'autres systèmes sont expérimentés, comme des prix différenciés sur les marchés», pointe Bénédicte Bonzi,

Des milliers de Français participent à cette expérience

anthropologue à l'École des hautes études en sciences sociales. C'est ce qui est mis en place sur celui de Dieulefit, dans la Drôme: selon leurs revenus, les clients choisissent de payer le «prix du maraîcher», qui permet au producteur de se rémunérer correctement, un «prix solidaire» à 125 % de ce montant ou un «prix accessible» à 65 %. Cela peut aussi prendre la forme d'un chèque alimentaire, comme celui lancé cet été par le département de Seine-Saint-Denis et l'ONG Action contre la faim pour 500 habitants de Montreuil. «Ces personnes bénéficient d'un versement de 50 € par mois sur une carte Vital'im, et ce montant est bonifié de 50% si les achats concernent des fruits et des légumes ou quand ils sont effectués dans des magasins bios», explique Émilie Martin, coordinatrice du projet à Action contre la faim.

>>>

>>> L'objectif de ces initiatives est chaque fois le même: garantir un accès universel à des aliments sains, au même titre que les médicaments, sachant que les personnes les plus précaires sont aussi les plus touchées par les maladies liées à une mauvaise alimentation. Et par la même occasion, favoriser la consommation de produits durables et locaux. L'idée étant de faire face à l'essoufflement du modèle classique des banques alimentaires. «*Non seulement il est difficile d'aller chercher de l'aide dans les associations, car il faut fournir des justificatifs, mais surtout, plus de la moitié des gens qui pourraient bénéficier d'aides alimentaires ne veulent pas y recourir, parce qu'ils jugent cela trop honteux*», affirme Nicolas Bricas, chercheur en socioéconomie de l'alimentation au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et membre du comité scientifique de la caisse alimentaire de Montpellier.

L'insuffisance des Restos du cœur

Autre problème, «*l'aide alimentaire actuelle repose beaucoup sur les invendus de supermarchés*», poursuit le spécialiste. Or, selon une étude de l'Agence de la transition écologique (Ademe) parue en 2023, avec le déploiement des rayons anti-gaspi dans les magasins, les quantités de denrées allant dans le circuit des dons se sont sensiblement réduites. «*D'où la nécessité de sortir de ce modèle unique d'aide alimentaire, pour trouver d'autres*



Mikaele Moine Cerame, retraitée de Montpellier (34), paye ses achats en MonA, une monnaie alimentaire, auprès des commerçants adhérents au dispositif.

formes de solidarité et donner le sentiment aux gens qu'ils peuvent reprendre la main sur leur alimentation», martèle Nicolas Bricas. C'est ainsi que cette idée de sécurité sociale de l'alimentation a germé, et est aujourd'hui défendue par plusieurs think-tanks et ONG. Toutefois, la proposition peine à s'imposer au niveau national. Si l'idée d'un chèque alimentaire a bien été portée par le candidat Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle de 2022, la promesse a été enterrée début 2024, car jugée trop complexe et coûteuse. «*On est aujourd'hui plutôt dans un temps politique de recul social, donc c'est un projet à contre-courant*»,

souffle Pauline Scherer, sociologue copilote de l'initiative montpelliéraine. C'est pour pallier l'urgence sociale (lire l'encadré ci-dessous), tout en faisant la démonstration que de tels systèmes fonctionnent, que des associations et des collectivités locales lancent depuis peu leurs propres expérimentations. Avec des philosophies parfois différentes: à Montreuil, on a opté pour un chèque ouvert à tous les produits alimentaires, même si les bénéficiaires reçoivent un bonus quand ils achètent des fruits et légumes. «*On ne voulait pas être dans l'injonction, en laissant une liberté de choix aux personnes, tout en ayant un volet incitatif avec ce système de bonification*», avance Émilie Martin. À Montpellier, ce sont les participants eux-mêmes qui se réunissent au sein d'un comité citoyen pour choisir les points de vente où les MonA peuvent être utilisées.

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE De mal en pis

«*Tout ce qui a été fait pour lutter contre l'urgence dénoncée par Coluche il y a 40 ans n'a pas marché. La misère est toujours là, et s'accroît même*», assène Bénédicte Bonzi, anthropologue à l'École des hautes études en sciences sociales. Selon une enquête

du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) publiée en 2023, 16 % des Français ne mangeaient pas à leur faim en 2022, contre 9 % en 2016. Le covid est passé par là, suivi de la guerre en Ukraine, qui a entraîné une forte inflation,

notamment sur les denrées: + 12 % en 2023. «*Ces crises ont été un révélateur des failles de notre système alimentaire avec, d'un côté, des agriculteurs qui peinent à bien vivre et, de l'autre, l'impossibilité de nourrir tout le monde correctement*», constate la chercheuse.

Chacun cotise selon ses revenus
«*L'enjeu, c'est de redonner du pouvoir d'agir aux gens. La plupart savent déjà comment manger mieux, c'est simplement qu'ils n'en avaient pas les moyens*», assure Nicolas Bricas. Autre différence de taille: pour les chèques alimentaires, comme à Montreuil, les usagers sont des personnes en situation de précarité orientées par



PHOTOS : M. BAUWENS/REA

la mairie ou le Secours populaire, tandis que le système de sécurité sociale alimentaire repose, lui, sur la participation de tous, chacun cotisant selon ses revenus. Dans les deux cas, les résultats semblent prometteurs: à Montreuil, 71% des usagers utilisent la bonification sur les fruits et légumes, et un quart des achats sont réalisés dans des boutiques bios.

Oser entrer dans un Biocoop

«Les gens sont emballés par cette possibilité d'aller dans des magasins qu'ils ne pensaient pas pour eux, de pouvoir pousser la porte d'un Biocoop sans avoir peur d'être stigmatisés», rapporte Émilie Martin. À Montpellier, «les bénéficiaires lâchent un peu le supermarché et diversifient leurs lieux d'approvisionnement», constate Pauline Scherer. Ce dont se réjouissent les producteurs sur le marché de Celle-neuve, où l'on peut payer en MonA: «La caisse alimentaire nous ramène de nouveaux clients réguliers, qui n'avaient pas les moyens de venir auparavant.» Cependant, le principal avantage reste, bien sûr, celui dont témoignent les usagers. «Grâce à la caisse, mon budget alimentaire a doublé. Je peux à nouveau m'autoriser des produits laitiers régulièrement, et de la viande une fois par semaine», déclare Mikaele Moine Cerame.

Les dispositifs se heurtent néanmoins à certaines limites. Par exemple, «À Sevran (en Seine-Saint-Denis), il n'y a aucune enseigne alternative, donc tout le monde s'approvisionne au Carrefour, ce qui pose aussi la question de l'offre», souligne Émilie Martin. Dans l'Hérault, on s'interroge sur la somme allouée aux bénéficiaires. «Certains participants continuent à aller vers l'aide alimentaire pour le reste des courses. Si l'on veut avoir un impact plus fort, il faudra qu'ils reçoivent plus que 100 €», indique Pauline Scherer.

Élargir le dispositif à tout le pays permettrait de sérieuses économies

Se pose surtout la question du financement d'un tel dispositif s'il était adopté à l'échelle nationale. D'après le réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam), la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation, garantissant un montant mensuel de 150 € à tous les Français, coûterait 120 milliards d'euros par an. Moins que les dépenses de santé (226 milliards d'euros en 2023, selon «Les chiffres clés de la Sécurité sociale»),

mais bien davantage que le coût de l'aide alimentaire, estimé à 1,5 milliard d'euros (selon un rapport du Sénat de 2018). Logique, puisque dans le cas de la sécurité sociale alimentaire, tout le monde serait bénéficiaire...

Ce système permettrait de sérieuses économies, si l'on en croit ses promoteurs. Une étude de quatre associations (le Secours catholique, le réseau Civam, Solidarité paysans et la Fédération française des diabétiques), publiée en septembre dernier, chiffre à 19 milliards d'euros les compensations des dysfonctionnements du système alimentaire financées par les pouvoirs publics (traitement des maladies liées à une mauvaise alimentation, aides aux agriculteurs...). «Non seulement ce projet de sécurité sociale de l'alimentation est viable mais, en plus, c'est le seul capable de répondre de manière structurelle à toutes ces problématiques d'accès à l'alimentation et de revenus décents des paysans, là où augmenter les aides alimentaires et agricoles s'apparente à mettre de petits pansements», précise Bénédicte Bonzi. Petit à petit, d'une expérimentation locale à une autre, l'idée finira-t-elle par s'imposer? «C'est une véritable conquête, comme l'a été la Sécurité sociale en son temps», s'enthousiasme M'hamed Saadaoui. ♦



FORUM

— Avec le **DÉPARTEMENT D'INFORMATION JURIDIQUE**
de l'UFC-Que Choisir



PESTICIDES

Distance de sécurité à respecter

Notre maison est située à côté d'un verger exploité par le petit-fils de mon propriétaire. Il traite ses arbres plantés à moins de 10 mètres de notre grillage sans nous prévenir. A-t-il une distance à observer ? ♦

Charlotte Kieffer, par courriel



TRANSPORTS

Quand les punaises prennent le bus

FlixBus, disséminateur de punaises de lit ? L'été dernier, ma fille et une amie ont voyagé avec ce transporteur (bus n° X793 du 3 août 2024, départ 21h35 de Paris à destination de l'Espagne). À 22 h, elles ont indiqué aux chauffeurs qu'elles avaient été piquées par ces insectes (je tiens à votre disposition les photos qu'elles ont prises). Ces employés ont averti à plusieurs reprises leur direction que les sièges du véhicule en étaient infestés, mais celle-ci reste les bras croisés. Les parasites sont ainsi éparpillés partout, au gré des arrêts en station-service qui permettent aux passagers d'aller aux toilettes, des changements de conducteurs et des allées et venues des vacanciers. Sur Internet, des avis ont été postés concernant cet autocar plein de punaises. Cependant, FlixBus fait comme si de rien n'était : la société n'a proposé aucune indemnisation à ses clients et, plus grave, ne semble pas décidée à traiter le bus. ♦

B. C., par courriel



MÉDICAMENTS

Le prix du Doliprane a de la fièvre

Au Royaume-Uni, les 32 gélules de paracétamol 500 mg se vendent à 0,89 £, soit 1,07 €. En France, deux boîtes de 16 comprimés de Doliprane 500 – il s'agit de la même molécule – sont proposées à 4,36 €, soit quatre fois plus cher. Comment est-ce possible ? Qui sont ceux qui s'octroient des marges de malade dans la chaîne de production et de distribution ? Ce produit ne serait-il pas la vache à lait de Sanofi ? Alors, pourquoi le vend-il à un autre laboratoire ? Autant de questions qui restent sans réponse précise. Et qui sème un sacré doute sur la manière dont on fixe le prix des médicaments dans notre pays. ♦

Yvon Sellier, Paris (75)

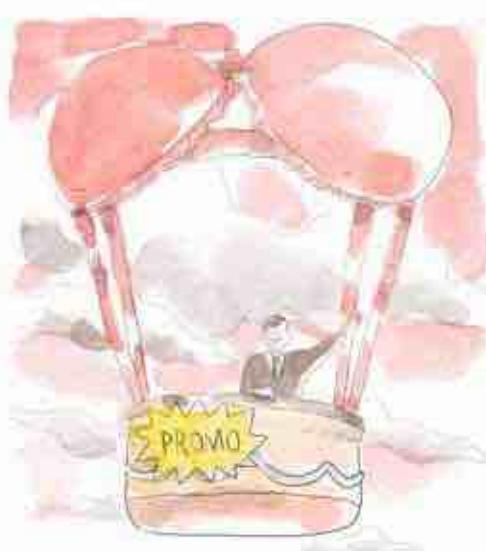


PROMOTION

Soumise à condition

Un magasin Etam affichait une réduction sur les soutiens-gorges, qui m'a été refusée en caisse. Motif: je n'avais pas de compte client. Il m'a été proposé d'en créer un immédiatement, ce que je ne souhaitais pas. Cette condition n'était précisée nulle part. Est-ce légal ? ♦

Cécile Quinard, par courriel



DESSINS: JULIEN COURTY



ACHAT ET VENTE D'OR

Des frais de commission qui plombent

Méfiance avec les officines qui achètent de l'or aux particuliers... Je souhaitais vendre une pièce et je me suis adressée à deux comptoirs. À chaque fois, j'ai été confrontée à ce que je qualifierais d'arnaque: des frais de commission totalement opaques, inintelligibles et excessifs. Je crains que de nombreuses personnes n'en soient victimes. Un conseil, donc: sélectionnez plusieurs enseignes et choisissez celle qui semble la plus claire sur ce plan-là. ♦

Chantal Collard, par courriel



LA RÉPONSE DE QC

Cerebus est contestable en raison d'un défaut d'information. Si la boutique conditionne cette promotion à la détention d'un compte client, elle est tenue de vous en avertir de manière lisible et compréhensible avant votre passage en caisse (art. L. 111-1 et L. 112-1 du Code de la consommation). Ne pas mentionner cette exigence risque d'induire en erreur les consommateurs. Il pourrait s'agir d'une pratique commerciale trompeuse (art. L. 121-2 du code précité). N'hésitez pas à signaler cette situation auprès des services de la répression des fraudes. Si vous avez payé vos sous-vêtements au prix fort, adressez-vous à la direction du magasin afin d'obtenir le remboursement de la différence (art. L. 211-1 du code précité).



DESSINS: JULIEN COURTY

Lorsque l'on change d'avis...



E-COMMERCE

Chez Amazon, quel délai de rétractation ?

Dernièrement, j'ai acheté un aspirateur à copeaux chez Amazon avec une livraison prévue sept jours plus tard. Je n'en ai plus besoin. Quelle procédure dois-je suivre ? ♦

R. M., Argenteuil (95)



DESSINS: JULIEN COURTY

LA RÉPONSE DE QC

Sauf exceptions, pour vos commandes effectuées en ligne, vous bénéficiez d'un droit de rétractation (art. L. 221-18 du Code de la consommation). Toutefois, hormis des dispositions contractuelles plus favorables, vous n'avez la possibilité de le faire jouer qu'à partir de la délivrance du bien. Ce délai, qui commence à courir dès le lendemain de sa réception, est de 14 jours. Vous devez notifier à votre vendeur, pendant ce temps, votre souhait de revenir sur votre engagement et de renvoyer le produit. S'il s'agit d'Amazon EU SARL, utilisez le formulaire

en ligne ou adressez une lettre recommandée avec AR. D'après ses conditions générales de vente, les retours sont gratuits (art. 3). Dans le cas d'une société tierce (marketplace), examinez, dans ses conditions contractuelles, les modalités qui sont prévues. Vérifiez notamment si le coût de réexpédition reste ou non à votre charge (art. L. 221-23 du code précité). Enfin, sachez que vous devez être remboursé de votre achat et des frais de livraison dans les 14 jours, au plus tard, à compter de la date de récupération de votre aspirateur (art. L. 221-24 du code précité).

 ARRÊT DU TABAC
De l'argent parti en fumée

Désirant cesser de fumer, je suis allé dans un des centres lyonnais de LaserOstop. J'aurais dû m'arrêter en une séance, comme la société s'y engage sur son site internet. Puis-je demander à être remboursé ? ◆

P. S., Lyon (69)

 LA RÉPONSE DE QC

Cela va dépendre des informations communiquées et des engagements pris par l'entreprise avant la prestation. Sur son site, elle déclare que sa méthode permet de se sevrer en une fois. Si vous ne constatez pas les effets attendus à l'issue de la séance, vous pourriez engager sa responsabilité et demander un dédommagement à hauteur du prix payé (art. 1231-1 du Code civil). Il est néanmoins possible que LaserOstop vous oppose que le tarif inclut une garantie de prise en charge gratuite de 12 mois. Par ailleurs, les allégations thérapeutiques sont susceptibles de constituer, lorsqu'elles sont fausses, une pratique commerciale trompeuse (art. L. 121-2 et L. 121-4 16^o du Code de la consommation et Cour de cassation, ch. criminelle, 20/10/2020, n°19-81.207). Adressez à la société un courrier recommandé avec AR en invoquant ces arguments pour obtenir un remboursement.

ADRESSEZ VOS COURRIERS
233, BD VOLTAIRE,
75555 PARIS CEDEX 11
OU VOS E-MAILS
WWW.QUECHOISIR.ORG/
NOUS-CONTACTER-N42652

 BANQUE

Pacsés et chéquier, quelle formule ?

Nous sommes pacsés et détenteurs, chacun, d'un compte individuel. Comment faire pour que nos deux noms apparaissent sur nos chéquiers personnels ? ◆

Gaëlle B., par courriel

 LA RÉPONSE DE QC

Le nom du possesseur du compte doit toujours être présent sur le chèque. À défaut, le banquier commet une infraction passible d'une amende (art. L. 131-70 du Code monétaire et financier). Avoir un compte individuel signifie qu'il n'existe qu'un seul propriétaire. Le pacs ne modifie en rien cette règle. Les moyens de paiement sont aussi strictement personnels. Ainsi, seule l'ouverture d'un compte joint ou indivis permettrait de faire figurer les noms des cotitulaires

sur le chèque. Pour le premier, chacun peut alors faire seul des opérations sur le compte et la mention « M. ou M^{me} » est imprimée sur les formules de chèques et les relevés bancaires. Concernant le second, ses détenteurs n'ont pas le droit, en principe, d'agir sans la signature des autres. L'indication « M^{me} et M. » apparaît généralement sur les documents. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller afin de déterminer quelles sont les meilleures opportunités au regard de votre situation.

 FACTURE D'EAU

La faute à la taxe d'assainissement

Ma consommation d'eau est en baisse d'une année sur l'autre (60 m³ en 2024, contre 67 m³ l'année précédente). Or, ma facture explose de 40 %. Explication : l'assainissement collectif est passé de 177,86 € à 289,15 €... Réponse de Veolia, mon distributeur d'eau : « Ah, ce n'est pas nous et nous ne pouvons pas vous donner d'explications ! » Certes. Mais toujours est-il qu'aucune information préalable sur cette hausse ne nous a été donnée. ◆

Claude Hemmer, par courriel





RESTAURATION

Une limite pour les tickets-repas

L'été dernier, le paiement par ticket-restaurant m'a été refusé dans un fast-food, car le montant du titre était supérieur à 10 €. La directrice de l'établissement avait-elle le droit d'appliquer une telle limitation ? ◆

P. B., par courriel

LA RÉPONSE DE QC

Cette pratique est contestable puisque vous respectez les conditions d'usage : hors dimanche et jours fériés, dans la limite de 25 €... (art. R. 3262-4 à R. 3262-10 du Code du travail). Normalement, vous êtes en mesure d'utiliser vos tickets-repas dans les restaurants, boulangeries, traiteurs et supermarchés, mais ces derniers sont libres de les limiter ou de ne pas les accepter. Un affichage à l'entrée du commerce informe le client sur la possibilité de payer avec ces titres (art. L. 112-1 du Code de la consommation). En l'absence de restrictions à l'entrée ou près des caisses, la gérante du fast-food n'avait pas le droit de refuser votre règlement au-delà de 10 €, cette pratique commerciale pouvant être qualifiée de trompeuse (art. L. 121-2 2^e du code précité).

Ça jette un froid



ALIMENTATION

Si c'est décongelé, ne pas recongeler

L'autre jour, j'ai acheté un paquet de gambas dans un magasin Lidl et je vous signale qu'il faut veiller à ce que ces crevettes ne soient jamais recongelées. Elles ont en effet déjà été décongelées avant leur mise en vente. La mention figure à l'arrière de l'emballage, écrite en tout petits caractères en bas. Il serait pourtant très important qu'elle soit bien visible sur la face avant. Cela limiterait le risque d'intoxication alimentaire lié à la consommation d'un produit recongelé. ◆

Claudine Maingret, Oradour-sur-Glane (87)



FOURNISSEUR D'ACCÈS À INTERNET

Offre non adaptée

Orange a démarché mes parents par téléphone et proposé de raccorder leur logement à la fibre. Souhaitant le faire depuis longtemps, ils ont donné leur accord. On ne leur a cependant proposé qu'un seul forfait : Livebox Max Fibre à 57,99 € pendant 12 mois, avec une remise de 9 € la première année. Une formule peut-être adaptée pour un geek, mais certainement pas pour des personnes de 80 ans ! Après une rapide recherche, nous nous sommes rendu compte que des offres correspondant davantage à leurs usages et, surtout, bien moins chères existaient chez cet opérateur. Nous avons demandé l'annulation immédiate du contrat. ◆

Agnès Bouteille, par courriel

Non réglementés mais encadrés

Le régime des Français se végétalise pour diverses raisons : santé, environnement, bien-être animal... Mais attention à la confusion autour du vocabulaire apposé sur les emballages.

1 Pas de définition réglementaire

Un aliment végane (ou végétalien) ne contient aucune matière première d'origine animale : ni viande ou poisson, ni produit laitier, œuf ou miel. Le véganisme est donc un mode d'alimentation plus strict que le végétarisme, qui, lui, n'interdit que la chair. Il reste que ce terme n'est pas encadré par un règlement français ou européen. « *Bruxelles n'a pas défini de critères* », confirme la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Il faut aller chercher du côté de l'Organisation internationale de normalisation pour trouver une norme (ISO 23662) qui fasse référence concernant les critères techniques des denrées végétariennes ou végétaliennes, leur étiquetage et les mentions associées. Elle n'est pas obligatoire, mais les fabricants sont tenus de la respecter s'ils l'affichent.



Méfiez-vous de certains labels qui ne sont que des allégations commerciales, sans aucun cahier des charges ni contrôle.

2 Des certifications privées

S'il n'existe aucun logo officiel, les labels privés foisonnent, dont certains ne sont que de simples allégations commerciales. Les plus fiables (V-Label, EVE Vegan, Vegan – lire l'encadré) excluent tout produit d'origine animale, y compris dans les additifs, arômes et enzymes, mais aussi, pour quelques-uns, lors du processus de fabrication. Les tests réalisés sur les animaux sont également prohibés. Quelques-uns proscripent, en outre, les OGM. Les fabricants ont le droit d'apposer des pictogrammes, comme le « V » de « vegan », sans pour autant avoir de certification. Mais attention, « *ces indications volontaires ne doivent pas être de nature à induire en erreur le consommateur, et sont tenues de délivrer à ce dernier une information loyale* », prévient la DGCCRF.

3 Se référer à la liste des ingrédients

On trouve souvent des abus de langage sur les emballages, tels que « veggie » ou « 100 % végétal », pour des aliments qui intègrent du lait ou des œufs. Si aucun des trois labels précités ne figure sur le paquet, alors « *il vaut mieux examiner la liste des ingrédients* », conseille

Mathieu Nollet, président de l'Association végétarienne de France. Profitez-en pour vérifier si les produits ne sont pas également truffés d'additifs ou autres marqueurs de l'ultratransformation. Car qui dit vegan ne dit pas forcément naturel...

QUELQUES LOGOS FIABLES

Voici trois labels indépendants parmi les plus sûrs.

V-Label reconnu par l'Union végétarienne européenne et l'Association végétarienne de France
Basé sur la norme ISO, il est apposé sur des produits végétariens ou végétaliens, avec la mention « *vegetarian* » ou « *vegan* » pour les différencier. Certifié par Bureau Veritas en France.



EVE Vegan de l'association Expertise Vegan Europe Certification pour les produits véganes uniquement.

Vegan de The Vegan Society (association britannique) Peu fréquent chez nous, il concerne seulement les produits végétaliens.



ASSURANCE //

En cas de fausse déclaration

Dans ses relations avec son assureur, l'assuré doit être de bonne foi, que ce soit à la souscription du contrat ou lors d'un sinistre. Les conséquences varient selon que « le mensonge » est intentionnel ou non.

DIFFÉRENTS CAS DE FIGURE

En assurance auto ou habitation, la fausse déclaration peut prendre plusieurs formes. Soit l'assuré ne répond pas de manière sincère aux questions posées par l'assureur lorsqu'il souscrit le contrat ou qu'un sinistre se produit. Soit il ne l'informe pas de changements de situation susceptibles d'influer sur le niveau des risques couverts ou d'en créer de nouveaux pendant la vie de son assurance.

VOLONTAIRE OU NON

Il faut distinguer la fausse déclaration intentionnelle de celle qui ne l'est pas.

Elle est intentionnelle. La mauvaise foi

doit alors être établie. Ce sera le cas quand l'assuré qui signale un accident change le nom du conducteur qui était réellement au volant. Ou lorsqu'à la conclusion du contrat, il omet de préciser certaines caractéristiques essentielles de son logement. Si la fausse déclaration est constatée en dehors de tout sinistre, l'assureur peut augmenter le montant de la prime ou résilier l'assurance (remboursement de la somme correspondant à la période qui n'est plus couverte). Si elle survient après un dommage, le contrat est considéré comme nul. L'assuré sera obligé de payer tout ou partie de l'indemnisation due à un tiers



ou de supporter les pertes dont il est victime. Dans les deux situations, l'assureur conserve l'intégralité du montant de la cotisation, même si le contrat n'est pas arrivé à échéance. L'assuré encourt, en outre, des poursuites judiciaires.

Elle est non intentionnelle. Par exemple, s'il y a une erreur fortuite lors de la signature du contrat, la prime risque d'être réévaluée. En cas de sinistre, si le préjudice a été exagéré, le dédommagement dû pourra être supprimé ou diminué plus ou moins fortement.

MICROPLASTIQUES //

Les filtres pour lave-linge, une bonne idée ?

Les filtres destinés à capter les microplastiques qui se détachent des vêtements synthétiques lors du lavage sont censés lutter contre la pollution de l'eau. Pas si simple !

UNE OBLIGATION ENCORE THÉORIQUE

Au fil des lessives, les matières synthétiques libèrent des milliers de fibres de microplastique, que les stations d'épuration interceptent mal. Pour éviter qu'ils ne polluent les cours d'eau, une solution serait de les retenir directement au niveau des machines à laver. Instaurés par la loi antigaspillage de 2020, les filtres à microplastiques sont obligatoires sur les lave-linge neufs depuis janvier 2025. Du moins en théorie : le décret d'application n'était toujours pas publié au moment où nous avons écrit ces lignes.

DES MARQUES PRENNENT LES DEVANTS

Plusieurs constructeurs proposent déjà des dispositifs, intégrés à l'appareil ou à installer sur l'évacuation du lave-linge

déjà en service. Cependant, « leur efficacité repose sur le respect d'un certain nombre de consignes, nouvelles pour le consommateur », souligne un rapport de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (Igedd). Sous-entendu,



s'il ne les suit pas à la lettre, ces filtres ne serviront à rien. Le point clé est l'entretien. Des modèles nécessitent un nettoyage régulier, les résidus devant ensuite être jetés à la poubelle – et surtout pas être éliminés sous l'eau, sinon ils finiront... dans les océans. D'autres systèmes de filtration doivent être remplacés une fois pleins. Ces dispositifs sont-ils efficaces ? Difficile à dire, les fabricants annoncent des résultats invérifiables, faute de normes officielles. Il reste que les lavages à la maison ne constituent qu'une partie du problème. Car c'est au cours de la phase de fabrication du vêtement que la production de particules de microplastique est la plus importante. Et leur relargage se concentre surtout lors des premiers passages en machine. Parmi les pistes explorées : l'utilisation, par l'industrie textile, d'étoffes peu ou pas émettrices de fibres ; ou un prélavage obligatoire des habits avant leur mise en vente sur des machines dotées de filtres.

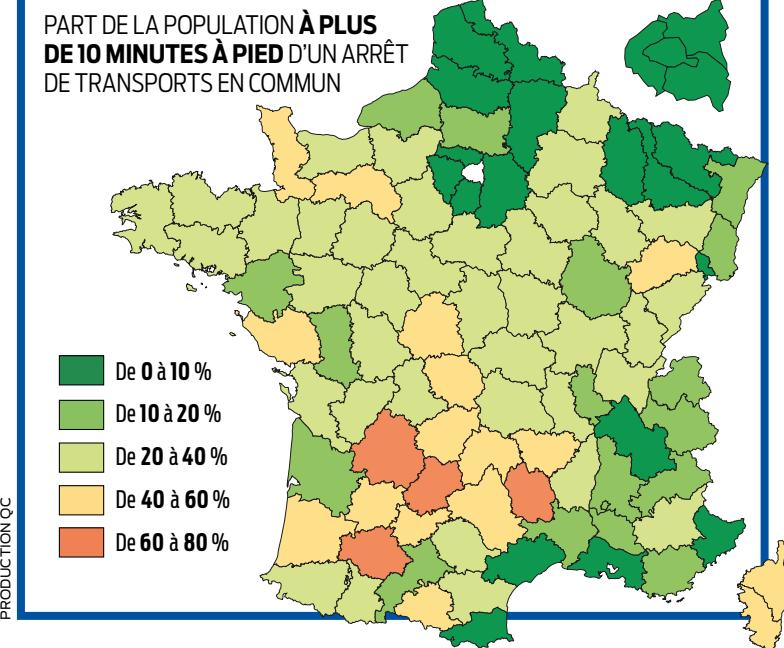


Les actions **nationales**

ACCÉSIBILITÉ AUX TRANSPORTS

Criantes inégalités

« **A**u quotidien, prenez les transports en commun. » Ce message est obligatoire dans les publicités pour les véhicules terrestres (loi d'orientation des mobilités de 2019). Mais il reste un vœu pieux pour beaucoup trop de nos concitoyens. L'étude exclusive réalisée par l'UFC-Que Choisir révèle que plus de 10 millions de Français n'ont pas accès à un arrêt de transport en commun (bus, train...) à 10 minutes de marche maximum de chez eux (lire aussi p. 8). Pour le seul réseau ferré, c'est pire : 85,3% de nos concitoyens ne disposent pas d'une gare à moins de 10 minutes à pied. Si les grandes villes comme Paris et Lyon sont bien desservies, de nombreux territoires ruraux et périurbains ne sont pas



équipés, privant la grande majorité de la population de l'alternative ferroviaire. Le Gers, la Dordogne et la Lozère sont parmi les départements les plus affectés, avec des taux d'inaccessibilité dépassant 60%. Et même avec un vélo, 53% des Français se trouvent à plus de 10 minutes d'une gare. Pourtant, les transports en commun sont un levier majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et soulager le budget des ménages. Il est impératif que les pouvoirs publics garantissent à tous un accès équitable aux bus, cars ou trains sur l'ensemble du territoire. Pour les y inciter, l'UFC-Que Choisir et ses associations locales ont lancé la campagne #LaMobilitéUnePriorité. Elles réclament des investissements ambitieux dans les réseaux dédiés et une refonte du financement des autorités organisatrices des mobilités locales (AOML). Elles souhaitent aussi une révision des règles d'aménagement du territoire, afin que les transports en commun soient intégrés aux décisions d'urbanisme. Le ministère des Transports nous a répondu qu'il s'agissait d'une priorité et d'un combat... commun. Reste à voir la traduction en actes. ♦



Retrouvez les billets de Marie-Amandine Stévenin sur **QUECHOISIR.ORG**



ÉPANDAGE DE PESTICIDES

Nouvelle victoire en justice

La cour administrative d'appel de Versailles (78) a confirmé, fin novembre, l'annulation de cinq chartes départementales (Loiret, Cher, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher) dites de bon voisinage. L'UFC-Que Choisir les avait attaquées, en décembre 2022, au côté d'autres ONG. La raison ? Elles restaient aux antipodes des enjeux sanitaires liés à l'exposition des riverains aux pesticides : zones de non-traitement (ZNT) beaucoup trop faibles, absence de réelle information préalable des populations... Elles étaient, en outre, entachées d'illégalités sur plusieurs autres points, notamment les ZNT modulables selon la fréquentation et l'étendue des propriétés. En janvier 2024, le tribunal administratif avait donné raison aux ONG requérantes. Le ministère de l'Agriculture

avait contesté. La Cour administrative d'appel de Versailles a donc confirmé le bien-fondé de notre action. Bien que non définitive, cette décision majeure devrait avoir pour conséquence de faire tomber la quarantaine d'autres chartes attaquées – y compris celles rédigées pour remplacer les chartes annulées par le tribunal administratif d'Orléans dans l'intervalle ! Elles sont toutes quasiment identiques. L'UFC-Que Choisir et les ONG continueront le combat et interviendront auprès du ministère afin que tous les textes actuellement appliqués soient réécrits en tenant compte des décisions de justice. ♦

Des chartes de bon voisinage annulées

FRACTURE SANITAIRE

Des députés partagent notre combat

Notre pétition « J'accuse l'État » dénonçait l'inaction des gouvernements successifs s'agissant des problèmes grandissants de l'accès géographique et financier aux soins. Elle a été signée par plus de 135 000 personnes. Au-delà de ce soutien citoyen, l'UFC-Que Choisir se félicite du dépôt à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi transpartisane à l'initiative de Guillaume Garot, soutenue par 256 députés. Ce texte instaurerait une régulation de l'installation des médecins sur le territoire (lire aussi p. 50). Une mesure demandée depuis plus de 10 ans par l'UFC-Que Choisir et déjà appliquée efficacement à d'autres professionnels de santé (infirmiers, dentistes), mais aussi dans des pays comme l'Allemagne. Il y a urgence : selon un récent sondage, réalisé par l'UFC-Que Choisir, l'accès aux soins de 69 % de nos concitoyens s'est dégradé. Pire, 45 % ont renoncé, au cours de la dernière année, à se soigner, soit par manque de rendez-vous disponibles, soit en raison de dépassements d'honoraires trop lourds. ♦



Guillaume Garot porte une proposition de loi sur l'accès aux soins.

PRIX ALIMENTAIRES

La marge minimale garantie de la grande distribution, ça suffit !

Un échec cuisant ! Voilà ce qu'a été le relèvement du seuil de revente à perte (SRP + 10), instauré en 2019 pour, « officiellement », assurer une meilleure rémunération aux agriculteurs. Les consommateurs ont bien subi des

hausses de prix, mais les agriculteurs n'ont jamais vu leur rétribution s'améliorer ! Seule la grande distribution en a profité, en augmentant ses marges. Le dispositif devait s'achever au printemps 2025. Des voix s'élèvent cependant

pour demander sa prolongation, voire sa pérennisation. Faut-il rappeler qu'il a déjà coûté, en vain, plusieurs milliards d'euros aux consommateurs (selon les sources, l'impact annuel se situe entre 500 millions et 1 milliard d'euros) ? ♦



— Par MARIE BOURDELLÈS

TABLE RONDE**L'eau, un sujet loin d'être tari**

En novembre dernier, l'association locale (AL) de Clermont-Ferrand a organisé une table ronde, « L'eau, un bien commun en péril », aux côtés de trois ONG environnementales: la Frane (regroupement d'associations en Auvergne-Rhône-Alpes), Marsat Nature et Preva (spécialisée dans la préservation des volcans de la région). Au programme, des débats sur l'appauvrissement des ressources aquatiques, notamment à cause des embouteilleurs et de l'agriculture intensive. Un directeur de recherche spécialiste des écosystèmes aquatiques, un avocat en droit de l'environnement et des représentants de structures actives sur ces sujets (Collectif eau 88, Eau Secours!, Siaepl de Clidane) y participaient. Ils ont exposé



Plus de 200 personnes ont assisté à la table ronde consacrée à la ressource aquatique.

les conflits d'usage liés à l'eau, qui pénalisent le contribuable, dont son accès lui est pourtant prioritaire. Ils ont pointé la responsabilité des embouteilleurs et des pouvoirs publics dans la gestion des dossiers. Gérard Quénot, un membre de l'AL, a précisé qu'une bouteille en plastique coûtait 75 à 100 fois plus cher que l'eau du robinet. S'il a rappelé que l'État devait jouer son rôle d'arbitre, et qu'il fallait impliquer élus et représentants de l'administration, il a aussi souligné qu'il était nécessaire que chacun agisse pour réduire sa consommation de plastique. ♦

**Des conflits d'usage mal gérés**

**UFC-QUE CHOISIR
DE CLERMONT-FERRAND (63)**

RÉPARABILITÉ**Les bénévoles de la Sarthe mènent l'enquête**

UFC-Que Choisir de la Sarthe a voulu vérifier le respect de la réglementation concernant l'indice de réparabilité. Depuis janvier 2021, cette note sur 10 doit être apposée sur 8 catégories de produits. Les bénévoles de l'association locale (AL) ont enquêté sur 355 articles, dans 18 magasins (pour 300 lave-linge, lave-vaisselle, tondeuses à gazon, aspirateurs et nettoyeurs haute pression) et sur 11 sites internet (pour 55 téléviseurs smartphones et ordinateurs portables). Dans les surfaces

de vente physiques, 79 % des appareils affichaient l'étiquette, six d'entre elles réalisant un sans-faute et deux ayant omis l'indicateur sur certains biens. Sur le Web,

10 plateformes publiaient la note.

Sachez qu'en 2025, l'indice de durabilité remplacera celui de réparabilité pour certaines familles de produits. Les téléviseurs ouvriront le bal (au mois de janvier), suivis des lave-linge frontaux et top (en avril). ♦



**UFC-QUE CHOISIR
DE LA SARTHE (72)**

**SEMAINE DE
L'UFC-QUE CHOISIR****Cinq jours pour échanger nos savoirs**

du 27 au 31 janvier 2025, la Semaine de l'UFC-Que Choisir rassemblera tous les acteurs de l'association: salariés, bénévoles, adhérents des associations locales, mais aussi abonnés aux magazines et au site internet. L'objectif ? Créer des temps d'échanges et de débats. L'événement se déroulera exclusivement en visioconférence, via la plateforme Zoom. Sur simple inscription grâce à un formulaire disponible sur Quechoisir.org, les abonnés pourront participer à des webinaires animés par les salariés et les administrateurs de l'UFC-Que Choisir. Les thématiques abordées seront variées: découvrir les coulisses des tests comparatifs, s'informer sur des sujets essentiels comme l'eau ou les polluants éternels, revenir sur les grandes victoires de l'association... Ne manquez pas cette semaine spéciale ! ♦

LITIGES RÉSOLUS

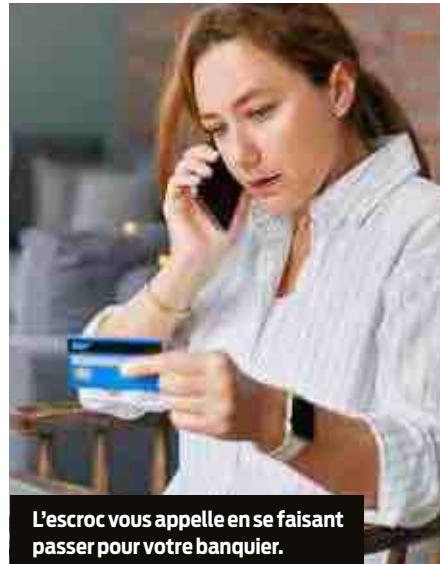
Des milliers de litiges sont traités chaque année par les associations locales de l'UFC-Que Choisir.

FAUX BANQUIER Rétention abusive

Monsieur et madame M., comme de nombreux Français, ont été piégés par l'arnaque au faux conseiller bancaire (lire QC n° 641). Très persuasif au téléphone, l'escroc a récupéré leur carte bancaire par l'intermédiaire d'un coursier, un samedi soir. Le mardi suivant, les victimes constatent un retrait de 1400 € au distributeur et un prélèvement de 1650 € de Darty Beaugrenelle, situé dans le 15^e arrondissement de Paris. Après avoir déposé plainte, ils s'y rendent et apprennent qu'une femme a tenté d'acheter un iPhone avec des écouteurs. Mais, avant de le lui remettre, le vendeur a souhaité vérifier que son identité

correspondait à celle de sa carte bancaire. Ne possédant aucun document en attestant, « la cliente » est repartie les mains vides. Pourtant, Darty a encaissé la somme ! Face au refus de l'enseigne de les rembourser ou de leur donner le smartphone, les époux se tournent vers l'UFC-Que Choisir de Meudon-Issy-Vanves-Malakoff, prête à intervenir. Heureusement, une seconde visite chez Darty auprès d'un employé beaucoup plus conciliant leur a permis de récupérer leur argent. ♦

**UFC-QUE CHOISIR DE MEUDON-
ISSY-VANVES-MALAKOFF (92)**



L'escroc vous appelle en se faisant passer pour votre banquier.



BORNE DE RECHARGE

Installation court-circuitée

Afin d'alimenter sa voiture électrique, monsieur G. achète une borne de recharge connectée à TotalEnergies, assortie d'un abonnement et d'une garantie d'assistance. L'installation souffre de nombreux dysfonctionnements, non résolus malgré de multiples réclamations. Le consommateur sollicite l'aide de l'UFC-Que Choisir de la Drôme, qui intervient auprès du fournisseur pour obtenir l'annulation de la vente, la dépose du matériel ainsi que son remboursement. Toutes les demandes sont acceptées et monsieur G. récupère 1360 €. ♦

UFC-QUE CHOISIR DE LA DRÔME (26)

RÉPARATIONS AUTO

La pose renvoyée aux “calandres” grecques

Une calandre neuve et l'enjoliveur associé coûtent 780,72 € à madame A. Clinicien Auto, l'entreprise qui doit effectuer la pose, lui indique que faute de stock, ce dernier ne peut pas être installé. La cliente s'acquitte tout de même de la facture totale. Sept mois plus tard, l'élément n'est toujours pas arrivé à l'atelier ! Sa patience ayant des limites, madame A. se rapproche de l'UFC-Que Choisir

d'Orléans, qui contacte le garagiste. Celui-ci renvoie la responsabilité au fabricant, dans l'incapacité de fournir la pièce. L'adhérente préfère lui laisser encore quelques semaines plutôt que d'exiger un remboursement. Sa ténacité finit par payer : l'enjoliveur est enfin posé, après deux autres mois d'attente. ♦

UFC-QUE CHOISIR D'ORLÉANS (45)

REJOIGNEZ NOS BÉNÉVOLES !

L'UFC-Que Choisir, première association française de défense des consommateurs, compte près de 120 000 adhérents et 135 associations

locales. Ses bénévoles sont essentiels. Actif ou retraité, spécialiste du droit ou non, nos portes vous sont grandes ouvertes !

Renseignez-vous auprès de l'association locale la plus proche de chez vous (liste sur Quechoisir.org, onglet « Nos combats »).





Que c'est agaçant...

Du vécu autour de petits tracas du quotidien... Pour se détendre.

— Par ARNAUD DE BLAUWE

C'est la page la plus inutile et... ridicule de l'année publiée dans *Que Choisir*, celle qui fera dire à des lecteurs qu'ils n'ont pas payé 5 € (prix du numéro) pour ça. Et pourtant, je suis sûr que tout le monde va la lire ! De quoi s'agit-il ? De tous ces petits riens qui nous contrarient. Commençons par la cuisine. En déballant vos courses, vous voyez sur certains paquets «Ouverture facile». Encourageant... Je ne sais pas vous, mais pour ma part, à la longue, c'est presque devenu une information «repoussoir». Vous imaginez qu'un petit coup de doigts vous permettra de soulever l'opercule qui couvre le produit ? Tu parles ! Vous essayez quelques minutes, rien ne vient, et vous voilà contraint de saisir des ciseaux – si vous voulez un travail propre – ou un couteau pour les adeptes du massacre de l'emballage.

Duel au couteau

Puisque l'on est dans la cuisine, restons-y. Des invités arrivent. Vous partez chercher le porto que vous venez juste d'acheter en pensant les abandonner un court instant. Ce serait trop simple... Pour réussir à enlever la capsule en métal qui couvre le bouchon, il faut y mettre du vôtre, car aucune encoche ne permet de la prendre. Il faut gratter les bords avec l'ongle, au risque de vous couper ! Là encore, afin de désolidariser ce maudit capuchon de la bouteille, le duel se finira au couteau. Vous avez convié des amis à manger une raclette ? Vous installez l'appareil sur la table, et réalisez alors que le fil est trop court pour aller jusqu'à la prise. Il faut dénicher une rallonge adaptée. Anecdotique, me direz-vous ? Eh bien, détrompez-vous ! Il y a un an, nos confrères de *20 Minutes* ont publié un long article sur le

Ouverture facile ? Tu parles, il faut prendre des ciseaux

«problème». «Le câble de l'appareil à raclette, tout un fromage», titrait le journal. Prenant l'affaire très au sérieux, l'auteur avait mené l'enquête et interrogé une spécialiste. Une certaine Amandine L., responsable des produits préparations culinaires et petite cuisson chez Boulanger. Morceaux choisis : «*Un câble trop long va forcément traîner par terre [...]. Vous pouvez vous prendre les pieds dedans, ce qui devient vite dangereux avec un appareil chauffant.*» Ou encore : «*Contrairement au micro-ondes et au grille-pain fixés à côté de prises prévues à cet effet, l'appareil à raclette se situe en plein milieu de table, ce qui l'éloigne naturellement des prises*». Sans blague ! En voiture, à présent. Direction la station-service pour faire le plein. Manque de bol : par rapport à votre trappe à essence, la pompe que vous avez choisie se situe de l'autre côté de la carrosserie.

Vous tirez le tuyau. Aïe, il est un peu court. Résultat, vous devez contorsionner votre poignet pour que le pistolet reste dans le réservoir... et qu'il ne s'agite pas comme un serpent fou, en répandant du carburant partout. Par ailleurs, êtes-vous adepte des parkings souterrains ? Moi, ils m'énerve ! Que de fois, garé au 3^e sous-sol, j'ai été obligé de faire plusieurs tours de manège avant de trouver la rampe de sortie. La faute à des flèches au sol contradictoires et à des panneaux lumineux censés indiquer la voie de la libération mais mal positionnés. En arrivant au terme de cette poignée d'exemples qui illustrent des petits tracas de tous les jours, certains d'entre vous seront peut-être affligés. Mais il est sûr que d'autres voudront me faire part de leurs agacements récurrents ! Si c'est votre cas, n'hésitez pas à m'écrire : adeblauwe@quechoisir.org, ou Rédaction de *Que Choisir* - 233, boulevard Voltaire, 75011 Paris. ♦

Complétez votre collection

QUE
CHOISIR

QUE CHOISIR



N° 641



N° 640



N° 639



N° 638

QUE CHOISIR BUDGETS/ARGENT



N° 177



N° 176



N° 175

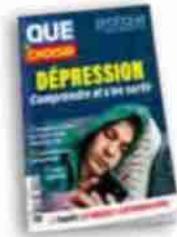


N° 174

QUE CHOISIR PRATIQUE



N° 142



N° 141



N° 140



N° 139

QUE CHOISIR SANTÉ



N° 199



N° 198



N° 197



N° 196

Pour conserver tous vos numéros



12 €

La reliure
QUE CHOISIR



11,50 €

La reliure
QUE CHOISIR SANTÉ

Pour commander

Merci de découper ou recopier ce bulletin et de le retourner, accompagné de votre règlement, à:

QUE CHOISIR

Service Abonnements
45, avenue du Général-Leclerc
60643 CHANTILLY CEDEX

BULLETIN DE COMMANDE

Merci de m'envoyer à l'adresse ci-dessous les exemplaires suivants:

Numéros commandés	Prix unitaire	Ex.	Total (en €)
QUE CHOISIR			
N° 638 <input type="checkbox"/>	N° 639 <input type="checkbox"/>	5 €	
N° 640 <input type="checkbox"/>	N° 641 <input type="checkbox"/>	5 €	
QUE CHOISIR BUDGETS/ARGENT			
N° 174 <input type="checkbox"/>	N° 175 <input type="checkbox"/>	5,20 €	
N° 176 <input type="checkbox"/>	N° 177 <input type="checkbox"/>	5,20 €	
QUE CHOISIR PRATIQUE			
N° 139 <input type="checkbox"/>	N° 140 <input type="checkbox"/>	7,30 €	
N° 141 <input type="checkbox"/>	N° 142 <input type="checkbox"/>	7,30 €	
QUE CHOISIR SANTÉ			
N° 196 <input type="checkbox"/>	N° 197 <input type="checkbox"/>	4,20 €	
N° 198 <input type="checkbox"/>	N° 199 <input type="checkbox"/>	4,20 €	
LES RELIURES			
Reliure Que Choisir		12 €	
Reliure Que Choisir Santé		11,50 €	

Participation aux frais d'expédition, à ajouter à votre montant total (délai de réception de 3 semaines) 1 article: 1,50 €
2 articles et plus: 2 €

MONTANT TOTAL DE VOTRE COMMANDE

M. M^{me}

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Localité _____

Je joins mon règlement

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Que Choisir

par carte bancaire

N° _____

Date de validité _____ Signature _____

Offre valable en France métropolitaine.

En application des dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation, la vente des produits présentés sur cette page n'ouvre pas droit à rétractation.

LES SUPERMARCHÉS DRIVES LES MOINS CHERS



COMPAREZ LES PRIX

Grâce à **notre carte interactive**, localisez les magasins drives **proches de chez vous** et maîtrisez votre budget courses.

Ufcqc.link/supermarches642

Un
service
gratuit

Pour accéder
au comparateur,
copiez l'URL
ci-dessus
ou flashez
le QR code



UNION FÉDÉRALE
DES CONSOMMATEURS
—QUE CHOISIR